

GROUPE

SOCIETE

GENERALE



**UIB**

**الإتحاد الدولي للبنوك**

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires  
de nominal 10 dinars entièrement libérées et en 2 000 000 de certificats d'investissement  
de nominal 10 dinars entièrement libérés

Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis –  
Registre de commerce N° B 6151996  
Tél 71 120 200 - Fax 71 120 308 E-mail [web-uib@uib.com.tn](mailto:web-uib@uib.com.tn)

## Document de Référence "Union Internationale de Banques 2009"

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **15 JUN 2009**, sous le N° **X.0.9 / 0 5 /**  
donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel  
public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques,  
permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il  
est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de  
référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet  
enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée  
sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et  
financiers présentés.

### Responsable de l'information

Pierre ALOUGES  
Secrétaire Général  
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis  
Tel : 71 104 766 Fax : 71 104 831  
E-mail : [pierre.alouges@uib.com.tn](mailto:pierre.alouges@uib.com.tn)

### Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

Intermédiaire International (NI) –  
Le Directeur Général, Mr ALI MFLILOULI  
Tél : 71 349 710 / 71 346 571 - Fax : 71 333 754  
Adresse : 1, Rue Kameel Ataturk - 1001 Tunis  
E-mail : [ini@gnet.tn](mailto:ini@gnet.tn)

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Union  
Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, de l'Intermédiaire  
International – Intermédiaire en bourse, 1 Rue Kameel Ataturk - 1001 Tunis et sur le site Internet  
du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), ainsi que sur le site de l'UIB [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn).

Jun 2009

GROUPE  
SOCIETE  
GENERALE

## SOMMAIRE

<b>L'UIB : Présentation et perspectives .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes ....</b>	<b>12</b>
1.1 Responsable du document de référence .....	12
1.2 Attestation du responsable du document de référence .....	12
1.3 Responsables du contrôle des comptes .....	12
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence.	46
1.5 Responsable de l'information .....	47
<b>Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital.....</b>	<b>48</b>
<b>2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque .....</b>	<b>48</b>
2.1.1 Dénomination et siège social .....	48
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable .....	48
2.1.3 Date de constitution et durée .....	48
2.1.4 Objet Social (article 3 des statuts) .....	48
2.1.5 Registre de commerce .....	49
2.1.6 Exercice social .....	49
2.1.7 Clauses statutaires particulières .....	50
2.1.8 Capital social .....	55
2.1.9 Nationalité .....	55
2.1.10 Régime fiscal.....	55
2.1.11 Matricule fiscal.....	55
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque.....	55
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM.	56
<b>2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque.....</b>	<b>57</b>
<b>2.3 Evolution du capital.....</b>	<b>57</b>
<b>2.4 Répartition du capital au 24/03/2009.....</b>	<b>58</b>
2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital au 24/03/2009	59
2.4.2 Capital détenu par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 24/03/2009.....	59
2.4.3 Nombre d'actionnaires .....	60
<b>2.5 Description sommaire du groupe UIB au 31/12/2008.....</b>	<b>61</b>
2.5.1 Présentation Générale du groupe .....	61
2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2008 .....	61
2.5.1.2 Schéma financier du groupe au 31/12/2008.....	63
2.5.1.3 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2008 et la date d'élaboration du document de référence.....	64
2.5.1.4 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2008.....	64
2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2008 .....	64
2.5.1.6 Les engagements financiers du groupe au 31/12/2008 .....	64
2.5.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe .....	64
2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2008 .....	65
2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe .....	65
2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe .....	65
2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe .....	65
2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007.....	65
2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008.....	66
2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007	66
2.5.2.7 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008	66
2.5.2.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe .....	66
2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2008.....	67
2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe.....	67
2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe.....	67
2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données .....	67
2.5.3.4 Les contrats de gestion .....	68
2.5.3.5 Les contrats de location .....	69
2.5.3.6 Les fonds gérés .....	70

<b>2.6 Relations de l'UIB avec les autres parties liées* au 31/12/2008.....</b>	<b>71</b>
2.6.1 Informations sur les engagements .....	71
2.6.2 Transferts de ressources.....	71
2.6.3 Relations Commerciales .....	71
2.6.3.1 Chiffres d'affaires réalisés avec les autres parties liées au 31/12/2008.....	71
2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées.....	73
2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données.....	73
2.6.3.4 Contrat de location en 2008 .....	74
<b>2.7 Dividendes.....</b>	<b>74</b>
<b>2.8 Marché des titres .....</b>	<b>74</b>
<b>2.9 Notation de la Banque .....</b>	<b>74</b>
<b>Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque.....</b>	<b>75</b>
<b>3.1 Présentation sommaire de l'UIB .....</b>	<b>75</b>
<b>3.2 Organisation de la Banque .....</b>	<b>76</b>
3.2.1 Organigramme de l'UIB au 31/12/2008 .....	76
3.2.2 Gouvernance .....	77
3.2.3 Contrôle interne.....	80
3.2.4 Système d'information .....	81
3.2.5 Politique sociale .....	83
3.2.6 Effectifs et réseau de la banque.....	83
<b>3.3 Activités et Performances de la Banque au 31/12/2008 .....</b>	<b>88</b>
3.3.1 Les Ressources .....	88
3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle .....	88
3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales .....	88
3.3.1.3 Les capitaux propres .....	88
3.3.2 Les Emplois.....	89
3.3.2.1 Les crédits à la clientèle .....	89
3.3.2.2 Le Portefeuille titres .....	90
3.3.2.3 Les immobilisations nettes .....	91
3.3.3 Les résultats d'exploitation .....	91
3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire .....	91
3.3.3.2 La Marge d'intérêt .....	91
3.3.3.3 Les commissions nettes .....	91
3.3.3.4 Les autres revenus non bancaires.....	92
3.3.3.5 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières.....	93
3.3.3.6 Les frais d'exploitation (charges opératoires) .....	93
3.3.3.7 Les soldes en pertes de créances.....	93
3.3.3.8 Le résultat net.....	94
<b>3.4 Les indicateurs d'activités au 31/03/2009.....</b>	<b>94</b>
<b>3.5 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques).....</b>	<b>97</b>
<b>3.6 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de la Banque .....</b>	<b>97</b>
<b>3.7 Dépendance de l'émetteur .....</b>	<b>98</b>
<b>3.8 Litige ou arbitrage .....</b>	<b>99</b>
<b>3.9 Politique d'investissement de l'émetteur .....</b>	<b>99</b>
<b>Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat.....</b>	<b>100</b>
<b>4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2008 .....</b>	<b>100</b>
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2008.....	100
4.1.1.1 Terrains .....	100
4.1.1.2 Constructions.....	101
4.1.1.3 Immobilisations en cours .....	104
4.1.1.4 Immobilisations incorporelles .....	105
4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2008.....	105
4.1.2.1 Titres d'investissement .....	106
4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2008 .....	106
4.1.2.3 Parts dans les entreprises associés et co-entreprises.....	107
4.1.2.4 Parts dans les entreprises liées.....	107
4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB en 2008.....	107
<b>4.2 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et financières postérieurs au 31/12/2008.....</b>	<b>107</b>
<b>4.3 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2008.....</b>	<b>108</b>

4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2008.....	108
4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre 2008.....	108
4.3.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre 2008.....	109
4.3.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre 2008.....	110
4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2008.....	111
4.3.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.....	112
4.3.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31 décembre 2008.....	134
4.3.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008 .....	138
4.3.2.1 Deloitte.....	138
4.3.2.2 AMC Ernst & Young.....	150
4.3.3 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	154
4.3.4 Affectation des résultats .....	154
4.3.5 Evolution des dividendes.....	154
4.3.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation.....	155
4.3.7 Evolution des bénéfices nets.....	155
4.3.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	156
4.3.9 Emprunts obligataires garantis par l'UIB .....	156
4.3.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB .....	156
4.3.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB .....	156
4.3.12 Principaux indicateurs et ratios .....	156
<b>4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2008 .....</b>	<b>158</b>
4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008.....	158
4.4.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008.....	159
4.4.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2008.....	160
4.4.4 Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2008.....	161
4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 .....	162
4.4.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2008.....	182
4.4.6.1 Deloitte.....	182
4.4.6.2 AMC Ernst & Young .....	185
<b>4.5 Note rectificative sur la Note 6 des Etats Financiers Consolidés de l'UIB au 31 décembre 2008...</b>	<b>187</b>
<b>4.6 Indicateurs boursiers de la valeur UIB .....</b>	<b>187</b>
<b>4.7 Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex 2008.....</b>	<b>188</b>
<b>Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes.....</b>	<b>189</b>
<b>5.1 Conseil d'Administration.....</b>	<b>189</b>
5.1.1 Membres des organes d'administration .....	189
5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque .....	189
5.1.2.1 Membres des organes d'administration .....	189
5.1.2.2 Membres des organes de direction .....	189
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction .....	190
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés .....	191
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent.....	192
<b>5.2 Intérêt des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2008.....</b>	<b>192</b>
5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008.....	192
5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction .....	193
<b>5.3 Contrôle .....</b>	<b>193</b>
5.3.1 Contrôleur d'Etat .....	193
5.3.2 Commissaires aux comptes .....	193
<b>5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ou un Conseiller.....</b>	<b>193</b>
<b>Chapitre 6.Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir.....</b>	<b>197</b>
<b>6.1 Evolution récente et orientations.....</b>	<b>197</b>
6.1.1 Evolution récente .....	197
6.1.2 Stratégies de développement d'avenir.....	200
<b>6.2 Perspectives d'avenir.....</b>	<b>201</b>

6.2.1 Les hypothèses des prévisions retenues 2009-2013.....	201
6.2.1.1 Les Ressources de la banque.....	203
6.2.1.2 Emplois de la banque.....	204
6.2.1.3 Les résultats d'exploitation .....	206
<b>6.3 Les états financiers prévisionnels 2008-2013.....</b>	<b>208</b>
6.3.1 Bilans prévisionnels.....	208
6.3.2 Etat du hors bilan prévisionnel.....	209
6.3.3 Etats des résultats prévisionnels.....	210
6.3.4 Etats de flux de trésorerie prévisionnels.....	211
<b>6.4 Indicateurs et ratios prévisionnels.....</b>	<b>212</b>
6.4.1 Indicateurs prévisionnels.....	212
6.4.2 Ratios prévisionnels.....	212
6.4.3 Cash flow prévisionnel.....	213
<b>6.5 Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles .....</b>	<b>214</b>

## L'UIB : présentation et perspectives

L'Union Internationale de Banques est une banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir **le Crédit Lyonnais, la Banque of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit**. L'actionnaire tunisien de référence était la **Société Tunisienne de Banque**.

En 2002, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser la banque par la cession de 52% du capital à une institution financière internationale. Huit (8) banques internationales ont manifesté un intérêt pour l'UIB. Cette opération a été couronnée de succès et a abouti au rachat des participations publiques (52 % du capital), pour un montant global de **102 MD**, par une grande banque internationale : la Société Générale.

- 2004 - 2007 : de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés:  
La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,

La mise en place d'un nouveau système d'information, à même d'accompagner les nouvelles ambitions de l'UIB,

La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale en agence afin d'accroître l'efficacité commerciale de l'agence,

Un effort de formation afin d'adapter les compétences du personnel aux nouveaux métiers.

Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé en décembre 2004 à une augmentation de capital de 36 millions de dinars.

Cette recapitalisation, n'a pas permis à la Banque, d'atteindre les ratios de solvabilité et de liquidité requis du fait de l'importance des créances douteuses et litigieuses.

Les ressources et les emplois de l'UIB ont évolué depuis 2006 comme suit :

<b>Ressources</b>	<b>En mDT</b>		
	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
DEPOTS A VUE	689 735	620 038	495 894
DEPOTS D'EPARGNE	606 296	566 170	540 540
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	401 688	351 997	404 335
CERTIFICATS DE DEPOT	4 495	2 471	2 846
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 679	76 587	44 156
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 892</b>	<b>1 617 263</b>	<b>1 487 771</b>

<b>Emplois</b>	<b>En mDT</b>		
	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	375 722	365 256	354 109
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 674 133	1 297 444*	1 241 164 *
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	17 845	20 984*	20 412 *
<b>S.TOTAL</b>	<b>2 067 700</b>	<b>1 683 684</b>	<b>1 615 685</b>
PROVISION POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(232 581)	(219 090)*	(80 295)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)	(124 952) *
<b>TOTAL</b>	<b>1 677 591</b>	<b>1 315 939</b>	<b>1 410 438</b>

\*Données retraitées (voir notes sur les postes de l'actif note 3 – créances de la clientèle)

Les ratios de solvabilité et de liquidité ont évolué sur la même période (2006-2008) de la manière suivante :

<b>Ratios prudentiels</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Ratio de liquidité*	88,17%	92,64%	96,97%
Ratio de solvabilité**	8,00%	-1,42%	6,38%

\* Fonds propres nets / risques encourus

\*\* Actifs réalisables (y compris les propres titres de la banque) / passifs exigibles

Enfin les créances classées ont évolué ainsi  
**mDT**

**En**

	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>2 252 379</b>	<b>1 837 058</b>	<b>1 854 173</b>
Classe 0	1 280 255	782 381	787 135
Classe 1	166 683	234 068	264 012
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>1 446 938</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>
Classe 2	21 958	23 726	55 020
Classe 3	10 470	30 259	18 542
Classe 4	773 014	766 624	729 464
<i>Dont contentieux*</i>	596 171	584 769	555 822
<b>Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>805 441</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>
Provisions	238 545	228 366	80 295
Agios réservés	157 527	148 656	124 952
<b>Provisions et Agios réservés (c)</b>	<b>396 072</b>	<b>377 022</b>	<b>205 247</b>
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	17,6 %	20,5%	11,1%
Taux de créances classées (b)/(a)	*35,8%	44,7%	43,3%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	49,2 %	45,9%	25,6%

\* compte non tenu des crédits notifiés et non débloqués, des intérêts courus non échus, des intérêts perçus d'avance.

**En tenant compte des crédits notifiés et non débloqués le taux de créances classées devient 34,4%**

La répartition par classe des engagements en milliers de dinars tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement ainsi :

au 31/12/2008 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

au 31/12/2007 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

- 2008 : L'UIB décide de passer dans ses comptes l'intégralité des provisions requises.

En application des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008, l'Union Internationale de Banques a procédé avec succès à :

- L'augmentation de son capital de 90 millions de dinars par :
  - L'émission de 7.000.000 d'actions nouvelles au nominal de 10 dinars pour porter le capital de 106.000.000 dinars à 176.000.000 dinars.  
Cette opération a été clôturée le 12/09/2008 avec succès ;
  - L'émission de 2.000.000 de certificats d'investissement au nominal de 10 dinars. Ces certificats d'investissement entièrement réservés au groupe Société Générale ont été souscrits intégralement par la Société Générale le 7/10/2008.
- L'émission de deux emprunts subordonnés intégralement souscrits par la Société Générale :
  - 40 millions de dinars à durée déterminée
  - 40 millions de dinars à durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le samedi 11 Avril 2009 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il ressort des comptes de l'UIB arrêtés au 31/12/2008 les points importants suivants :  
Une nette rupture de tendance qui se traduit par :

- Des produits d'exploitation bancaire en progression de 23,56% en 2008, contre une baisse de 4% en 2007 ;
- Des charges générales d'exploitation en baisse de 5,07% en 2008, contre une hausse de 42,01% en 2007 ;
- Un total bilan en hausse de 21,24% en 2008, contre une hausse de 6,13% en 2007 ;
- Un total dépôt de la clientèle en hausse de 9,75% en 2008, contre une baisse de 8,7% en 2007 ;
- Un total crédit à la clientèle en hausse de 27,48% en 2008, contre une baisse de 6,70% en 2007.

Cette rupture de tendance a permis un retour à l'équilibre, enregistrant un résultat positif de 917 mDT , certes modeste mais avec une « symbolique » forte, l'UIB a renoué avec la profitabilité, alors que l'exercice 2007, s'est traduit par des pertes importantes.

Avec ce retour à la profitabilité, accompagné d'un net renforcement des fonds propres de la Banque, les fondamentaux de l'UIB se sont consolidés avec :

- Une amélioration de la structure des engagements ;
- Une hausse du taux de couverture des créances classés par les provisions ;
- Une diminution du taux des créances classées ;
- Un ratio de solvabilité de 8% conforme aux normes réglementaires.

Avec la mise en œuvre du plan de reconstitution de ses fonds propres, l'UIB se couvre de manière optimale contre les risques de ses crédits non performants, marque une rupture avec le passé en matière de sous provisionnement, conforte ses ratios de solvabilité et de couverture de ses actifs classés par les provisions et s'inscrit, désormais, dans une démarche qui compte l'assainissement des créances et la maîtrise des risques et des coûts parmi ses priorités. L'UIB prend, ainsi, l'option d'une démarche lui permettant d'asseoir une image de responsabilité et de rigueur en matière de gestion des risques.

L'UIB a d'ores et déjà décidé de mettre en œuvre un modèle de croissance plus équilibré, en axant sa démarche sur la diversification du portefeuille de ses métiers et le renforcement de son positionnement sur une clientèle plus diversifiée.

Ce modèle de croissance vise une clientèle plus diversifiée et une offre produit plus étoffée. La clientèle visée est celle :

- Des particuliers
- Des professions libérales et des commerçants
- Des artisans
- Des associations
- Des petites et moyennes entreprises
- Des grandes entreprises locales
- Des multinationales

Quant à l'offre de produits, elle vise :

- La Banque au quotidien (ouvertures de comptes, cartes de crédits, banque à distance...etc)
- Le financement (crédits à la consommation, crédits immobiliers, crédits revolving, leasing...etc) ;
- L'épargne et les placements (comptes d'épargne, dépôts à terme, assurance vie...ect) ;
- La prévoyance et l'assurance dommages (multirisques Habitation, assurance moyens de paiement ...etc.).

Grâce à cette nouvelle stratégie, l'UIB a l'ambition de conforter sa position dans le paysage bancaire tunisien en tirant le meilleur parti de son réseau qui compte à ce jour 108 points de ventes.

Avec le plan d'action 2009-2013, un nouveau chapitre dans le développement de l'UIB est désormais ouvert. Il se traduit par l'assainissement de son bilan, la mise en œuvre d'un programme de compétitivité et de remise à niveau de ses structures, sa mise en conformité avec les ratios réglementaires en matière de provisionnement et son respect des normes prudentielles en matière de liquidité et de solvabilité (un ratio de solvabilité +8 %). Avec un bilan assaini et une assise financière consolidée, l'UIB cherche à renforcer la confiance et à entretenir une dynamique structurellement saine au bénéfice de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et des marchés.

L'UIB compte, aujourd'hui, des atouts à même d'assurer le succès de son nouveau plan.

D'abord, le fonds de commerce qu'elle s'est constituée depuis plus de 40 ans ; ensuite, sa proximité avec les opérateurs locaux et son ouverture de plus en plus grande sur la clientèle internationale ; enfin, le soutien de son actionnaire de référence et une nouvelle Direction Générale qui a confirmé son engagement à mettre en œuvre une stratégie de développement pertinente et à assurer une communication financière régulière et pertinente à l'adresse des marchés.

La période 2009-2013 sera cruciale et l'enjeu considérable pour l'UIB. Le nouveau plan envisagé offre de nouvelles perspectives sur la voie de la convergence avec les meilleurs standards en matière de rentabilité, de gestion et de contrôle des risques. Il permet de regarder l'avenir avec confiance et optimisme.

## **1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2009, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

## **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2-1 Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de l'arrêtés sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2), les "actifs préoccupants" (classe B3) ou encore les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêtés des comptes au 31/03/2009, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtés à la date du 31/03/2009.

### **2-2 Portefeuille titres d'investissement.**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

### **2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises.**

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêtés sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

### **2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs**

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêtés annuel des états financiers.

## **3- FAITS MARQUANTS**

- L'UIB a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 11 avril 2009, qui a approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2008.
- Au 31 mars 2009, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **21,3 %** par rapport au 31 mars 2008 (+292 millions de dinars).

- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **18.6%** à la fin du premier trimestre 2009 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2008 atteignant un montant de 1 899,5 millions de dinars au 31/03/2009 (+298 millions de dinars). Ainsi, l'encours des dépôts représente **114,2 %** de l'encours net des crédits à la clientèle au 31/03/2009.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 108,2 millions de dinars au 31 mars 2009 contre 31,5 millions de dinars à fin mars 2008; cette évolution est expliquée par la mise en place de deux emprunts subordonnés de 40 millions de dinars chacun contractés auprès de la Société Générale au cours du 4ème trimestre 2008.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 36,6 millions de dinars au 31/03/2009, soit une progression de 4,7 millions de dinars correspondant à une évolution de **14.8 %** par rapport au 31/03/2008.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au cours du 1er trimestre 2009 un montant de 24,2 millions de dinars contre 19,7 millions de dinars au cours du premier trimestre 2008, soit une progression de 4,5 millions de dinars correspondante à une évolution de **22.6%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au 31/03/2009 contre 12,5 millions au 31 mars 2008 soit une augmentation de **5,4%**. L'évolution serait de 1,1 % moyennant la correction des coûts liés aux départs volontaires (830 mille dinars comptabilisées au 1er trimestre 2009 contre 1090 mille dinars le 1er trimestre 2008) et aux charges liées à l'augmentation légale des salaires comptabilisées en 2009 et relative à 2008 (806 mille dinars).
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 3,9 millions de dinars au cours du 1er trimestre 2009, soit une baisse de **1%** par rapport au 1er trimestre 2008.

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)					
	Du 01/01/2009 Au 31/03/2009	Du 01/01/2008 Au 31/03/2008	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008 (*)	Au 31/12/2008
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>145 217</b>
- Intérêts	27 351	23 204	27 351	23 204	103 160
- Commissions en produits	7 337	7 176	7 337	7 176	31 686
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	1 941	1 515	1 941	1 515	10 371
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>54 710</b>
- Intérêts encourus	11 856	11 733	11 856	11 733	52 805
- Commissions encourues	566	411	566	411	1 905
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>90 507</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>65 988</b>
- Frais de personnel	13 127	12 459	13 127	12 459	50 187
- Charges générales d'exploitation	3 915	3 956	3 915	3 956	15 801
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>65 375</b>	<b>80 108</b>	<b>71 108</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	65 375	80 108	71 108
<b>7 Encours des crédits(**)</b>	-	-	<b>1 662 570</b>	<b>1 371 025</b>	<b>1 640 591</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>1 899 473</b>	<b>1 601 723</b>	<b>1 774 892</b>
- Dépôts à vue	-	-	728 375	598 489	689 735
- Dépôts d'épargne	-	-	619 584	580 455	606 296
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>108 225</b>	<b>31 513</b>	<b>109 134</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>71 989</b>	<b>(19 088)</b>	<b>71 989</b>

(1) Les capitaux propres au 31/03/2008 et au 31/03/2009 sont présentés compte non tenu du résultat de la période

(\*) Les chiffres au 31/03/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

(\*\*) Les encours de crédits à la clientèle au 31/12/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

## **CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

### **1.1 Responsable du document de référence**

**Monsieur Kamel NEJI**  
Directeur Général de l'Union Internationale de Banques



### **1.2 Attestation du responsable du document de référence**

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

**Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques**  
**Kamel NEJI**



### **1.3 Responsables du contrôle des comptes**

Etats financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2006, 2007 et 2008 :  
Cabinet AMC ERNST & YOUNG, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Noureddine HAJJI.  
Boulevard de la terre – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Etats financiers individuels et consolidés, relatifs aux exercices 2006, 2007 et 2008 : Cabinet Deloitte, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Ahmed MANSOUR.  
51, Avenue Aboulbaba El Ansari - 2091 El Menzah 6 Tunis

### **Attestation des nouveaux Commissaires aux Comptes :**

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2006**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Nouredine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

### **AMC Ernst & Young :**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

1. Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.6 et notes explicatives 1, 2, 4, 6 et 11) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2006 à 123,9 millions de dinars contre 89,1 millions de dinars au 31 décembre 2005, sont demeurées non comptabilisées à cette date. L'accroissement de l'insuffisance de provisions en 2006 reflète l'évolution des provisions requises en 2006 à hauteur de 51,7 millions de dinars contre une imputation en coût du risque de l'exercice 2006 (en dotation aux provisions) à hauteur de 16,9 millions de dinars. L'évolution des provisions requises s'explique principalement par :

- la revue à la baisse de la valorisation des garanties sur certains dossiers contentieux, pour tenir compte notamment de l'avancement des procédures judiciaires et des chances de récupération effective des créances (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,5 millions de dinars dont 9,8 millions de dinars relatifs à des créances cédées à la société de recouvrement de créances IRC);
- l'estimation, pour la première fois, des risques sur les dossiers engagements présentant des encours inférieurs à 100 KDT, sur la base d'une analyse individuelle de dossiers et non plus de façon globale (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,4 millions de dinars);
- l'effet compensé de l'aggravation de classes de risques de certaines relations et de l'accroissement du risque sur les comptes de suspens (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 13,2 millions de dinars), d'une part, et la diminution des engagements, la réalisation ou l'amélioration des garanties sur des relations non performantes (générant une réduction des provisions requises à hauteur de 16,4 millions de dinars), d'autre part.

En dépit de l'effort fourni par la banque pour estimer les risques avérés au 31 décembre 2006, nous considérons que l'insuffisance de provisions ainsi déterminée demeure insuffisante du fait que d'autres dossiers, demeurant en contentieux depuis plusieurs années, présentent selon nous des indices forts de dépréciation, devant être couverts in fine par des provisions. Nous estimons aussi que la banque encourt un risque pour passifs imputable à l'exercice 2006 à hauteur de 3,2 millions de dinars, non comptabiliser au 31 décembre 2006.

2. Compte tenu de l'insuffisance de provision ci-dessus mentionnée, les fonds propres réglementaires, après prise en compte de la garantie décrite dans la note aux états financiers 2.2 accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant cette insuffisance et qui porte désormais sur un montant de 57,1 millions de dinars à la date du 31 décembre 2006, se situent à un niveau tel que certains ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Cette situation fait peser sur la banque un risque sur la continuité de son exploitation à défaut de mise en œuvre d'un programme de restructuration approprié.

3. La banque a adopté en 2006 des règles de prise en compte et de réservation des intérêts et commissions telles qu'indiquées dans la note aux états financiers 2.1. Ces règles sont particulièrement conservatrices à la fois par rapport à celles usitées au cours des exercices antérieurs ainsi qu'aux pratiques du secteur. Les nouvelles règles incluent notamment l'affectation systématique des recouvrements sur crédits à Long et Moyen Terme prioritairement sur le principal. Elles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ces règles ont eu pour effet de réduire le niveau de produits comptabilisés au titre de l'exercice 2006, dont l'impact à la fois sur l'exercice 2006 et sur l'exercice 2005 n'a pu être déterminé.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence, en plus des points soulevés au niveau de notre opinion sur les états financiers telle qu'exposée ci-dessus, les insuffisances suivantes :

- Le dispositif de contrôle interne de la banque a subi, au cours de l'exercice 2006, une grande perturbation liée à la migration vers le nouveau système d'information, caractérisée notamment par la perte de traçabilité des traitements de rejets et anomalies. Cette situation a eu notamment pour effet la multiplication des suspens et écarts d'inventaires qui ont été, pour la plupart, apurés dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006. Une partie demeure non encore apurée.
- Le processus de comptabilisation des revenus de la banque, revisité à l'occasion de l'implémentation du nouveau système d'information, reste non encore stabilisé. Ainsi, plusieurs erreurs ont été identifiées et corrigées à l'occasion de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2006. Il est possible que d'autres erreurs ne soient pas identifiées.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 31 juillet 2007**



Ahmed Mansour & Associés  
51 Avenue Aboulbaba El Ansari  
El Menzah VI  
2091 - Tunis  
Tunisia

Tel: +216 71 755 755  
Fax: +216 71 766 692  
amansour@deloitte.com.tn  
www.deloitte.com.tn

Tunis le 28 juin 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments recueillis, nous autorisent à exprimer l'opinion ci-dessous.

4. Nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture.

Les comptes de l'exercice 2005 ont fait l'objet d'un audit par notre confrère « Ernst & young » qui a conclu son rapport de commissariat aux comptes, au titre du même exercice, par une certification assortie d'une réserve portant sur des insuffisances de provisions non constatées comptablement pour 89,080 MDT et destinées à couvrir les risques inhérents aux engagements de la clientèle pour 81,739 MDT, ainsi que, divers autres risques de dépréciation d'actifs pour 7,030 MDT et des risques de passifs éventuels pour 0,315 MDT.

**5.** Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système informatique mis en place par la Banque du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation, et maîtrise des chemins d'audit.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le nouveau système d'information renferme de sérieux risques d'altération de données et d'informations et avons recommandé la finalisation des actions correctives, notamment par l'achèvement des opérations d'implémentation, de documentation et de fiabilisation de l'exploitation.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives à la direction générale de la banque en date du 28 mai 2007. Ils font partie intégrante de notre présent rapport.

**6.** Nous n'avons pas obtenu confirmation de l'observation par la banque des obligations comptables relatives à la comptabilisation des provisions telles que prévues par les dispositions de l'article 12 de loi n° 96-112 du 30/12/1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, de l'article 25 du décret n°96-2459 du 30/12/96 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, de l'article 20 de la norme comptable n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, des articles 12 et 48 du code de l'impôt sur les sociétés, et de l'article 201 du code des sociétés commerciales.

La banque n'a pas produit d'évidences permettant de justifier sa position. Cette situation l'expose aux risques de perte du droit à déduction des provisions non constatées en comptabilité et ce, conformément aux termes de la note commune de la direction générale des impôts n° 11/2006.

**7.** Nous avons rencontré lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a.** L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par la majorité de ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- b.** 31 avocats, sur 62 mandatés par la Banque, ont répondu à nos demandes d'information sur les litiges en cours.
- c.** Le nombre élevé de corrections comptables introduites manuellement au niveau du système, ainsi que l'indisponibilité de supports permettant de retracer les dites opérations.
- d.** La présence parmi la base de données clientèle de 16.986 relations ayant des codes clients sans que les numéros de leurs cartes d'identité ni leurs dates de naissance ne soient saisis, 7822 autres relations, identiquement identifiés, figurent sur la même base avec plus d'un code client (16.522). Sur ces clients, certains ne disposent même pas de comptes.
- e.** Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.500,671 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT.

Sur les éléments inventoriés en question, des écarts positifs de 5,847 MDT et des écarts négatifs de 146,354 MDT ont été relevés.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, constituent de par leur importance une éventualité dont la probabilité et le montant ne peuvent être évalués avec approximation suffisante.

**8.** Le Bilan d'ouverture de l'exercice en cours n'est pas conforme aux états financiers de synthèse présentés au titre de l'exercice 2005 et fait apparaître un déséquilibre de 1,397 MDT rétabli en 2006 par la constatation d'un compte de produit débiteur d'égale montant.

Le bilan en question fait ressortir, en outre, des écarts entre les comptes d'actif et de passif, présentés dans la rubrique des capitaux propres pour un solde compensé créditeur de 21,940 MDT, les écarts dont il s'agit ont été résorbés en 2006 par la contre-passation des écritures concernées.

Des discordances ont été également relevées entre les soldes figurant dans la balance de clôture de l'exercice 2005 et ceux indiqués dans les états financiers de synthèse du même exercice. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable en 2005 de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, puis corrigés en 2006.

Bien que sans incidence sur les soldes, les redressements et reclassements en question ont indûment majoré les mouvements comptables au titre de l'exercice audité d'environ 64 MDT.

Cette situation constitue, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de fond et de forme prescrites par la première norme comptable.

**9.** Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que ceux arrêtés en 2006, accusent des déséquilibres dont certains, peu significatifs, ont pu être identifiés ; ces déséquilibres ont été corrigés au moyen de l'imputation, sans contreparties comptables, des différences relevées dans des rubriques du bilan.

Bien que dépourvus de signification, les éléments identifiés, révèlent une pratique contraire aux conditions fondamentales de tenue de comptabilité, dûment rappelées par les dispositions de l'article 30 de la norme comptable générale.

**10.** Des produits contestés par l'une des relations de la banque, pour 1,927 MDT ont été, antérieurement à l'exercice, indûment enregistrés parmi les produits à recevoir en contrepartie des comptes de revenus de l'UIB. Cette opération a fait l'objet d'annulation en 2006 par l'enregistrement dudit montant sous l'intitulé « pertes provenant des autres éléments ordinaires ».

S'agissant d'une erreur antérieure à l'exercice, la correction en question devait être enregistrée, à notre avis, en ajustant les capitaux propres d'ouverture et donner lieu, en conséquence, au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

**11.** Parmi les revenus de la banque, figurent, sous l'intitulé « intérêts et revenus assimilés », des intérêts et des agios sur des relations classées pour 8,011 MDT. Conséquemment, le produit net bancaire dégagé par l'UIB au titre de l'exercice 2006 se trouve être, à notre avis, indûment majoré d'égale montant. Il en est également ainsi du niveau d'activité, des performances réalisées et des provisions réellement dotées.

La même correction devait, estimons-nous, être opérée au titre des exercices antérieurs et donner lieu à un ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice audité. Comparativement, les états financiers de l'exercice précédent devaient faire l'objet d'un retraitement rétroactif en proforma.

La constatation parmi les revenus de la banque de tels produits est, à notre avis, contraire aux prescriptions de la norme comptable bancaire n° 24, et à celles de la norme internationale IAS18.

**12.** Les résultats de la banque sont indûment majorés de 0,965 MDT représentant la différence entre la valeur comptable d'un terrain propriété de l'U.I.B, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur est estimée contractuellement à 1,175 MDT.

S'agissant d'un échange portant sur des biens de même nature, la plus value enregistrée, n'est pas comptablement permise au sens de la norme comptable nationale n° 5 et internationale IAS 16, et présente, à notre avis, un caractère virtuel qui s'oppose à sa constatation.

**13.** Les frais de personnel de la banque ne renferment pas la partie des revenus salariaux de ses employés « expatriés » prise en charge par la société mère ; cette partie des revenus devait, à notre avis, être comptabilisée et soumise fiscalement à l'application de la retenue à la source par l'U.I.B.

Cette situation constitue, estimons-nous, une exception à la condition comptable d'exhaustivité requise par l'article 18 de la deuxième partie de la norme générale et par le cadre conceptuel de l'IASB. Elle expose la banque à un risque fiscal équivalent à la somme des retenues non opérées augmentée d'une pénalité d'égal montant.

**14.** Parmi les engagements hors bilan, figure une « garantie reçue » par l'U.I.B pour 42,504 MDT représentant l'engagement pris par « La Société Générale » d'assumer, en cas de liquidation de la banque, 52% du montant du sous-provisionnement déterminé au 31 décembre 2003, après déduction des recouvrements subséquents et des provisions constituées postérieurement au titre des mêmes créances sous-provisionnées.

Le caractère conditionnel, futur et incertain de réalisation de la condition prévue par la « garantie » en question, s'oppose, à notre avis, à son inscription parmi les engagements hors bilan reçus, et suggère qu'il en soit fait mention seulement parmi les notes aux états financiers de l'U.I.B.

La condition en question, subordonnée, en outre, à la liquidation de la banque, contredit l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pour l'arrêté des états financiers au titre de l'exercice 2006 et justifie, à notre avis, que ladite garantie soit écartée de la détermination des fonds propres nets.

**15.** Parmi les actifs immobilisés de la Banque, figure sous l'intitulé « logiciel Delta », un montant de 12,713 MDT. Ce montant renferme des frais de formation et des charges imputables aux exercices d'engagement pour 2,666 MDT ainsi que des charges à répartir pour 8,031 MDT.

Ces charges devaient, à notre avis, être rattachées à l'exploitation de la banque pour 7,208 MDT dont 3,484 MDT au titre de l'exercice audité ; le reliquat, soit 3,725 MDT, devant être imputé sur les capitaux propres d'ouverture et donner lieu au retraitement en proforma des comptes de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

Parmi les éléments mis à notre disposition, plusieurs sont dépourvus d'évidences permettant d'établir la vérification de leur conformité du point de vue réalité, régularité et validation par des personnes et/ou des organes habilités.

**16.** Des suspens au titre de la comptabilité matière, figurent parmi les comptes de l'U.I.B pour des débits de 11,082 MDT et pour des crédits de 6,521 MDT dont respectivement 10,341 MDT et 3,846 MDT sont antérieurs à l'exercice audité. D'autres suspens, antérieurs également à l'exercice 2006, figurent sur les états de rapprochement bancaire pour un total de 2,428 MDT

représentant des soldes anciens ainsi que des discordances portant sur des débits comptabilisés par l'U.I.B, et des débits constatés par les correspondants et la B.C.T dans les comptes ouverts par la banque auprès de leurs guichets.

Les risques, attachés à ces suspens, évalués par la Banque à 3,771 MDT n'ont pas été provisionnés ; Ils portent à notre avis sur 6,683 MDT et doivent, estimons-nous, être constatés en comptabilité. L'antériorité de cette charge implique, à notre avis, son imputation sur les capitaux propres d'ouverture et le retraitement, par conséquent, en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

**17.** Sous la rubrique « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et T.G.T », figurent des soldes et des mouvements débiteurs en suspens au titre de « déficits et d'erreurs de caisse », « d'espèces en route », de « transactions monétiques actives » et de « chèques BCT émis » totalisant 0,328 MDT dont 0,171 MDT sont antérieurs à l'exercice audité. D'autres soldes figurent sous la rubrique « créances sur la clientèle » pour 3,812 MDT dont 2,784 MDT représentent des « actions en défense » antérieures à l'exercice, et 1,028 MDT des opérations, également antérieures à l'exercice 2006, correspondant à des suspens au titre de « chèques reçus en compensation » et de « prélèvements en cours de traitement ».

Les risques attachés à ces suspens, évalués par la Banque à 3,157 MDT n'ont pas été provisionnés. Ils portent, à notre avis, sur 3,669 MDT et doivent, estimons-nous, être constatés en comptabilité. L'antériorité supérieure à une année de cette charge pour 3,513 MDT implique, à notre avis, son imputation sur les capitaux propres d'ouverture et le retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2005 présentés à titre comparatif.

Parmi ces opérations, certaines, portant sur 0,785 MDT, ont fait l'objet, depuis plusieurs années, d'exécution de jugements rendus définitivement contre l'U.I.B.

**18.** La banque a rattaché à l'exercice 2007 les mouvements de fonds correspondant aux retraits GAB durant les journées du 27 au 31 Décembre 2006. Ces mouvements totalisent un montant de 1,178 MDT dont 0,454 MDT au titre de retraits effectués par des porteurs de cartes délivrées par l'U.I.B.

Conséquemment, la rubrique « Trésorerie » se trouve être indûment majorée de 1,178 MDT et les rubriques « créances sur les établissements financiers » et « créances sur la clientèle » respectivement minorées de 0,724 MDT et 0,454 MDT.

**19.** Les opérations « inter-siège » en attente d'apurement, figurent, en grande partie compensées, parmi les comptes de l'UIB pour respectivement des soldes et des mouvements débiteurs et des soldes et des mouvements créditeurs de 5,434 MDT et de 3,554 MDT. Parmi ces instances, des débits pour 4,276 MDT et des crédits pour 3,022 MDT ont une antériorité supérieure à une année.

Les risques de non apurement des suspens antérieurs à l'exercice sont estimés à 2,138 MDT. L'antériorité de la charge correspondante, justifie, à notre avis, sa constatation parmi les capitaux d'ouverture et le traitement rétroactif en proforma des états financiers de l'exercice 2005.

**20.** Des risques évalués à 1,380 MDT n'ont pas donné lieu à la constatation de provisions dans les livres de l'UIB. Ces risques portent, respectivement, sur des pertes probables pour 0,527 MDT au titre des affaires en cours engagées à l'encontre de la banque, sur des dépréciations de soldes débiteurs en instance d'apurement figurant sous la rubrique « autres actifs » pour 0,322 MDT et sur des charges fiscales liées à des abandons conditionnels de créances non comptabilisés.

La non constatation d'une provision pour couvrir les dits risques a eu pour effet de situer les résultats de l'exercice audité, de 1,380 MDT, au delà de leur niveau réel.

**21.** L'UIB a procédé au titre de l'exercice 2006 à la cession totale et partielle au dinar symbolique de créances totalisant 90,839 MDT en faveur de sa filiale IRC. Ces créances étaient couvertes à hauteur de 81,624 MDT par des garanties, des provisions comptabilisées, et des agios réservés respectivement de 5,746 MDT, 52,520 MDT et 23,358 MDT. La différence, représentait le provisionnement requis et non constaté dans les livres de la Banque.

Consécutivement à cette opération de cession, les garanties évaluées en 2005 à 5,746 MDT ainsi que le provisionnement requis pour 9,214 MDT ont été remplacés par une dotation aux provisions rattachée à l'exercice audité pour 14,960 MDT.

Cette charge, à notre avis, imputable aux exercices antérieurs, devait être enregistrée en déduction des capitaux propres d'ouverture. Comparativement, les états financiers au titre de l'exercice 2005 devaient donner lieu à un retraitement rétroactif en proforma.

En l'absence d'une évaluation économique indépendante des créances cédées, nous réservons notre avis, sur la conformité du prix de cession fixé par créance à 1 dinar avec la valeur réelle des mêmes actifs.

**22** Dans le cadre de l'évaluation des risques inhérents aux engagements de la clientèle, nous avons relevé l'application par la Banque de procédures internes d'évaluation des sûretés consenties en sa faveur, et avons insisté sur la nécessité de faire confirmer les valeurs retenues, pour le cas des créances supérieures à 1,000 MDT, par des professionnels indépendants et habilités.

Les procédures internes dont il est question ci-avant, ont fait l'objet au cours de l'exercice audité de plusieurs remises en cause, quelquefois dépourvues de justifications, qui ont eu pour effet d'affecter la constance des critères d'évaluation retenus, et d'agir, par conséquent, sur la vraisemblance de certaines valeurs considérées.

L'application des procédures internes d'évaluation a concerné environ 51,69% des garanties consenties en faveur de la banque par les relations classées et engagées individuellement au delà de 0,1 MDT. La valeur de la proportion des garanties, ainsi estimée, a été retenue par la banque en 2006 pour 209,931 MDT. Sur un échantillon de 10 relations, la valeur des garanties évaluées en interne et retenues en 2006 est de 27 MDT inférieure à celle considérée en 2005.

Pour ces motifs, nous réservons notre avis sur la validité des évaluations internes des garanties consenties en faveur de la Banque telles que considérées dans la détermination des risques inhérents aux engagements de la clientèle.

**23.** Par référence aux termes des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001, la banque a procédé à l'évaluation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, en tenant compte de certains recouvrements réalisés jusqu'à la fin du mois de mai 2007. Sur cette base, la banque a déterminé les provisions requises pour la couverture des risques en question à 305,070 MDT, a constitué des provisions pour 81,270 MDT réparties sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 109,338 MDT, soit un total de 190,658 MDT. Le reliquat, soit 114,412 MDT, n'a pas été provisionné comptablement par la banque et a été seulement déclaré dans les notes aux états financiers au titre de l'exercice 2006 en tant que sous-provisionnement.

Sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes précédents, les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions et des agios réservés, déterminés en considérant la même

assiette, portent au 31 décembre 2006 sur 337,707 MDT dont 3,464 MDT au titre des participations.

Conséquemment, nous estimons que les provisions comptabilisées et les agios réservés par la Banque sont, au 31 décembre 2006, de 147,049 MDT en deçà du niveau requis pour la couverture des risques inhérents aux engagements et aux participations à la même date.

La répartition des provisions complémentaires requises en sus des agios dont la réservation devait être effectuée par la banque pour 7,395 MDT (cf. § 11 ci dessus) se présente par catégorie d'engagements comme suit :

Engagements supérieurs à 0,1 MDT :	104,433 MDT
Engagements inférieurs à 0,1 MDT	26,344 MDT
Crédits à la consommation « Khadamet » et « Rapid Crédit »	6,587 MDT
Participations et fonds gérés	2,290 MDT
Total	139,654 MDT

Ces provisions complémentaires ne sont pas, à notre avis, imputables à des événements qui se sont produits seulement au cours de l'exercice audité, elles résultent, estimons-nous, à concurrence de 127,633 MDT des sous-provisionnements antérieurs non encore résorbés et d'une significative remise en cause en 2006 de la valeur de garanties antérieurement considérée et confirmée par la banque. Elles découlent aussi, de l'évaluation des risques inhérents aux créances inférieures à 0,1 MDT et aux crédits à la consommation, risques que l'U.I.B a omis d'évaluer et de considérer par le passé.

Nous avons évalué les provisions requises en écartant les économies découlant de la correction de l'effet de l'impôt, que les normes internationales en subordonnent la prise en compte à la condition : « qu'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel pourront être imputées les différences déductibles, sera disponible ». Cette condition est, à notre avis, non satisfaite par l'U.I.B en raison de la sensible aggravation du niveau de sous-provisionnement comparé à celui dégagé en 2003 et par conséquent, de l'incapacité de la banque, depuis 5 ans, à générer des profits lui permettant de résorber ce déficit.

**24.** Les opérations en instance de clientélisation portent, au 31 décembre 2006, sur des débits et des crédits respectifs de 131,199 MDT et 95,161 MDT. Il en est de même de soldes non justifiés figurant, en soustraction de la rubrique « créances sur la clientèle », sous l'intitulé « intérêts réservés » pour 15,763 MDT.

Nous estimons que le solde des opérations non clientélisées, dûment réduit des « intérêts réservés » non justifiés et des agios devant être réservés pour 0,616 MDT (cf. § 11 ci dessus), doit faire l'objet d'une provision complémentaire de 5,204 MDT et ce, pour parfaire une couverture raisonnable dudit solde à concurrence de 5,820 MDT.

Ce même risque, évalué par la banque à 1,862 MDT, n'a pas donné lieu à la constatation dans les livres de l'U.I.B d'une provision correspondante ; conséquemment, nous estimons que les résultats de l'exercice se trouvent être majorés à concurrence du montant total de l'insuffisance de couverture telle que déterminée ci-avant, soit 5,820 MDT

L'apurement comptable des instances et des soldes non clientélisés, mentionnés dans le présent paragraphe risque, à l'évidence, d'occasionner des ajustements significatifs des engagements de la clientèle et d'influencer l'évaluation des risques de dépréciation des actifs concernés.

**25. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et en raison de l'incidence des qualifications mentionnées aux paragraphes 5 à 24 ci-dessus, nous estimons que les états financiers de l'Union Internationale de Banques arrêtés au 31 décembre 2006, tels que**

**figurant aux pages 20 à 45 de notre rapport ne présentent pas sincèrement la situation financière de la Banque à la même date ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de sa trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 et ne sont pas en conformité avec les prescriptions des référentiels comptables en vigueur.**

26. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Ces informations appellent de notre part la même conclusion mentionnée au paragraphe précédent.

27. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T ci-dessus mentionnées; Ces actifs portent au 31 décembre 2006 sur 1.540 MDT dont 267 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 71% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des besoins de couverture des risques par des agios réservés au 31 décembre 2006.

Les fonds propres de la Banque, corrigés de l'impact soustractif de <174,913 MDT> représentant le montant total des ajustements mentionnés aux paragraphes précédents, accusent ainsi un solde négatif de <12,912 MDT> et représentent environ -0,84 % du total des actifs pondérés.

Conséquemment, des fonds propres supplémentaires pour un montant au moins égal à 136,114 MDT devraient, à notre avis, être injectés au niveau de la banque afin que soit observé le ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

28. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 89,31% des créances sur la clientèle (hors opérations non clientélisées). Notre étude a porté sur 1.641,514 MDT pour un total de 1.837,919 MDT.

La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2006 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
637 225	443 011	78 617	24 420	175 105	479 540

29. Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté en raison de l'insuffisance des fonds propres nets ajustés telle qu'indiquée au § 27 supra <12,912 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par la Banque.

En considérant les fonds propres requis, tels qu'indiqués au paragraphe 27 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT; nous constatons que, les engagements pondérés de 21 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés de 6 relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements de 5 groupes dépassent individuellement le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91 24 et de l'article 388 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, compte tenu de l'hypothèse de l'augmentation du capital indiquée ci-avant, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

**30.** En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 décembre 2006. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres ajustés de la banque (-12,912 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées par référence aux fonds propres requis, en considérant l'hypothèse mentionnée au paragraphe 27 ci-dessus, la contre valeur de la position de change par monnaie excéderait en Euro la limite de 10% des fonds propres requis (11%) et la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excéderait pas 20% des mêmes fonds propres.

La valeur de la position de change en Euro est déterminée ci-dessus sans tenir compte de la cession d'Euros intervenue en 2007 pour 4,673 M€, cession qui, en considérant l'hypothèse d'augmentation du capital, aurait pour effet de ramener le taux en question à environ 4%.

**31.** En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2006. Il en ressort que le ratio dégagé est de 4% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**32.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons demandé à la banque la confirmation formelle que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par elle est assurée conformément aux dispositions du texte sus-indiqué. La banque n'a pas été en mesure de nous fournir une telle confirmation.

Ahmed Mansour



## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2007**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

### **AMC Ernst & Young**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers 2.1, 2.4 et 2.9. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 176 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 123,8 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges

à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce, inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La banque a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation de la banque, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondé sur le droit cambiaire.
- Les instances dégagées par suite à la migration vers le nouveau système informatique (opérations non clientélisées) ont fait l'objet de compensation sans identification préalable de leurs origines.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et

par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficulté pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 10 juillet 2008 au conseil d'administration de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

- 5.** Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :
  - a.** L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
  - b.** Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du tiers environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
  - c.** 40 avocats sur les 60 mandatés par la banque n'ont pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 18 correspondants tunisiens et de 27 correspondants étrangers sur respectivement 21 et 56 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- 6.** Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.443,429 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.082,345 MDT et ont fait apparaître des écarts positifs de 4,152 MDT et des écarts négatifs de 32,280 MDT.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.
- 7.** Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et, 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT. Les capitaux propres d'ouverture et les états financiers de 2006, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.
- 8.** Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 15 à 43 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.
- 9.** En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 4 à 7 ci dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.
- 10.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.
- 11.** Les pertes cumulées ont ramené les fonds propres de la Banque en deçà de la moitié de son capital social. Un plan de restructuration financier de l'U.I.B portant sur une augmentation de son capital à hauteur de 90 MDT et sur la mise à la disposition de la banque par la société mère de deux emprunts subordonnés portant chacun sur 40 MDT sera incessamment soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**12.** Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2007, sur 1.404 MDT dont 218 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 66% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007.

Les fonds propres de la Banque accusent un solde négatif de <20,325 MDT> et représentent environ -1,4 % du total des actifs pondérés.

Le plan de restructuration projeté de la Banque permettra, une fois accepté, l'observation du ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

**13.** La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les sept premiers mois de l'année en cours, notamment une garantie bancaire de paiement émanant de la Société Générale pour 50 MDT, la Banque a constitué des provisions pour 228,229 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 147,783 MDT, soit un total de 376,012 MDT.

**14.** En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 88,72% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.643,806 MDT sur un total de 1.852,770 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

**15.** Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté, en raison de l'insuffisance des fonds propres nets telle qu'indiquée au § 12 supra <20,325 MDT>, que les seuils fixés par les textes de référence sus-indiqués ne sont pas observés par l'U.I.B.

En considérant les fonds propres supplémentaires envisagés dans le cadre du plan de restructuration de la Banque, tels qu'indiqués au paragraphe 11 ci-dessus, nous avons recalculé les seuils énoncés par les textes de référence de la BCT ; A ce sujet, nous constatons que, les engagements pondérés de 16 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets, sans que le total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de deux fois les mêmes fonds propres. Nous avons relevé, en outre, que les engagements d'un groupe dépassent le seuil de 25% des fonds propres nets, limite prévue par le § 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, et en considérant l'hypothèse de rétablissement des fonds propres indiqué ci-dessus, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements devient, une fois le plan de restructuration adopté, inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

**16.** En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que ces positions, rapportées aux fonds propres de la banque (-20,325 MDT), s'opposent à la détermination de ratios pertinents.

Calculées en considérant l'impact sur les fonds propres de la Banque du plan de restructuration projeté, la contre valeur de la position de change, par monnaie, n'excéderait pas la limite de 10% des fonds propres nets ajustés et la contre valeur de la position de change, toutes monnaies confondues, n'excéderait pas 20% des

mêmes fonds propres.

**17.** En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 11% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**Ahmed Mansour**

## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2008**

### **AMC Ernst & Young**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations non performantes sans que cette reprise ne résulte d'un recouvrement effectif ni d'une amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est, en conséquence, sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié dans la mesure où la provision ainsi comptabilisée ne correspond pas au passif encouru à la date du 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif, par référence aux normes internationales (IAS 19), est estimé à 2 266 KDT ;

- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 18) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2008, sont en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La banque a mis en place au cours de l'exercice 2008 un plan de restructuration pour garantir la continuité de son exploitation et permettant à terme de pallier à l'insuffisance de ses capitaux propres.

## 2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 mars 2009**

**Tunis le 23 mars 2009**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé que la Banque réservait antérieurement à l'exercice les intérêts impayés sur les créances courantes. Cette méthode a été abandonnée au cours de l'exercice audité. L'impact de ce changement de méthode a eu pour effet d'améliorer les résultats de l'exercice de 1,373 MDT. La correction rétroactive en pro format des états financiers de 2007, jugée par la Banque non significative (0,297 MDT), n'a pas été opérée.

Ce changement de méthode, n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

5. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficultés pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 16 mars 2009 à la Direction Générale de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

6. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du quart environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- c. Un avocat sur les 39 mandatés par la banque n'a pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 4 correspondants tunisiens et de 19 correspondants étrangers sur respectivement 11 et 55 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- d. L'indisponibilité de rapprochement entre les positions de change scripturales telles que figurant au niveau de la comptabilité et celles figurant au niveau des états de suivi extra-comptable détenu par la division Back office de la Banque.

7. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.856,154 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.790,464 MDT et ont fait apparaître des écarts négatifs de 335,563 MDT dont 330,413 MDT au titre des

crédits dématérialisés octroyés aux clients particuliers.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

8. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT. Les états financiers de 2007, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

**9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 14 à 39 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.**

10. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

11. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2008, sur 1.794 MDT dont 430 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 61% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 143,506 MDT et représentent environ 8,00% du total des actifs pondérés.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les deux premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 245,310 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 157,527 MDT, soit un total de 402,837 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 95% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 2.236,361 MDT sur un total de 2.348,821 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent

individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 17% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**Ahmed Mansour**

### **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2006**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2006 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

#### **AMC Ernst & Young**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Il ressort des notes aux états financiers consolidés (notes sur les méthodes comptables appliquées 5.2 et 5.6 et notes explicatives 1, 2, 5, 8 et 13) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2006 à 122,9 millions de dinars contre 88,1 millions de dinars au 31 décembre 2005, sont demeurées non comptabilisées à cette date. L'accroissement de l'insuffisance de provisions en 2006 reflète l'évolution des provisions requises en 2006 à hauteur de 51,7 millions de dinars contre une imputation en coût du risque de l'exercice 2006 (en dotation aux provisions) à hauteur de 16,9 millions de dinars. L'évolution des provisions requises s'explique principalement par :

- la revue à la baisse de la valorisation des garanties sur certains dossiers contentieux, pour tenir compte notamment de l'avancement des procédures judiciaires et des chances de récupération effective des créances (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,5 millions de dinars);
- l'estimation, pour la première fois, des risques sur les dossiers engagements présentant des encours inférieurs à 100 KDT, sur la base d'une analyse individuelle de dossiers et non plus de façon globale (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 27,4 millions de dinars);
- l'effet compensé de l'aggravation de classes de risques de certaines relations et de l'accroissement du risque sur les comptes de suspens (générant une provision requise additionnelle à hauteur de 13,2 millions de dinars), d'une part, et la diminution des engagements, la réalisation ou l'amélioration des garanties sur des relations non performantes (générant une réduction des provisions requises à hauteur de 16,4 millions de dinars), d'autre part.

En dépit de l'effort fourni par la banque pour estimer les risques avérés au 31 décembre 2006, nous considérons que l'insuffisance de provisions ainsi déterminée demeure insuffisante du fait que d'autres dossiers, demeurant en contentieux depuis plusieurs années, présentent selon nous des indices forts de dépréciation, devant être couverts in fine par des provisions. Nous estimons aussi que la banque encourt un risque pour passifs imputable à l'exercice 2006 à hauteur de 3,2 millions de dinars, non comptabilisé au 31 décembre 2006.

Compte tenu de l'insuffisance de provision ci-dessus mentionnée, les fonds propres réglementaires, après prise en compte de la garantie décrite dans la note aux états financiers 5.2 accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant cette insuffisance et qui porte désormais sur un montant de 57,1 millions de dinars à la date du 31 décembre 2006, se situent à un niveau tel que certains ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Cette situation fait peser sur la banque un risque sur la continuité de son exploitation à défaut de mise en œuvre d'un programme de restructuration approprié.

La banque a adopté en 2006 des règles de prise en compte et de réservation des intérêts et commissions telles qu'indiquées dans la note aux états financiers 2.1. Ces règles sont particulièrement conservatrices à la

fois par rapport à celles usitées au cours des exercices antérieurs ainsi qu'aux pratiques du secteur. Les nouvelles règles incluent notamment l'affectation systématique des recouvrements sur crédits à Long et Moyen Terme prioritairement sur le principal. Elles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ces règles ont eu pour effet de réduire le niveau de produits comptabilisés au titre de l'exercice 2006, dont l'impact à la fois sur l'exercice 2006 et sur l'exercice 2005 n'a pu être déterminé.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 31 juillet 2007**

Tunis le 28 juillet 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2006, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease », « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit, de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International ».

4. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et n'ont pas été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes.

5. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2006 un refus de certification motivé par des qualifications portant principalement sur la non comptabilisation par la banque de charges totalisant 166,902 MDT dont 143,692 au titre des exercices antérieurs, et sur la comptabilisation indue de produits portant sur 8,011 MDT.

Notre opinion est également motivée par des qualifications portant sur le traitement inapproprié par la banque d'opérations indûment rattachées aux résultats de l'exercice 2006 représentant des corrections d'erreurs antérieures portant sur des charges et des pertes imputables sur les capitaux propres d'ouverture pour 16,887 MDT.

D'autres éléments ont également motivé notre opinion, ils portent notamment sur la régularité de la comptabilité, l'évaluation des risques de dépréciation d'actif, la qualité du système d'information et de contrôle interne en vigueur et l'assurance au sujet de la conformité des prix de cession des créances vendues à de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » avec la juste valeur des mêmes actifs.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 24 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2006.

6. Le commissaire aux comptes de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », entreprise dépendante du groupe et intégrée globalement dans ses états financiers consolidés, a conclu son rapport de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2006 par une certification assortie d'une réserve portant sur une insuffisance de provision pour dépréciation de créances estimée à 0,101 MDT.

7. Des discordances ont été relevées entre les éléments figurant dans la liasse de consolidation et les états financiers individuels de la société « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) ». Il s'agit d'écarts inexplicables entre la valeur nominale des créances cédées (118,870 MDT) diminuée du montant des recouvrements (0,419 MDT) tel que figurant sur la liasse de consolidation et la valeur nette des mêmes actifs indiquée au niveau du bilan de la filiale (118,773 MDT).

8. Il a été procédé au titre de l'exercice 2006 à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) » moyennant la réintégration parmi les actifs du groupe des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale, et l'élimination des profits réalisés par la société mère en écartant la correction de l'effet de l'impôt sur les dits profits. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées n'ont pas fait pas l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

Antérieurement à l'exercice, les retraitements opérés par la banque étaient limités à la réintégration, au niveau du bilan consolidé, des éléments d'actif de la filiale tels que figurant sur ses propres états financiers sans correction des éléments ayant un impact sur les résultats du groupe.

La méthode appliquée en 2006 demeure, à notre avis, insuffisante pour satisfaire aux normes régissant la consolidation en raison de la limitation des retraitements portant sur les résultats des opérations réciproques aux seuls profits internes, d'une part, et de l'exclusion de l'impact de la fiscalité différée, d'autre part.

L'incidence de ce changement de méthode a été traduite au niveau des états financiers consolidés de 2005 présentés à titre comparatif, et signalée dans les notes aux états financiers consolidés du groupe.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et de l'incidence des qualifications s'opposant à la certification des comptes individuels de la société mère mentionnées au paragraphe 5, ainsi que des points 7 et 8 ci-dessus, nous estimons que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'annexés aux pages 5 à 31 de notre rapport ne présentent pas sincèrement la situation financière du groupe à la même date ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à 31 décembre 2006 et ne sont pas en conformité avec les prescriptions des référentiels comptables en vigueur.

Ahmed Mansour



## **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représentée par Monsieur Ahmed Mansour.

### **AMC Ernst & Young**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons la réserve suivante :

La banque a procédé à la comptabilisation dans les comptes de l'exercice 2007 de l'intégralité des provisions requises et a opéré certains ajustements et corrections comptables, ainsi qu'il est indiqué notamment dans les notes aux états financiers consolidés 5.1 et 5.9 et les notes explicatives 26 et 27. Selon nous, les traitements comptables suivants, opérés dans ce cadre, sont inappropriés :

- les provisions requises, estimées par la banque à la date du 31.12.2007 à 174,6 millions de Dinars, ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice 2007. Considérant que les provisions requises estimées par la banque à la date du 31.12.2006 et demeurées non comptabilisées à cette date s'élèvent à 122,9 millions de Dinars, la comptabilisation des provisions en 2007 devrait s'imputer sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 123,8 millions de Dinars conformément à la norme comptable 11 relative aux modifications comptables. De plus, ces provisions couvrent à hauteur de 8 millions de Dinars des risques qui ne nous semblent pas avérés ;
- l'actif fiscal différé, estimé à 30 MDT, lié au report déficitaire, d'un point de vue fiscal, au niveau de la société mère n'a pas été comptabilisé. Le résultat consolidé au titre de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date se trouvent minorés à fauteur de ce montant ;
- des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 et antérieurs dans le cadre de l'implémentation du nouveau système d'information, totalisant 10,8 millions de Dinars, ont été initialement comptabilisées en actifs incorporels et amorties sur une période de 5 ans. Au cours de l'exercice 2007, le montant de ces dépenses a été reclassé en « Charges à répartir » et un montant de charges additionnelles à hauteur de 7,4 millions de Dinars a été imputé sur le résultat de l'exercice 2007. Par référence aux normes comptables applicables, la comptabilisation en « Charges à répartir » est, dans le cas d'espèce,

inappropriée s'agissant de dépenses engagées dans le cadre d'un projet, par essence reconnu et comptabilisé en tant qu'actif. Un tel traitement est non conforme notamment aux normes comptables 6 et 10 relatives aux immobilisations corporelles et aux charges reportées. Le résultat de l'exercice 2007 ainsi que les capitaux propres à cette date sont, en conséquence, minorés à hauteur de ce montant (7,4 millions de Dinars) ;

- un produit a été constaté en 2006 à hauteur de 1 million de Dinars et représente la différence entre la valeur comptable d'un terrain, propriété de l'UIB, échangé contre une partie d'un immeuble à édifier sur le même terrain dont la valeur contractuelle est établie à 1,2 millions de Dinars. Au cours de l'exercice 2007, le montant correspondant à ce produit a été annulé. Une telle annulation ne se justifie ni par les dispositions de la norme comptable 5 régissant la comptabilisation des opérations d'échanges d'actifs, notamment le paragraphe 20 ni par la situation actuelle du bien obtenu en échange. En conséquence, les capitaux propres à la date du 31.12.2007 sont minorés à hauteur de 1 million de Dinars ;
- les règles de constatation des produits et de réservation des agios et intérêts adoptés par la banque sont particulièrement conservatrices. Ainsi, les recouvrements sur les crédits à moyen et long terme sont prioritairement imputés sur le principal. Ces règles ne permettent pas non plus la comptabilisation systématique en produits des agios débiteurs sur les relations non performantes, lorsque effectivement encaissés. Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 2.1, des produits ont été réservés de façon globale à hauteur de 3,7 millions de Dinars dans l'attente de l'aboutissement des travaux en cours pour statuer définitivement sur leur sort. Nos travaux nous ont permis de mettre en évidence des agios et intérêts indûment réservés à hauteur de 0,6 million de Dinars. Le Produit Net Bancaire, le résultat de l'exercice et les capitaux propres sont minorés à hauteur de ce montant.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres du groupe, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2007 se trouvent être largement en deçà de la moitié du capital social. De même, les fonds propres réglementaires se situent à un niveau tel que les ratios essentiels pour l'exercice de l'activité bancaire se trouvent être en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. La société mère a arrêté un plan de restructuration à même de pallier cette situation et garantir la continuité d'exploitation, dont la mise en œuvre devrait être réalisée en 2008.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2006 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 Juillet 2008**

Tunis le 24 juillet 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

**1.** Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2.** Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3.** Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).

**4.** Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seuls ceux de « Arab International Lease » et « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » nous ont été communiqués.

**5.** En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2007 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déficitaires dégageés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006, 2005 et antérieurs, respectivement pour 10,298 MDT et 163,571 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 4 à 7 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2007.

**6.** Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

**7.** Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 4 à 6 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 5 à 32 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

**Ahmed Mansour**

## Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008

### AMC Ernst & Young

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### 1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé en 2008 un actif d'impôt différé lié au report déficitaire au niveau de la société mère pour un montant de 51 544 KDT (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés n° 8). Ce traitement n'a pas été effectué conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relatives aux corrections d'erreurs. Les résultats consolidés de l'exercice 2008 devraient être réduits à hauteur de 51 544 KDT et les capitaux propres d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2007 retraités conformément aux dispositions de la norme.

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations classées sans que cette reprise ne corresponde à un recouvrement effectif ni amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est sur estimé à concurrence de ce montant.

- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié puisque la provision comptabilisée ne correspond pas au passif encouru par la banque au 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif par référence aux normes internationales (IAS 19) est estimé au 31/12/2008 à 2 266 KDT ;

- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n°19) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence ;

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 mars 2009**

***Deloitte***

Tunis le 27 Mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

**1.** Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**2.** Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

**3.** Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).

**4.** Antérieurement à l'exercice audité, la Banque s'est abstenue de constater les actifs d'impôts différés au titre des excédents de provisions constatées par rapport à ses résultats fiscaux, en raison des incertitudes quant à leur déductibilité fiscale future. Courant l'exercice 2008 et sur la base des résultats du contrôle fiscal approfondi ayant couvert les exercices 2003 à 2007, la direction de la Banque a changé ses estimations et a constaté un actif d'impôt différé pour un montant de 51,545 MDT en contre partie des résultats consolidés de l'exercice 2008.

S'agissant, à notre avis, de changement d'estimation, le traitement en question, conforme aux prescriptions de la norme comptable nationale n° 35 et internationale IAS 12, n'appelle pas de notre part de remarques particulières ; étant précisé que le même traitement n'est pas opéré au niveau des comptes individuels en application des normes tunisiennes en la matière.

**5.** Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seul celui de « Arab International Lease » nous a été communiqué.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2008 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déductives dégagés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,809 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 8 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2008.

7. Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 7 ci dessus, nous sommes en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 5 à 29 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour

#### Les commissaires aux comptes

##### MAZARS

LCC Mazars  
Imm. Astree, Rue 1 ao d'Ankara  
Les Berges de Lac - 10271 Tunis  
Tél: 0216 71 56 78 38 Fax: +216 71 96 32 40

##### ECC MAZARS

Imm. Astree, Zone 03/2, Rue du 1<sup>er</sup> Janvier  
Les Berges de Lac 10271 Tunis  
Tél: 0216 71 96 46 99 Fax: 00216 71 96 32 40

##### FINOR

Imm. 330 - Tour des bureaux  
Centre urbain nord - 1082 Tunis  
Tél: (01) 70 128 150 - Fax: 70 128 405  
E-mail: finance@finor.tn

#### 1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

L'Intermédiaire International  
Le Directeur Général  
Ab MELLIQUY

### 1.5 Responsable de l'information

Pierre ALOUGES  
Secrétaire Général  
65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis  
Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831  
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn



## **CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL**

---

### **2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque :**

#### **2.1.1. Dénomination et siège social :**

- Dénomination sociale : UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »
- Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
- Téléphone : (216) 71 108 500
- Télèx : UNIB 15 397 TN
- Fax : (216) 71 108 584
- Site web : www.uib.com.tn
- E-mail : web-uib.@uib.com.tn

#### **2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :**

- Forme juridique : Société Anonyme
- Législation particulière applicable : la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

#### **2.1.3. Date de constitution et durée :**

- Date de constitution : le 09 décembre 1963
- Durée : 99 ans

#### **2.1.4. Objet social : (article 3 des statuts)**

La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque et généralement, toutes opérations suivantes dont la liste a un caractère seulement énonciatif et non limitatif :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme.
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale, des crédits d'escompte, et en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeur, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le Trésor Public ou les collectivités publiques ou semi-publiques et en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations agricoles, industrielles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toute administration publique, négociier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques.
3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous des formes quelconques en vue d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, étant précisé que ces avances ou crédits devront être définis quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité ne devra pas dépasser la durée de l'opération à financer.

- a) Faire des avances mobilisables par escomptes des valeurs émises par les sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières, tunisiennes ou étrangères.
- b) Octroyer des crédits à moyen et long terme dans le cadre de la réglementation en vigueur.
4. Recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toutes espèces de fonds publics, d'actions, ou d'obligations ou de parts bénéficiaires.
5. Souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals.
6. Opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles : accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, dans la mesure où de telles opérations sont liées à des opérations de banque.
7. Procéder ou participer à l'émission, au placement, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner à tous emprunts des collectivités publiques ou privées, assurer la constitution de sociétés et accepter tous mandats ou pouvoirs, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts ou obligations, bons ou effets de toutes natures de ces collectivités. Créer ou prendre des participations dans toute société d'études, souscrire à son capital et le libérer, y accepter toutes fonctions de direction rémunérées ou non.
8. Prendre des participations dans le capital de toute société tunisienne ou étrangère, étant expressément stipulé que ces prises de participations ne pourront être décidées qu'à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.
9. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société ou permettant d'en assurer le développement.
10. En outre, d'une manière générale, effectuer toutes opérations pouvant rentrer dans le cadre de l'activité bancaire dans la mesure où elles sont susceptibles d'être traitées suivant les critères généralement admis pour les banques d'affaires, les banques de dépôts et les banques de commerce international.

La Société se conformera dans l'exercice de son activité, aux obligations découlant des réglementations arrêtées par la Banque Centrale de Tunisie aucune disposition statutaire ne pouvant faire obstacle à ces dites obligations.

#### ***2.1.5. Registre de commerce :***

Registre de commerce n° B 615 1996

#### ***2.1.6. Exercice social :***

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### **2.1.7. Clauses statutaires particulières :**

#### a)- Répartition statutaire des bénéfices : (article 49 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

#### b)- Paiement des dividendes : (article 50 des statuts)

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux caisses désignées par l'Assemblée Générale, ou, à défaut par le Conseil.

Tous intérêts et dividendes régulièrement perçus ne peuvent être objet de report ou de restitution sauf les cas prévus par la loi. Ceux non touchés cinq ans après la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

#### c)- Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire :

##### ✓ Convocation des assemblées générales: (article 33 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; l'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur deuxième convocation.

Préalablement à l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que la liste des actionnaires seront tenus au siège de la Société à la disposition des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

- ✓ Droit de siéger à une Assemblée Générale: (article 34 des statuts)  
Sous réserve des dispositions de l'article 39 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été inscrite à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrégé le délai ci-dessus fixé.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les pouvoirs dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

- ✓ Présidence et bureau de l'Assemblée Générale : (article 35 des statuts)  
L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. Toutefois, l'Assemblée convoquée par le mandataire de justice ou le commissaire aux comptes en cas d'urgence est présidé par l'un d'eux.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée. Le secrétaire peut être désigné en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés, et le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée et déposée au siège social et mise à la disposition de tout requérant.

Les fonctions du bureau se limitent exclusivement à assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant également la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

- ✓ Ordre de jour de l'Assemblée Générale: (article 36 des statuts)  
L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après que le ou les actionnaires précités ont adressé à la Société une lettre recommandée avec accusé de réception à cet effet.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

- ✓ Procès Verbal de l'Assemblée Générale:(article 37 des statuts)  
Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale contient les énonciations suivantes :

- la date et le lieu de sa tenue,
- le mode de convocation,
- l'ordre du jour,
- la composition du bureau,
- le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint,
- les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale,
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et tout éventuel refus de l'un d'eux de signer doit être mentionné.

Les copies et extraits des procès-verbaux sont certifiés et signés soit par le Président, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Adjoint ou par un administrateur spécialement délégué ou éventuellement par celui qui a présidé l'Assemblée.

Après dissolution et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par le (ou les) liquidateur (s).

✓ Effet de délibérations (article 38 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les actionnaires absents, les actionnaires dissidents ou les actionnaires incapables.

d)-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire:(article 42 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués, seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- l'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la Société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration,
- elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et, d'une façon générale, examine les actes de gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur,
- elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- elle nomme, révoque, remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectués par le Conseil d'Administration,

- elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit Interne conformément aux dispositions en vigueur,
- elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a autorisé,
- elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente en bourse des actions de la Société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.

Etant spécifié que les attributions ci-dessus indiquées sont toujours considérées comme étant à l'ordre du jour de toutes les Assemblées Ordinaires annuelles, même si les convocations n'en faisaient pas mention.

Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

e)-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire: (article 46 des statuts)

- L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications et ce dans le respect de la législation en vigueur. Elle ne peut toutefois, ni changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :
  - la transformation de la Société en toute forme de société compatible avec les lois sur les établissements de crédit,
  - la fusion de la Société avec toute société constituée ou à constituer,
  - la modification de l'objet social,
  - la modification de la dénomination sociale,
  - le transfert du siège social à une autre ville,
  - l'augmentation ou la réduction du capital social,
  - la modification de la durée de la Société, sa réduction, son extension ou sa dissolution anticipée et sa liquidation,
  - la modification des caractéristiques des actions,
  - la réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs,

- la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- La cession du fonds de commerce, ou de l'un de ses éléments, ou de la location-gérance du fonds de commerce,

et ce, dans le respect de la réglementation du marché financier.

- Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des actionnaires avant la date de la réunion.

f)- Transmission des actions: (article 14 des statuts)

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

#### ***2.1.8. Capital social :***

Le capital social s'élève à 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés.

#### ***2.1.9. Nationalité :***

Tunisienne

#### ***2.1.10. Régime fiscal :***

Droit commun

#### ***2.1.11. Matricule fiscal :***

002708/Q/P/M/000

#### ***2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :***

Siège de la banque : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis 1000

***2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :***

Pierre ALOUGES  
Secrétaire Général  
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis  
**Tel :** 71 104 766 – **Fax :** 71 104 831  
**E-mail :** pierre.alouges@uib.com.tn

## 2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque :

Capital social	: 196 000 000 dinars
Nombre d'actions	: 17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	: 2 000 000
Nominal des actions et des certificats d'investissement	: 10 dinars
Forme des actions et des certificats d'investissement	: Nominative
Catégorie des actions et des certificats d'investissement	: Ordinaire
Libération des actions et des certificats d'investissement	: Intégrale
Jouissance des actions et des certificats d'investissement	: 1 <sup>er</sup> janvier 2008

## 2.3. Evolution du capital :

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement	Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement
A.G.C du 09/12/1963	Capital initial	-	-	700 000	70 000
A.G.E du 16/12/1971	Augmentation de capital en numéraire	800 000	80 000	1 500 000	150 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	500 000	50 000	2 000 000	200 000
A.G.E du 22/01/1976	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	3 000 000	300 000
A.G.E du 17/02/1977	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	4 000 000	400 000
A.G.E du 17/09/1981	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	200 000	6 000 000	600 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 000 000	100 000	7 000 000	700 000
A.G.E du 29/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	300 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 28/06/1990	Augmentation de capital en numéraire	25 000 000	2 500 000	35 000 000	3 500 000
A.G.E du 07/12/1995	Augmentation de capital en numéraire	35 000 000	3 500 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 26/08/2004	Augmentation de capital en numéraire	36 000 000	3 600 000	106 000 000	10 600 000
A.G.E du 09/08/2008	-Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions	70 000 000	7 000 000	176 000 000	17 600 000
	-Augmentation de capital en numéraire par émission de certificats d'investissement	20 000 000	2 000 000	196 000 000	2 000 000

## 2.4. Répartition du capital au 24/03/2009 :

<b>* Actions ordinaires</b>						
Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>						
* Personnes Morales :						
Ayant 3% et plus	1	2 264 988	22 649 880	12.87 %	2 522 373	12.87 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 464 714	14 647 140	8.32 %	1 631 159	8.32 %
Ayant au maximum 0,5%	115	1 077 574	10 775 740	6.12 %	1 200 031	6.12 %
* Personnes Physiques :	-					
Ayant 3% et plus			-			
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 103 147	11 031 470	6.27 %	1 228 505	6.27 %
Ayant au maximum 0,5%	1896	2 474 691	24 746 910	14.06 %	2 755 900	14.06 %
<b>Actionnaires Etrangers</b>						
* Personnes Morales :	1					
Ayant 3% et plus	1	9 211 360	92 113 600	52.34 %	10 258 105	52.34 %
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-					
Ayant au maximum 0,5%						
* Personnes Physiques :	8					
Ayant 3% et plus						
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%						
Ayant au maximum 0,5%	8	3 526	35 260	0.02 %	3 927	0.02 %
<b>Total</b>		<b>17 600 000</b>	<b>176 000 000</b>		<b>19 600 000</b>	
<b>* Certificats d'investissement</b>						
Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital		
<b>Actionnaires Etrangers</b>						
* Personnes Morales :	1					
Ayant 3% et plus	1	2 000 000	20 000 000			10,20%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%						
Ayant au maximum 0,5%						
<b>Total</b>		<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>			<b>10,20%</b>

## 2.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital au 24/03/2009 :

<b>* Actions ordinaires</b>						
Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>						
* Personnes Morales : Société Tunisienne de l'Air	1 1	2 264 988	22 649 880	12.87 %	2 522 373	12.87 %
* Personnes Physiques : Ayant 3% et plus		0	0	0,00%	0	0,00%
<b>Actionnaires Etrangers</b>						
* Personnes Morales : Société Générale	1 1	9 211 360	92 113 600	52.34 %	10 258 105	52.34 %
* Personnes Physiques : Ayant 3% et plus		0	0	0,00%	0	0,00%
<b>* Certificats d'investissement</b>						
Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital			
<b>Actionnaires Etrangers</b>						
* Personnes Morales : Société Générale	2 000 000 2 000 000	20 000 000 20 000 000	10,20% 10,20%			
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10,20%</b>			

## 2.4.2. Capital détenu par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 24/03/2009:

<b>* Actions ordinaires</b>						
Désignation	Qualité	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr Bernard DAVID	Président du Conseil d'Administration	1	10	0,00%	1	0,00%
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%	0	0,00%
La Société Générale représentée par Mr Loïc DE SAINT LAUMER	Administrateur	9 211 360	92 113 600	52,34%	10 258 105	52,34%
La société Tunisienne de l'Air représentée par Mr Nabil CHETTAOUI	Administrateur	2 264 988	22 649 880	12,87%	2 522 373	12,87%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	216 769	2 167 690	1,23%	241 402	1,23%
Mr Mohamed El Aziz MILED	Administrateur	23 678	236 780	0,13%	26 369	0,13%
Mr Mohamed Ali BAKIR	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Patrick LE BUFFE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Jean Louis MATTEI	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Frederic GENET	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Christian POIRIER	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>		<b>11 716 795</b>	<b>117 167 950</b>	<b>66,57%</b>	<b>13 048 249</b>	<b>66,57%</b>

**\* Certificats d'investissement**

Désignation	Qualité	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%
La Société Générale représentée par Mr Loïc DE SAINT LAUMER	Administrateur	2 000 000	20 000 000	10,20%
La société Tunisienne de l'Air représentée par Mr Nabil CHETTAOUI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Mohamed El Aziz MILED	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Mohamed Ali BAKIR	Administrateur	0	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Patrick LE BUFFE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Jean Louis MATTEI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Frederic GENET	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Christian POIRIER	Administrateur	0	0	0,00%
<b>Total</b>		<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10,20%</b>

**2.4.3. Nombre d'actionnaires :**

Le capital de l'Union Internationale de Banques est réparti entre 2031 actionnaires au 24.03.2009 :

- 122 personnes morales (dont une personne morale étrangère)
- 1 909 personnes physiques (dont 8 personnes physiques étrangères).

## 2.5 – Description sommaire du groupe UIB au 31/12/2008

### 2.5.1. Présentation générale du groupe :

#### 2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2008 :

Au 31/12/2008, L'UIB est à la tête d'un groupe de 5 sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance.

Unité : en milliers de dinars

Sociétés	Méthode de consolidation	Valeur comptable de la participation directe au 31/12/2008	Taux de participation directe	% de contrôle	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Intégration Globale				
Internationale de Recouvrement de Créances	Intégration Globale	2 000	99,97%	99,97%	99,97%
Intermédiaire International	Intégration Globale	996	52,42%	52,42%	52,42%
Internationale SICAR	Mise en Equivalence	1 550	31,00%	31,00%	33,60%
Arab International Lease	Mise en Equivalence	2 000	20,00%	20,00%	20,00%

Ci-après une description sommaire de ces sociétés :

#### 1) L'Union Internationale de Banques « UIB »

L'UIB est une banque commerciale qui a démarré son activité au courant du mois de décembre 1963.

Son capital au 31/12/2008 est de 196 MD détenu à hauteur de 47,64% par des actionnaires Tunisiens et 52,36% par des actionnaires étrangers (hors certificats d'investissement).

L'actionnaire étranger de référence est la Société Générale.

Son objet social est l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

L'UIB a été introduite à la cote de la Bourse le 18/08/1996.

Ses principaux indicateurs enregistrés au 31/03/2009 se présentent comme suit :

- un total bilan de 2 192 MD
- un volume de dépôts clientèle de 1899,5 MD
- un volume de crédits clientèle de 1662,6 MD
- Produit Net Bancaire de 24,2 MD

L'UIB se caractérise aujourd'hui par un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté - 108 points de vente - avec une dynamique d'ouverture d'agences - 18 nouvelles agences au cours de la période 2009-2013.

En outre, elle dispose, au 31/12/2008, d'un fond de commerce important :

- **184 656 comptes à vue pour les Particuliers.**
- **367 381 comptes épargnes.**
- **19 818 PME & Professionnels.**
- **1 738 Grands Ensembles.**

## **2) L'Internationale de Recouvrement de Créances « IRC »**

L'Internationale de Recouvrement de Créances est une société qui exerce dans le cadre de la loi 98-04 du 02/02/1998 ainsi que les textes subséquents. Elle a été créée le 25 janvier 2001. Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers tel que défini par l'article 3 de la loi précitée. Son capital est de 2 millions de dinars divisé en 20 000 actions de nominal 100 dinars intégralement libérées, et détenu par l'UIB à hauteur de 99,97%, et ce, au 31/12/2008.

## **3) Intermédiaire International « INI »**

L'Intermédiaire International est une Société d'Intermédiation en bourse créée le 14/11/1995 dans le cadre de la loi 94 -117 relative à la réforme du marché financier.

L'INI a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de l'INI est de 1,9 MD, divisé en 19 000 actions de 100 dinars de nominal, détenu à hauteur de 52,4% par l'UIB et 47,4 % par la BTE, et ce, au 31/12/2008.

## **4) Internationale SICAR « IS »**

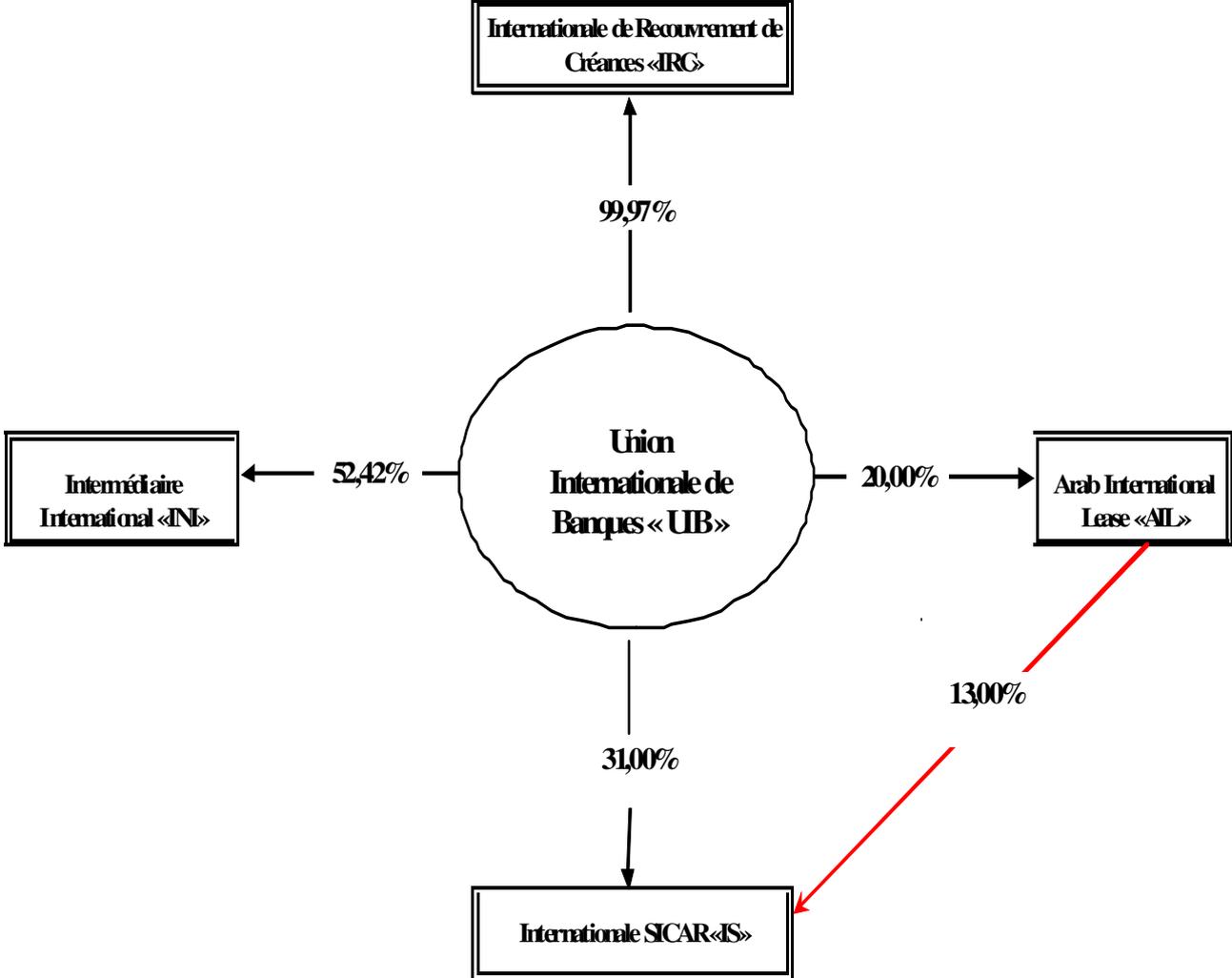
L'Internationale Sicar est une société d'investissement à capital risque (SICAR) régie par la loi n° 88-92 du 02/01/1988 relative aux sociétés d'investissement. Elle a été créée en décembre 1999 avec un capital de 5MD, divisé en 500 000 actions de 10 dinars de nominal. Son objet consiste en des prises de participation au sein d'entreprises, pour son compte ou pour le compte de tiers, en vue de les rétrocéder à terme.

La part de l'UIB dans le capital s'élève au 31/12/2008 à 31%.

## **5) Arab International Lease «AIL»**

L'Arab International Lease est créé le 16 décembre 1996. Elle a pour objet d'effectuer les opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel ou professionnel, meubles et immeubles. Son capital est de 10MD, divisé en 1 000 000 actions de 10 dinars de nominal dont 20% est détenu par l'UIB au 31/12/2008.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2008 :



### 2.5.1.3 Evenements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2008 et la date d'élaboration du document de référence :

Aucun événement récent n'a modifié le schéma financier du groupe.

### 2.5.1.4 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2008 :

Sociétés	IRC	INI	Internationale SICAR	AIL
UIB	99,97%	52,42%	31,00%	20,00%
IRC				
INI				
Internationale Sicar				
AIL			13,00%	

### 2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2008 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	CAPITAUX PROPRES (1)	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET	DETTES GLOBALES (2)	CHARGES FINANCIERES	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2007
UIB	71 989	145 217	1 662	917	2 042 731	52 804	
IRC	984	76	(241)	(204)	118	0	
INI	438	243	(443)	(432)	974	0	
Internationale Sicar	6 308	463	125	369	32 482	0	225
AIL	13 230	6 550	1 720	1 159	52 254	3 094	

(1) Il s'agit des capitaux propres avant affectation

(2) Il s'agit du total du Passif

### 2.5.1.6. Les engagements financiers du groupe au 31/12/2008 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	IRC	SICAR	INI	AIL	UIB
Crédits extérieurs					80 583
Emprunt obligataire				22 000	
Emprunts et Ressources spéciales		2 299		12 987	28 551
Découvert					
Fonds gérés		27 066			
Billets de trésorerie					
Leasing					
Compte courant associés					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>29 365</b>	<b>0</b>	<b>34 987</b>	<b>109 134</b>

### 2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter- société du groupe :

Les sociétés du groupe n'ont pas eu recours en 2008 à des financements auprès de l'UIB

## 2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2008 :

### 2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

#### Crédits Reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de la UIB s'élève à 20 558 mDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 19 808 mDT et en dépôts à terme à hauteur de 750 mDT.

Unité : en milliers de dinars

Ste du Groupe	Nature du dépôt	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
IRC		56	750	806
INI		(261)	0	(261)
Internationale SICAR		20 005	0	20 005
AIL		8	0	8
<b>TOTAL</b>		<b>19 808</b>	<b>750</b>	<b>20 558</b>

#### Prêts Octroyés

Néant

### 2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

#### Reçus :

Néant

#### Donnés :

Néant

### 2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

#### Reçus :

Néant

#### Donnés :

IRC : L'UIB a souscrit en 2006 à la libération de la 2<sup>ème</sup> moitié du capital de l'Internationale de Recouvrement, soit 100 000 actions à 10 dinars chacune pour un montant global de 1 000 mDT.

### 2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007 :

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
IRC	199 940	0	0	0
INI	9 958	0	0	0
Internationale Sicar	155 000	0,450	69 750	2 000
AIL	199 990	0,400	80 000	6 250

\* Nombre d'actions détenus le jour de distribution des dividendes

### 2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008 :

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
<b>IRC</b>	199 940	0	0	0
<b>INI</b>	9 958	0	0	0
<b>Internationale Sicar</b>	155 000	0,450	69 750	2 000
<b>AIL</b>	199 990	0	0	0

\* Nombre d'actions détenus le jour de distribution des dividendes

### 2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2008 au titre de l'année 2007 :

Néant

### 2.5.2.7 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008 :

*Néant*

### 2.5.2.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

#### 2.5.2.8.1 Les garanties et sûretés réelles données ou reçues des sociétés du groupe :

**Reçues :**

*Néant*

**Données**

*Néant*

#### 2.5.2.8.2 Les cautions données ou reçues des sociétés du groupe

**Reçues :**

*Néant*

**Données**

► **Internationale SICAR :**

La SICAR a contracté auprès de l'UIB une caution définitive valable à ce jour pour un montant de 5 mDT

## **2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2008 :**

### **2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe :**

#### **- Encaissé :**

(en dinars)

	Commissions	Intérêts
IRC	0	254
INI	0	0
Internationale Sicar	0	0
AIL	0	0

#### **- Décaissé :**

Au titre des commissions l'UIB a décaissé 15 mDT au profit de l'IRC, 212 mDT au profit de l'Internationale Sicar et 13 mDT au profit de l'INI ce qui totalise la somme de 240 mDT

### **2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :**

#### **Achats :**

*Néant*

#### **Ventes :**

L'UIB a cédé au dinar symbolique a la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » une créance portant un nominal de 425 mDT totalement provisionnée par la Banque.

Cette session, dont le contrat demeure non signé entre les deux parties, a été autorisée par le conseil d'administration de la banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données :**

#### **Reçues :**

##### **► INI :**

L'U.I.B a confié en 2008 à « l'Intermédiaire International - INI » l'élaboration du document de référence et de la note d'augmentation du capital de l'UIB ainsi que l'élaboration du prospectus abrégé mis à la disposition du personnel de la banque à l'occasion de l'augmentation du capital de la société générale.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 13 mDT.

Ces prestations ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elles seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

## **Données :**

### **► Internationale SICAR :**

Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de l'Internationale SICAR sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2008, s'élève à 115 mDT.

### **► I.R.C :**

Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2008 s'élève à 66 mDT.

### **► I.N.I :**

Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2008, s'élève à 87 mDT.

## **2.5.3.4 Les contrats de gestion :**

### **► I.R.C :**

- L'U.I.B a conclu entre le 7 avril 2006 et le 29 décembre 2006 avec la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, six conventions ratifiées, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de la banque en date du 18 mai 2007 portant sur la cession, à 258 dinars, de 258 créances totalement provisionnées.

Ces conventions ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007.

- L'U.I.B a conclu avec sa filiale « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » un avenant daté du 1er février 2006 adossé à une convention du 13 mai 2005 ; les dits avenant et convention ont été ratifiés, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de la banque en date du 6 avril 2006. Ils portent sur la définition des termes d'un mandat attribué à la filiale pour assister la banque dans le recouvrement de ses créances ainsi que sur les conditions de rémunération correspondantes.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 8% à servir à l'encaissement de tout montant recouvré à l'amiable, et de 20% à l'encaissement des montants recouverts par voies contentieuses dont les frais sont assumés en sus par le mandant sur présentation des justifications correspondantes. Pour les créances supérieures à 50 000 dinars, les parties ont la faculté de convenir d'un taux différent des 8% prévus ; à défaut, ce dernier taux est appliqué. Un droit fixe d'ouverture de dossier à raison de 45 dinars HT par dossier transféré est dû par la banque à l'encaissement du recouvrement.

En vertu de cette convention, un portefeuille de créances de 943 mDT a été confié en 2007 à « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC ».

La convention et l'avenant précités, approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de l'UIB du 29 mai 2006, ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2008.

L'U.I.B a cédé au dinar symbolique à la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC », une créance portant un nominal de 425 mDT totalement provisionnée par la Banque.

Cette cession, dont le contrat demeure non signé entre les deux parties, a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

► **I.N.I :**

L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise, à titre de régularisation, au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 1,7 mDT.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité.

**2.5.3.5 Les contrats de location :**

► **I.R.C :**

L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2008.

A la fin de l'exercice 2008, l'UIB a mis à la disposition de « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux un autre immeuble abritant actuellement son siège social en remplacement de l'immeuble cité ci-dessus

► **I.N.I :**

L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2008 s'élève à 9 mDT.

### 2.5.3.6 Les fonds gérés :

Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 mDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 mDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 mDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2008, sur 212 mDT hors taxes.

## 2.6 Relations de l'UIB avec les autres parties liées\* au 31/12/2008

### 2.6.1 Informations sur les engagements :

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration et de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux concernant Messieurs Moncef M'ZABI et Aziz MILED et s'élèvent au 31/12/2008 à 18 160 mD. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2008 à 2 760 mD.

\* Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006 ;

### 2.6.2 Transferts de ressources

L'UIB ne détient pas de participations directes dans le capital de sociétés promues par les membres de son Conseil d'Administration et de direction ainsi que ses Conseillers.

L'UIB n'a pas distribué des jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

### 2.6.3 Relations Commerciales

#### 2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2008:

##### Chiffre d'affaires de l'UIB avec ses Administrateurs:

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2008, à 71 903 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
USD	3 474	4 598
EUR	36 290	66 734
SEK	3 369	571
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>71 903</b>

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 60.342 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 252.023 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 8.336 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 493 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 47.454 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
YEN	357	5
USD	6 540	8 656
EURO	19 381	35 639
GBP	8	15
EURO	1 707	3 139
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>47 454</b>

- L'encours, au 31 décembre 2008, des opérations d'achat et de vente au comptant s'élèvent respectivement à 221 KDT et 5017 KDT, détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Devises</b>	<b>Montant</b>	<b>Cv Dinars</b>
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>221</b>
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
<b>TOTAL</b>			<b>5 017</b>

### Chiffre d'affaires des Administrateurs avec l'UIB:

⇒ Une garantie a été donnée par « La Société Générale » au profit de l'UIB pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement » des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

En contrepartie de la « garantie » en question, l'UIB a constaté au titre de l'exercice 2008 parmi ses charges des commissions en faveur de « La Société Générale » pour 191 KDT.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

Le 16 mars 2009, l'UIB a notifié une mise en jeu partielle de la dite garantie pour la somme de 1,804 MDT suite à une perte définitive constatée courant 2008 sur les engagements d'un groupe de sociétés. Le paiement correspondant par « La Société Générale » n'est pas intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

4.5- Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

⇒ Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le prêt en question est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

### **Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'UIB :**

Néant

### **Chiffre d'affaires de l'UIB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, membres de Direction et Conseillers :**

Au cours de l'exercice 2008, l'UIB a réalisé un chiffre d'affaires avec le groupe Aziz MILED de 39,5 millions de dinars et un chiffre d'affaires de 76,7 millions de dinars avec le groupe MZABI, se détaillant comme suit

<b>Groupe</b>	<b>Dénomination sociale</b>	<b>Chiffre d'Affaires</b>
MILED	STT	795 mD
MILED	NOUVELAIR TUNISIE	7 114 mD
MILED	TABARKA BEACH HOTEL	7 634 mD
MILED	HOTEL PHENICIA	3 320 mD
MILED	SOHBATO	2 105 mD
MILED	STE JERBA BEACH HOTEL	11 502 mD
MILED	TTS	3 148 mD
MELED	SAHARA BEACH	3 916 mD
MZABI	SOCIÉTÉ ETS DALMAS ET CIE	11 805 mD
MZABI	ARTES AUTO RESEAU TUNISIEN SERVICE	63 847 mD
MZABI	SID	1 068 mD

### **2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées :**

L'UIB n'a pas procédé à des acquisitions et/ou cessions d'actions émises par des sociétés en relation avec ses administrateurs, membres de Direction et Conseillers.

### **2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données :**

⇒ Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swift net.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;

- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

⇒ L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 42 K€ au titre de 2008.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

⇒ l'UIB a mis en place courant l'exercice 2008 un Site transactionnel de Banque à distance sur internet à travers le système CADINET mis à sa disposition par la « Société Générale ».

Le contrat de services correspondant, en cours de signature, a pour objet la création et la maintenance du Site transactionnel en question. L'annexe 4 dudit contrat prévoit que le coût des droits relatifs au système CADINET à la charge de l'UIB est fixé au titre de l'exercice 2008 à 100.000 € et que le montant de la redevance annuelle de maintenance et d'assistance est fixé pour la même période à 40.000 €. Les droits relatifs au système CADINET ont été constatés parmi les immobilisations de l'UIB à hauteur de 184 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

#### **2.6.3.4 Contrat de location en 2008 :**

Néant

#### **2.7 – Dividendes :**

Désignation	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Dividende (en dinars)	7 000 000	3 500 000	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions	7 000 000	7 000 000	7 000 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	17 600 000
Nombre de certificats d'investissement								2 000 000
Dividende par action (en dinars)	1	0,5	-	-	-	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	10%	5%	-	-	-	-	-	-
Date de détachement	10/06/2002	10/07/2003	-	-	-	-	-	-

#### **2.8 Marché des titres :**

Les actions UIB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il n'existe pas de titres de créances de la Banque qui sont négociés sur le marché Tunisien.

#### **2.9 Notation de la Banque :**

La Banque n'est pas notée.

## CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

---

### 3.1 Présentation sommaire de l'UIB :

L'union Internationale de Banques est une Banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir, le Crédit Lyonnais, la Banque Of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit.

En 2002, les pouvoirs public ont décidé de privatiser la Banque par la cession de **52%** du capital à une institution financière internationale – c'est la **Société Générale** qui est devenu l'actionnaire de référence en Novembre 2002.

De 2003 à 2007 de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés et notamment :

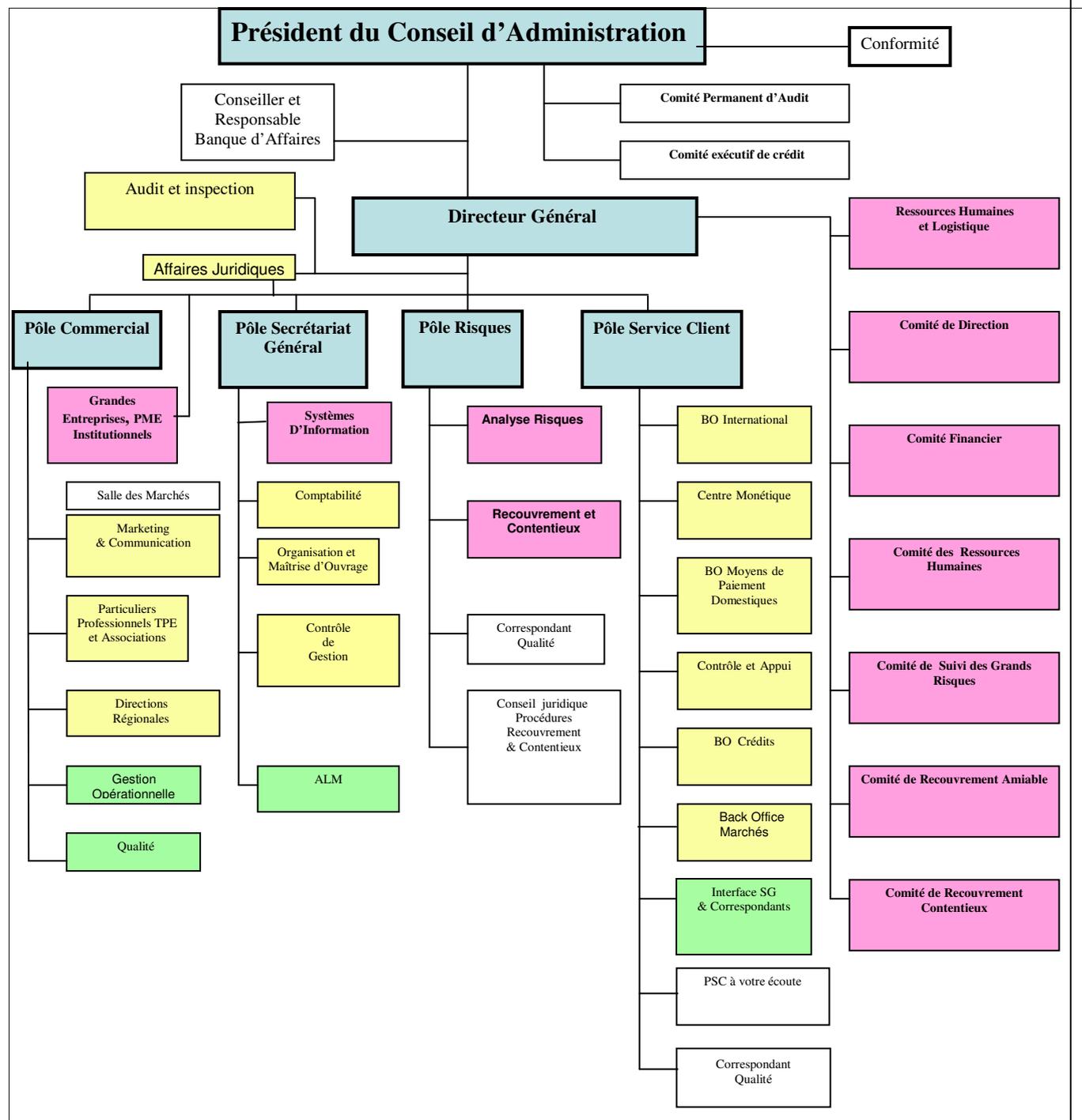
- La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,
- La mise en place d'un nouveau système d'information,
- La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale,
- Un effort exceptionnel de formation du personnel,

Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé à une première augmentation de capital en 2004 de **36 MD**.

En 2008, une nouvelle augmentation de capital de **90 MD**, a été réalisée dans le but de reconstituer les fonds propres nets de base de la banque et de remettre à niveau ses ratios prudentiels.

## 3.2 Organisation de la Banque :

### 3.2.1 Organigramme de l'UIB au 31/12/2008 :



### **3.2.2 Gouvernance :**

Conformément aux standards internationaux, l'Union Internationale de Banques a fait évoluer son organigramme d'une manière plus adaptée à l'étape qu'elle traverse actuellement.

Désormais, la Banque est organisée en quatre pôles :

- Pôle Commercial ;
- Pôle Secrétariat Général ;
- Pôle Risques ;
- Pôle Service Client.

Les mécanismes de gouvernance au sein de l'UIB, se présentent comme suit :

- Le Conseil d'Administration : a pour mission de tracer les grandes lignes du développement de la Banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Le Conseil est présidé par Monsieur Bernard David et la Direction Générale est assurée par Monsieur Kamel Neji.

Le Conseil d'Administration est assisté par :

#### **→ Le Comité Permanent d'Audit**

La composition du comité permanent d'audit a été modifiée par décision du Conseil d'Administration du 11 novembre 2008. Le nouveau comité permanent d'audit est composé comme suit :

- Monsieur Patrick LE BUFFE (Président du Comité),
- Mme Véronique de la BACHELERIE (Administrateur),
- Monsieur Mohamed Aziz MILED (Administrateur)

Ce comité est chargé notamment :

- De veiller à la mise en place d'un système de contrôle interne efficient,
- De veiller à l'efficacité du système de contrôle des risques,
- De s'assurer de la production dans les délais et de donner son avis sur les états financiers ainsi que sur le rapport annuel.

### → **Le Comité Exécutif de Crédit**

Ce comité a été créé par le Conseil d'Administration du 9 Juin 2008, il est constitué des membres suivants :

- Monsieur Kamel NEJI                      Président du Comité
- Monsieur Bernard DAVID                (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Nabil CHETTAOUI            (Administrateur représentant Tunis Air)
- Monsieur Michel CHATELET            (Responsable du Risque Société Générale)

### **L'organe de contrôle de la conformité**

Le Conseil d'Administration du 09 juin 2008 a retenu, l'option de la nomination de correspondants en charge de la conformité au sein des différentes directions de la Banque. Une charte de conformité a été adoptée.

### **Le Médiateur**

M. Chafik BEN HAMZA

### **La Direction Générale**

La Direction Générale a pour mission :

- De veiller à l'application des axes stratégiques arrêtés par le Conseil d'Administration,
- De veiller à la bonne marché de la société dans tous ses aspects fondamentaux afin d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

Dans sa mission la Direction Générale est assistée par :

- Un conseiller auprès de la Direction Générale responsable du Pôle Banque d'affaires. Ce conseiller a pour mission le contact et la mise en relation de l'UIB avec les investisseurs étrangers.
- Les comités suivants :

## Comités internes

Désignations	Compétences	Présidé par
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser l'évolution générale de la Banque</li> <li>▪ Partager l'information et rechercher de façon permanente des synergies</li> <li>▪ Traiter les problèmes soumis à l'attention du Comité et recherche des solutions</li> <li>▪ Discuter des questions transversales afin d'établir un plan de régularisation et en assurer le suivi</li> <li>▪ Informer et conseiller la Direction Générale sur tout sujet d'intérêt général</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traiter les questions liées à la situation financière de la Banque</li> <li>▪ Informer et conseiller la Direction sur l'évolution de la situation économique et financière du pays</li> <li>▪ Définir les grands principes relatifs à la couverture des équilibres bilanciaux et des risques financiers (risque de change, risque de taux, risque de liquidité...)</li> <li>▪ Assurer la cohérence entre la tarification clientèle et les conditions des marchés financiers</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité des ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre la politique de ressources humaines en fonction des directives établies par la Direction Générale</li> <li>▪ Traiter les questions relatives à la politique de formation</li> <li>▪ Discuter tout thème particulier ou questions d'actualité afin de définir les actions à entreprendre</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de suivi des grands risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser l'évolution des engagements portés sur des clients dont le risque pour la Banque est supérieur à 1 million de dinars</li> <li>▪ Définir, si nécessaire, les stratégies de recouvrement et nommer le responsable en charge de la mise en œuvre</li> <li>▪ Assurer un suivi de la réalisation des décisions prises lors des précédents Comités</li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de recouvrement amiable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examiner les dossiers classés en recouvrement amiable (gel du compte ou impayés &gt; 90 jours) dont l'encours est supérieur à 100 mDT <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider, pour ces dossiers, du classement de la créance et déterminer l'action à entreprendre</li> <li>• Suivre l'évolution du recouvrement des créances</li> </ul> </li> </ul>	Le Directeur Général
Comité de Recouvrement Contentieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Piloter l'action de recouvrement /contentieux</li> <li>▪ Statuer sur les propositions de règlement présentées par la clientèle</li> </ul>	Le Directeur Général

### **3.2.3 Contrôle interne :**

L'Union Internationale de Banques a mis en œuvre dès 2003, un dispositif général de contrôle interne responsabilisant chaque échelon de la hiérarchie et permettant à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes, ainsi qu'aux orientations définies par la banque.

Ce dispositif se compose de deux niveaux de contrôle :

-Un contrôle de premier niveau : chargé de garantir la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées.

-Un contrôle de deuxième niveau : un dispositif permanent et indépendant, ayant pour objet d'évaluer, l'efficacité du système de contrôle interne.

Complètement intégré au dispositif de contrôle interne de la banque, la Direction de l'Audit et Inspection assure le contrôle périodique des activités de la banque. Rattachée à la Direction Générale, elle évalue dans une approche objective, rigoureuse et indépendante l'efficacité du système de contrôle interne. Ses missions couvrent l'ensemble des activités de la banque sous tous ses aspects sans restrictions d'aucune sorte. Chaque mission donne lieu à la rédaction d'un rapport consécutif à ses travaux.

Ce dispositif est complété par le Comité Permanent d'Audit Interne réunissant les principaux animateurs du contrôle interne de la banque, des administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes. Rendant compte au Conseil d'Administration, le Comité Permanent d'Audit Interne informe ce dernier sur les principaux événements à venir ou passés concernant l'activité du contrôle interne ainsi que sur la qualité des états financiers de la banque.

En 2008, la Direction de l'Audit et Inspection a poursuivi la couverture du réseau par 28 missions d'inspection au sein des agences. Ces missions ont pour objectif l'évaluation de la conformité des opérations et procédures appliquées en les comparant avec les règles préétablies (circulaires, notes, instructions ...).

Par ailleurs, la Direction de l'Audit et Inspection vérifie périodiquement la bonne application des recommandations émises dans le cadre de ses précédents rapports. Ainsi, 28 missions de suivi des préconisations émises en 2006 et 2007 ont permis de constater que plus de 65 % des recommandations sont mises en place.

De plus, une part croissante du budget est consacrée à la couverture des Directions du siège à travers des missions d'audit thématiques. Ces audits d'efficacité ou de management s'interrogent sur les mesures prises par rapport aux objectifs poursuivis et proposent des recommandations concrètes afin d'optimiser et sécuriser l'organisation en place. Au cours de l'année 2008, les missions d'audit ont permis d'évaluer la gestion du risque opérationnel, la gestion des habilitations informatiques, les écritures manuelles dans la comptabilité (mission finalisée en 2009), la qualité de la production du PNB, et l'analyse de la cohérence et fiabilité du PNB (évolution).

Les synergies avec le Groupe Société Générale sont nombreuses et se sont concrétisées par le détachement de compétences de haut niveau dans le cadre d'une mission d'audit informatique sur le système d'information de la banque, animée par des experts du Groupe Société Générale. Par ailleurs, un certain nombre de sujets (risques opérationnels et fraude) ont été discutés avec les départements en charge du Groupe Société Générale. Ceci a permis d'envisager un meilleur contrôle de certains risques tout en bénéficiant de l'expérience et l'expertise métier du Groupe Société Générale. Enfin, des inspecteurs ont bénéficié de formations dispensées par le Groupe Société Générale à Paris sur le thème du risque de fraude.

La Direction de l'Audit et Inspection a également réalisé des missions de conseils et d'assistance ponctuelles dans le cadre de grands projets de la banque (Megara Forex : Logiciel front et back office change) et a répondu à des demandes d'enquêtes spéciales émanant de la Direction Générale.

Enfin, la Direction de l'Audit et Inspection a participé au suivi de recommandations des autres corps de contrôle interne (Inspection générale et audit du siège) ainsi que des corps de contrôle externes (commissaires aux comptes et Banque Centrale Tunisienne).

### **3.2.4 Système d'information :**

La refonte du Système d'Information au sein de l'UIB vise à contribuer à un développement soutenu et sécurisé des actions stratégiques de la banque d'une part, et à veiller à la bonne marche du nouveau système d'information Delta Bank et son évolution d'autre part.

L'architecture fonctionnelle du SI de l'UIB s'appuie sur :

- Un logiciel bancaire (DELTA BANK) qui assure une grande partie des traitements bancaires.
- Des applications métiers qui assurent des fonctions complémentaires à DELTA (Gestion de Ressources Humaines, BOURSE, Gestion Du Contentieux, BACK OFFICE Change, ARHM pour la gestion du budget, TRANSACT pour le scoring des crédits).
- Des applications « techniques » ou « externes » permettant la connectivité de l'UIB avec ses différents partenaires et ses clients (BCT, SMT, SIBTEL, REUTER, SWIFT, WESTERN UNION, LA POSTE, SMS, EXTRANET, UIBPHONE).

L'architecture technique quand à elle s'appuie sur :

- Un site principal sis à l'immeuble LAFAYETTE.
- Un site de secours sis à l'immeuble HABIB BOURGUIBA, qui assure aujourd'hui le secours de l'application DELTA BANK et qui est prévu à assurer le secours de l'ensemble des fonctions critiques de la banque.
- Un site par agence, direction régionale ou siège connectés via des liaisons Frame Relay secourues par RNIS.

## **Principaux travaux réalisés en 2008**

***Offre Commerciale Banque à distance (UIBNET) :*** Ce module permet l'accès à distance aux clients afin d'effectuer leurs actions les plus courantes (consultations diverses, virements sécurisés, demandes de chèques, etc...). Le lancement commercial a été réalisé en septembre 2008.

***Bâle II – Collecte des engagements :*** Ce module s'inscrit dans le cadre du projet BALE II à travers la mise en place du module DELTA « collecte des engagements » afin d'effectuer la remontée des engagements à Banque Hors France Métropolitaine. La collecte UIB est effective depuis Mars 2008.

***Evolution du scoring Transact et interface avec DELTA :*** Ce complément à l'application Transact a permis une facilité de gestion au niveau des conseillers clientèle qui peuvent se fier au résultat du scoring suite à l'amélioration des grilles, et qui n'ont plus l'obligation de ressaisir les dossiers scorés sur DELTA. Il permet également un meilleur suivi des dossiers scorés et des grilles de scoring à travers une analyse à posteriori entre les scores et les incidents de paiements.

***Extension des offres packagées aux comptes créés avant 2006, clientèle privée et commerciale.***

Ces actions dont les effets sont déjà sensibles sur l'exercice 2008 donneront leur plein impact au cours de l'année 2009.

## **Evolutions prévues pour 2009/2010**

***Offre Commerciale Crédit Revolving :*** Vise à doter la banque d'une offre de « Crédit Renouvelable » dont le principe est de faire profiter le client d'une réserve d'argent qu'il peut utiliser selon ses besoins, avec la caractéristique que les intérêts ne seront perçus que sur les montants utilisés. Une évolution parallèle du système de scoring permettra de scorer les dossiers de revolving selon des grilles spécialisées aux crédits renouvelables.

***Gestion des opérations change et monétaire :*** Consiste en l'automatisation des opérations et des processus des services Front et Back office change et monétaire. La solution, centrée sur le logiciel MEGAR FOREX de BFI, remplacera le système spécifique OFFICE utilisé actuellement par le Back Office Change.

***Nouvelles offres packagées :*** le nouveau SI permet la mise en place aisée d'offres packagées associant plusieurs services sous un contrat et une facturation unique. Déjà 4 offres ont été lancées en 2007. D'autres offres sont prévues courant 2009 dont le Pack HANINE à destination des tunisiens résidents à l'étranger.

***Solution monétique locale :*** pour les modules autorisations et back office, en vue d'améliorer la réactivité commerciale et la gestion des risques et des incidents de paiements.

***Normalisation de la sécurité des infrastructures :*** Vise à implémenter au niveau de l'UIB les outils et pratiques de BHFME pour assurer la sécurité et l'évolution des infrastructures.

***Une solution de LEASING :*** Pour compléter et élargir l'offre de produits et services par des solutions de financement sous forme de leasing pour les entreprises et les professionnels.

**Module Comptabilité Analytique de DELTA :** La mise en place de ce module permettra une meilleure gestion du PNB par client et facilitera les réponses aux demandes des commissaires aux comptes; Ce module constituera également un socle pour renforcer et optimiser les moyens à disposition du contrôle de gestion.

**Trade Net :** Gestion des Credoc en ligne par les clients, solution mise en œuvre par BHFM.

**Smart OFFICE :** Banque à distance orientée clientèle commerciale et grandes entreprises. Solution en cours de mise en œuvre pilotée par BHFM.

### **3.2.5 Politique sociale :**

L'effectif de l'U.I.B a atteint 1348 employés au 31/12/2008 contre 1310 au 31/12/2007, suite au départ de 43 employés, une réintégration de 2 employés et au recrutement de 79 employés dont 77 cadres.

Ainsi la proportion de cadres dans le total effectif a été portée de 60% en 2007 à 65 % en 2008.

#### **– Formation du Personnel :**

La formation interne et externe, s'adressant à tous les métiers de la banque, elle a touché en 2008 une population totale de 985 personnes pour un volume horaire de 23 708 heures.

Avec son ouverture sur l'extérieur, l'U.I.B a permis à plusieurs de ses collaborateurs de bénéficier de stages à l'étranger aussi bien de formation spécifique que dans le cadre des stages d'intégration organisés par le Groupe Société Générale.

#### **– Politique d'Intéressement du personnel :**

La politique d'intéressement du personnel s'articule autour des axes suivants :

- Des commissions sont octroyées aux agents placeurs pour le placement des différents produits offerts par la Banque à la clientèle.
- Les chefs d'agences ayant atteint les objectifs fixés par la Direction Générale bénéficient des primes de performance récompensant leurs efforts.
- Pour les cadres des départements centraux, une prime d'intéressement est également servie aux cadres les plus performants.

### **3.2.6 Effectifs et réseau de la banque :**

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution et la répartition de l'effectif de l'UIB au cours de la période 2006 –2008 :

CATEGORIE	2008	2007	2006
<b>CADRES SUPERIEURS</b>	253	220	209
<b>PERSONNEL D'ENCADREMENT</b>	620	564	516
<b>PERSONNEL D'EXECUTION</b>	473	521	550
<b>PERSONNEL DE SERVICE</b>	2	5	7
<b>TOTAL</b>	<b>1348</b>	<b>1310</b>	<b>1282</b>

### **Réseau d'agences :**

L'extension du réseau d'agences s'est poursuivie en 2008 pour atteindre 108 points de vente. La couverture de nouvelles zones se poursuivra au cours de la période 2009-2013 par l'ouverture de 18 nouvelles agences. Le réseau sera également consolidé par la rénovation partielle ou totale d'une partie des anciennes agences (6 en 2009).

**Une nouvelle classification par zone a été mise en place pour assurer le meilleur maillage possible du territoire national.**

<i>Directions Régionales</i>	<i>Agences</i>	<i>Total Agences</i>
<b><i>Direction Régionale Tunis Sud</i></b>	<i>Centrale</i>	<b><i>17 agences</i></b>
	<i>Belhassen</i>	
	<i>Bab Jedid</i>	
	<i>Sidi el Bahri</i>	
	<i>Etats-Unis</i>	
	<i>El Jazira</i>	
	<i>Afrique</i>	
	<i>Souks</i>	
	<i>Misr</i>	
	<i>Alain Savary</i>	
	<i>Hrayria</i>	
	<i>El Mourouj</i>	
	<i>Ben Arous</i>	
	<i>Megrine</i>	
	<i>el ouardia</i>	
	<i>Ezzahra</i>	
<i>Boumhel</i>		
<b><i>Direction Régionale Tunis Nord</i></b>	<i>La Marsa</i>	<b><i>19 agences + 3 box</i></b>
	<i>Marsa plage</i>	
	<i>El Menzah VI</i>	
	<i>El Manar</i>	
	<i>Ennasser</i>	
	<i>Borj El Amri</i>	
	<i>Douar Hicher</i>	
	<i>Oued Ellil</i>	
	<i>Saadi</i>	
	<i>Kheireddine Pacha</i>	
	<i>Kheireddine</i>	
	<i>Le Bardo</i>	
	<i>Charguia</i>	
	<i>Sidi Bousaid</i>	
	<i>La Goulette</i>	
	<i>Ariana</i>	
	<i>Box La Goulette Départ</i>	
	<i>Box Tunis Carthage</i>	
	<i>Box La Goulette Arrivée</i>	
	<i>Mnihla</i>	
<i>Ariana El Jadida</i>		
<i>Berges du Lac</i>		

<b>Direction Régionale Nord</b>	<i>Bizerte</i>	<b>12 agences</b>
	<i>Tabarka</i>	
	<i>Tinja</i>	
	<i>Ras Jebel</i>	
	<i>Mateur</i>	
	<i>Beja</i>	
	<i>Le Kef</i>	
	<i>Menzel Jemil</i>	
	<i>Jendouba</i>	
	<i>Menzel Abderrahmane</i>	
	<i>Ghardimaou</i>	
	<i>Menzel Bourguiba</i>	
<b>Direction Régionale Est</b>	<i>Hammamet</i>	<b>11 agences</b>
	<i>Grombalia</i>	
	<i>Zaghouan</i>	
	<i>Menzel Bouzelfa</i>	
	<i>Menzel Temine</i>	
	<i>Nabeul</i>	
	<i>Fahs</i>	
	<i>Hammamet ville</i>	
	<i>Kelibia</i>	
	<i>Dar Chaabane</i>	
	<i>Ennfidha</i>	
<b>Direction Régionale Centre</b>	<i>Chebba</i>	<b>17 agences + 1 box</b>
	<i>Kairouan</i>	
	<i>Kalaa Kébira</i>	
	<i>Sousse</i>	
	<i>Monastir</i>	
	<i>Mahdia</i>	
	<i>Teboulba</i>	
	<i>Hammam Sousse</i>	
	<i>Sousse Nejma</i>	
	<i>Sousse Corniche</i>	
	<i>M'saken</i>	
	<i>Sidi Amor Bouhajla</i>	
	<i>Kheniss</i>	
	<i>Sousse Erriadh</i>	
	<i>Box Skanes Monastir</i>	
	<i>Sahloul</i>	
<i>Jemmal</i>		
<i>Sousse Jawhara</i>		
<b>Direction Régionale Sud Est</b>	<i>Moulinville</i>	<b>15 agences + 1 box</b>
	<i>Sfax Hedi Chaker</i>	
	<i>Gabes</i>	
	<i>Midoun</i>	
	<i>Kerkennah</i>	
	<i>Medenine</i>	
	<i>Houmet Essouk</i>	
	<i>Sfax Taparura</i>	
	<i>Zarzis</i>	
	<i>Box Houmet Essouk</i>	

	<i>Sfax El Jadida</i>	
	<i>Sakiet Ezzit</i>	
	<i>Gabes Boulbeba</i>	
	<i>Sfax Rte Mz Chaker</i>	
	<i>Sfax Rte de Gabes</i>	
	<i>Sfax Chihia</i>	
<b><i>Direction Régionale Sud Ouest</i></b>	<i>Nafta</i>	<b><i>8 agences</i></b>
	<i>Cebbala</i>	
	<i>Sidi Ali Ben Aoun</i>	
	<i>Sbiba</i>	
	<i>Degueche</i>	
	<i>Tozeur</i>	
	<i>Gafsa</i>	
	<i>Sidi Bouzid</i>	
<b><i>TOTAL AGENCES</i></b>		<b><i>99</i></b>
<b><i>TOTAL BOX</i></b>		<b><i>5</i></b>
<b><i>TOTAL AGENCES GRANDES ENTREPRISES</i></b>		<b><i>4</i></b>

### 3.3 Activités et performances de la Banque au 31/12/2008 :

#### 3.3.1 Les Ressources :

##### 3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Les dépôts collectés auprès de la clientèle présentent un solde de 1775 MDT au 31/12/2008 contre 1617 MDT au 31/12/2007, soit une progression de 9,75% (+157,6 MDT). Ils sont ventilés de la façon suivante :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
DEPOTS A VUE	689 735	620 038	495 894	11,24%
DEPOTS D'EPARGNE	606 296	566 170	540 540	7,09%
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	401 688	351 997	404 335	14,12%
CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471	2 846	81,91%
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 679	76 587	44 156	-5,10%
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 892</b>	<b>1 617 263</b>	<b>1 487 771</b>	<b>9,75%</b>

La part de marché de l'UIB en terme de dépôts clientèle est de l'ordre de 7% restée stable sur les trois derniers exercices.

##### 3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Ce poste présente au 31 décembre 2008 un solde de 109 MDT contre 32 MDT au 31 décembre 2007:

En mDT

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Emprunts et ressources spéciales	109 134	31 922	33 749	241,88%

##### 3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué durant les 3 derniers exercices de la manière suivante :

En mDT

Libellé	2008	2007	2006
Capital	196 000	106 000	106 000
Réserve légale	4 760	4 760	4 760
Réserve Ordinaire	8 678	47 658	47 490
Primes liées au capital	0	7 491	7 491
Résultats reportés	(138 366)	(5 138)	(3 398)*
Résultat net de l'exercice	917	(179 859)	(1 739)*
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>71 989</b>	<b>(19 088)</b>	<b>160 604</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.2 Les Emplois :

#### 3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2008 un solde de 1 678 MDT contre 1 316 MDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 362 MDT

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	375 722	365 256	354 109	2,87%
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 674 133	1 297 444	1 241 164 *	29,03%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES*	17 845	20 984	20 412 *	-38,52%
<b>S.TOTAL</b>	<b>2 067 700</b>	<b>1 683 684</b>	<b>1 615 685*</b>	<b>22,81%</b>
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(232 581)	(219 090)	(80 295)	6,16%
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)	(124 952)*	5,97%
<b>TOTAL</b>	<b>1 677 591</b>	<b>1 315 939</b>	<b>1 410 438</b>	<b>27,48%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

La part de marché en terme de crédits à la clientèle a évolué durant les 3 dernières années de la manière suivante :

2006 : 6%

2007 : 5%

2008 : 7% environ

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risque se présente ainsi :

En mDT

	2008	2007	2006
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>2 252 379</b>	<b>1 837 058</b>	<b>1 854 173</b>
Classe 0	1 280 255	782 381	787 135
Classe 1	166 683	234 068	264 012
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>1 446 938</b>	<b>1 016 449</b>	<b>1 051 147</b>
Classe 2	21 958	23 726	55 020
Classe 3	10 470	30 259	18 542
Classe 4	773 014	766 624	729 464
<i>Dont contentieux*</i>	596 171	584 769	555 822
<b>Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>805 441</b>	<b>820 609</b>	<b>803 026</b>
Provisions **	238 545	228 366	80 295
Agios réservés	157 527	148 656	124 952
<b>Provisions et Agios réservés (c)</b>	<b>396 072</b>	<b>377 022</b>	<b>205 247</b>
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	17,6 %	20,5%	11,1%
Taux de créances classées (b)/(a)	*35,8%	44,7%	43,3%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	49,2 %	45,9%	25,6%

\* compte non tenu des crédits notifiés et non débloqués, des intérêts courus non échus, des intérêts perçus d'avance.

\*\* Sans tenir compte en 2008 du stock de provisions en couverture des actions en défense (2 698 mDT) et des engagements non clientélisés.

**En tenant compte des crédits notifiés et non débloqués le taux de créances classées devient 34,4%.**

La répartition par classe des engagements en milliers de dinars tels que arrêtée par le commissaire aux comptes Deloitte se présente respectivement ainsi :

au 31/12/2008 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

au 31/12/2007 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
587 333	440 487	21 321	34 681	181 696	587 252

Le solde des provisions pour risque de contrepartie a été arrêté à 238 545 mDT au 31/12/2008 contre 225 668 mDT au 31/12/2007.

### 3.3.2.2 Le Portefeuille titres :

#### 3.3.2.2.1 Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 108 mDT au 31 décembre 2008 contre 59 677 mDT au 31 décembre 2007. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
-TITRES D'INVESTISSEMENT *	66 585	53 982	124 616*	23,35%
-TITRES DE PARTICIPATION	4 742	4 035	4 035	17,52%
-PART DANS LES ENT. ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550	3 550	0,00%
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996	2 996	0,00%
<b>S.TOTAL*</b>	<b>77 873</b>	<b>64 563</b>	<b>135 197 *</b>	<b>20,62%</b>
-PROVISIONS /DEPRECIATION FONDS GERES SICAR	(2 626)	(2 339)	(186)	12,27%
-PROVISIONS /DEPRECIATION DANS ENTREP LIEES	(1 961)	(1 572)	(240)	24,75%
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 178)	(975)	(748)	123,38%
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(6 765)</b>	<b>(4 886)</b>	<b>(1 174)</b>	<b>38,46%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 108</b>	<b>59 677</b>	<b>134 023</b>	<b>19,15%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1500	2 000	2 500	-25,00%
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60	76	-25,00%
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36000	23 000	93 647	56,52%
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868	2 677	-22,12%
FONDS GERES SICAR	28 364	28 054	25 716	1,11%
<b>S.TOTAL</b>	<b>66585</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>	<b>23,35%</b>

### 3.3.2.3 Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2008 un solde de 30 126 mDT contre 28 837 mDT au 31 décembre 2007 :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Immobilisations nettes*	30 126	28 837	39 421*	4,47%

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.3 Les résultats d'exploitation :

#### 3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

A 90,5 MD, le PNB a progressé de 33% (+22,4 MDT) par rapport au 31/12/2007.

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Produit Net Bancaire*	90 507	68 092	73 526*	32,92%

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

#### 3.3.3.2 La marge d'intérêt

La marge d'intérêt se situe à 50 356 mDT en 2008 contre 34 370 mDT en 2007 soit une progression de 15 986 mDT équivalente à une hausse de 46,51%.

En mDT

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variations 2008/2007 En %
Intérêts et revenus assimilés *	103 160	82 159	85 797 *	25,56%
Intérêts encourus et charges assimilées *	52 804	47 789	47 403 *	10,49%
	<b>50 356</b>	<b>34 370</b>	<b>38 394</b>	<b>46,51%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

#### 3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes progressent de 4 823mDT au 31/12/2008 pour passer de 24 958mDT à 29 781 mDT.

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Commissions perçues *	31 686	26 605	26 346*	19,10%
Commissions encourues *	1 905	1 647	1 577*	15,66%
<b>Commissions nettes</b>	<b>29 781</b>	<b>24 958</b>	<b>24 769</b>	<b>19,32%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.3.4 Les autres revenus non bancaires

#### Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 7 158 mDT au 31 décembre 2008 et se détaillent ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE*	7158	4 794*	4 375*	49,31%
<b>TOTAL</b>	<b>7158</b>	<b>4 794</b>	<b>4 375</b>	<b>49,31%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

#### Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 213 mDT au 31 décembre 2008

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249	5 314	-28,72%
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	249	168	93	48,21%
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396	389	32,07%
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158	192	-20,89%
<b>TOTAL</b>	<b>3 213</b>	<b>3 971</b>	<b>5 988*</b>	<b>-19,09%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.3.5 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Il n'y a pas de pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières en 2008, contre 226 mDT en 2007.

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Pertes sur portefeuille titres Commercial et opérations financières *	0	226	0*	-100%

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.3.6 Les frais d'exploitation (charges opératoires) :

Les frais d'exploitation de la Banque s'élèvent à 70 485mDT au 31/12/2008 contre 70 736 mDT au 31/12/2007, affichant ainsi une baisse de 0,35% :

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
Frais de personnel	50 187	41 407*	38 311*	21,20%
Charges générales d'exploitation	15 801	16 645*	11 721*	-5,07%
Dotations aux amortissements	4 497	12 684*	2 945*	-64,55%
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>70 485</b>	<b>70 736</b>	<b>52 976</b>	<b>-0,35%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.3.3.7 Les soldes en pertes de créances :

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 269 704 mDT au 31/12/2008 contre 257 650 mDT au 31/12/2007 soit une augmentation de 12 054 mDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	238 545	225 668*	80 295	5,71%
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	4 139	2 547	988	62,50%
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 626	2 339	186	12,27%
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 235	16 456*	0	-25,65%
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	12 159	10 640	160	14,28%
<b>TOTAL</b>	<b>269 704</b>	<b>257 650</b>	<b>81 629</b>	<b>4,68%</b>

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Le détail de la rubrique « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » se présente ainsi :

Désignation	En mDT			Variation 2008/2007 en %
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	9 943	8 925		11,41%
PROVISIONS POUR ACTIONS EN JUSTICE	709	710		-0,14%
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	5 963	6 579		-9,36%
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 507	1 004	160	50,10%
<b>TOTAL</b>	<b>18 122</b>	<b>17 218</b>	<b>160</b>	<b>5,25%</b>

### 3.3.3.8 Le résultat net :

Le résultat net est passé de (179 859) mDT à 917 mDT au 31/12/2008.

Désignation	En mDT		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	917	(179 859)	(1 739)*

\* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### 3.4 – Les indicateurs d'activités au 31/03/2009 :

#### COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2009

#### 1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2009, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2-1 Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2), les "actifs préoccupants" (classe B3) ou encore les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2009, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2009.

## 2-2 Portefeuille titres d'investissement.

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

## 2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises.

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

## 3- FAITS MARQUANTS

- L'UIB a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 11 avril 2009, qui a approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2008.
- Au 31 mars 2009, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **21,3 %** par rapport au 31 mars 2008 (+292 millions de dinars).
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **18.6%** à la fin du premier trimestre 2009 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2008 atteignant un montant de 1 899,5 millions de dinars au 31/03/2009 (+298 millions de dinars). Ainsi, l'encours des dépôts représente **114,2 %** de l'encours net des crédits à la clientèle au 31/03/2009.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 108,2 millions de dinars au 31 mars 2009 contre 31,5 millions de dinars à fin mars 2008; cette évolution est expliquée par la mise en place de deux emprunts subordonnés de 40 millions de dinars chacun contractés auprès de la Société Générale au cours du 4ème trimestre 2008.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 36,6 millions de dinars au 31/03/2009, soit une progression de 4,7 millions de dinars correspondant à une évolution de **14.8 %** par rapport au 31/03/2008.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au cours du 1er trimestre 2009 un montant de 24,2 millions de dinars contre 19,7 millions de dinars au cours du premier trimestre 2008, soit une progression de 4,5 millions de dinars correspondante à une évolution de **22.6%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au 31/03/2009 contre 12,5 millions au 31 mars 2008 soit une augmentation de **5,4%**. L'évolution serait de 1,1 % moyennant la correction des coûts liés aux départs volontaires (830 mille dinars comptabilisées au 1er trimestre 2009 contre 1090 mille dinars le 1er trimestre 2008) et aux charges liées à l'augmentation légale des salaires comptabilisées en 2009 et relative à 2008 (806 mille dinars).
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 3,9 millions de dinars au cours du 1er trimestre 2009, soit une baisse de **1%** par rapport au 1er trimestre 2008.

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)					
	Du 01/01/2009 Au 31/03/2009	Du 01/01/2008 Au 31/03/2008	Au 31/03/2009	Au 31/03/2008 (*)	Au 31/12/2008
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>145 217</b>
- Intérêts	27 351	23 204	27 351	23 204	103 160
- Commissions en produits	7 337	7 176	7 337	7 176	31 686
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	1 941	1 515	1 941	1 515	10 371
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>54 710</b>
- Intérêts encourus	11 856	11 733	11 856	11 733	52 805
- Commissions encourues	566	411	566	411	1 905
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>90 507</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>65 988</b>
- Frais de personnel	13 127	12 459	13 127	12 459	50 187
- Charges générales d'exploitation	3 915	3 956	3 915	3 956	15 801
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>65 375</b>	<b>80 108</b>	<b>71 108</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	65 375	80 108	71 108
<b>7 Encours des crédits(**)</b>	-	-	<b>1 662 570</b>	<b>1 371 025</b>	<b>1 640 591</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>1 899 473</b>	<b>1 601 723</b>	<b>1 774 892</b>
- Dépôts à vue	-	-	728 375	598 489	689 735
- Dépôts d'épargne	-	-	619 584	580 455	606 296
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>108 225</b>	<b>31 513</b>	<b>109 134</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>71 989</b>	<b>(19 088)</b>	<b>71 989</b>

(1) Les capitaux propres au 31/03/2008 et au 31/03/2009 sont présentés compte non tenu du résultat de la période

(\*) Les chiffres au 31/03/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

(\*\*) Les encours de crédits à la clientèle au 31/12/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

### 3.5 – Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)

#### Point forts

- Taille et qualité de la couverture géographique du réseau.
- Taille du fonds de commerce clientèle de particuliers.

#### Opportunités

- Mise en place d'outils (banque à distance, leasing, change,...) nécessaires à la dynamisation de l'activité commerciale
- Potentiel de développement du marché Entreprise
- Optimisation du rendement des ressources humaines
- Potentiel de recouvrement sur le portefeuille compromis

#### Points faibles

- Érosion de la position commerciale en termes de PDM.
- Poids des créances classées
- Retard dans la mise en place de la banque à distance
- Organisation dispersée sur plusieurs sites
- Système d'information incomplet
- Faiblesse des filières Risque, Recouvrement et Gestion Opérationnelle

#### Menaces

- Pression accrue de la concurrence
- Risque complémentaire lié au portefeuille en souffrance.

### 3.6 – Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la Banque :

La banque est exposée comme toutes les autres banques de la place, aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représentait 79% du total de ses actifs à fin 2008.

En 2008, la banque a vu son ratio de liquidité accuser un léger déficit en raison notamment de la politique prudente de classification des créances ce qui a pour impact la diminution des actifs réputés « liquides » de la banque.

### **3.7 – Dépendance de l'émetteur :**

#### ***Risques encourus supérieurs à 5% ou 15% des fonds propres nets :***

Conformément à l'article 1er de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

L'augmentation de capital réalisée en 2008 par l'UIB a permis de restaurer les fonds propres nets de la banque.

« 15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999. »

Ahmed Mansour (Deloitte).

#### ***Risques encourus sur un même bénéficiaire :***

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder : 25% des fonds propres nets de la banque.**

« 15. (...) Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999. »

Ahmed Mansour (Deloitte).

#### ***Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque :***

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **le montant total des risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

« 15. (...) En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

Ahmed Mansour (Deloitte).

### *Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets*

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

Ce ratio s'établit désormais à 8% au 31/12/2008 en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

### **3.8 – Litige ou arbitrage :**

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors de l'activité normale de la banque.

### **3.9 – Politique d'investissement de l'émetteur :**

#### Les investissements en cours de réalisation :

- L'expansion du réseau à travers l'ouverture de 18 nouvelles agences pendant la période 2009-2013 et ce afin de permettre au réseau d'avoir un meilleur émaillage géographique,
- Le nombre total des agences est ainsi passé à 104 en 2008 (hors box de changes, qui s'élève à 4) et devrait atteindre 122 d'ici 2013,
- Le réaménagement et la rénovation des agences actuelles,
- Les investissements informatiques (licences, serveurs, logiciels, renouvellement de matériels bureautiques, acquisition de DAB..).

#### Les investissements futurs

La construction d'un siège social 2009 - 2012 dont le coût est estimé à 31,3 millions de TND permettra de dégager des plus-values de l'ordre de 12,6 millions de TND sur la cession prévue des propriétés d'exploitation qui se détaillent comme suit :

	<b>VCN</b>	<b>Valeur Estimative</b>	<b>Plus value potentielle</b>
Hôtel Oscar	1 637 283	3 010 000	1 372 717
Terrain Polyclinique Ettaoufik	9 046	412 000	402 954
Cap Gammarth	187 020	203 000	15 980
Terrain Hammam-Lif	90 000	645 000	555 000
Terrain Degueche	0	62 700	62 700
Immeuble Kadyssia	11 998	464 075	452 077
Immeuble Lafayette	1 095 118	10 393 300	9 298 182
Appartements 1, rue Kamel Atatürk	98 611	219 600	120 989
Appartements USA N°822	20 864	88 000	67 136
Appartements USA N°722	18 723	71 500	52 777
Appartement 1er étage (centre de formation)	15 865	176 000	160 135
Appartement 2è étage (direct. recouvrement)	13 240	91 000	77 760
			<b>12 638 407</b>

Cette option contribuera également à améliorer la productivité du personnel dans la mesure où elle évitera les difficultés de gestion de trois sièges en même temps.

## CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT

### 4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2008

#### 4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2008

##### 4.1.1.1 Terrains

Unité : en dinars

Date d'acquisition	Terrains d'exploitation	Valeur d'acquisition	VCN
01/05/1976	SIEGE SOCIAL	36 450	36 450
01/03/1980	KERKENNAH	2 780	2 780
01/08/1980	AVENUE DE LA LIBERTE	185 000	185 000
01/01/1981	MENZEL JEMIL	7 000	7 000
01/01/1982	LA MARSA, 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	49 466	49 466
01/02/1982	UTIQUE	4 808	4 808
01/08/1982	EZZAHRA	27 900	27 900
01/03/1983	DEGUECHE	141	141
01/03/1983	SOUSSE	27 711	27 711
01/04/1983	NEFTA (1)	24 000	24 000
01/04/1983	NEFTA (2)	15 010	15 010
01/06/1983	HAMMAM-LIF	90 000	90 000
01/09/1983	ZAGHAOUN	6 813	6 813
18/11/1983	frais d'enregistrement du terrain sis à Hammam Lif	544	544
01/06/1984	MENZEL BOURGUIBA	50 000	50 000
01/11/1984	TOZEUR	4 000	4 000
22/10/1997	Villa Houmet souk	125 000	125 000
28/11/2001	terrain polyclinique Ettaoufik 1030m2	3 300	3 300
29/01/2002	Terrain lot n°B5 superficie 5221 m2, futur siège social de l'UIB	3 393 650	3 393 650
09/05/2002	Droit de mutation-CPF du terrain polyclinique Ettaoufik	3 382	3 382
04/06/2002	frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	34 025	34 025
04/06/2002	complément frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	169 611	169 611
12/07/2002	complément frais d'enregistrement du terrain lot n°B5, futur siège social	10 873	10 873
16/07/2002	Levé topographique terrain polyclinique Ettaoufik	2 364	2 364
30/12/2002	terrain agricole sise à SFAX route de MAHDIA km13+terrain de 9300m2	22 494	22 494
07/03/2003	Régularisation double emplois	-1 189	-1 189
01/01/2005	Etude de définition du programme fonctionnelle du futur siège social de l'U.I.B	9 874	9 874
01/01/2005	Honoraire de l'architecte suite à l'acquisition du terrain sis à H.Lif	754	754
15/12/2006	Expertise du terrain de l'U.I.B Sise à route Mahdia Km.13 Sfax du T.F N° 48531	300	300
	AUTORISATION DE BATIR H.LIF	157	157
		<b>4 306 216</b>	<b>4 306 216</b>

### 4.1.1.2 Constructions

Date d'acquisition	Construction d'exploitation	Valeur d'origine	Amort cumul 2007	Dotation 2008	Amortissement cumul 2008	VCN
01/01/1964	SIEGE SOCIAL	108 479 000	108 479 000	0	108 479 000	0
01/01/1970	APPART.SFAX (local informatique	5 502 260	4 986 341	110 045	5 096 386	405 874
01/02/1975	IMMEUBLE 5 RUE D'ALGER	35 000 000	23 001 918	700 000	23 701 918	11 298 082
01/03/1975	INFORMATIQUE	4 685 799	4 685 799	0	4 685 799	0
01/01/1976	AG.U S A (1)	28 000 000	17 921 534	560 000	18 481 534	9 518 466
01/02/1976	U.S.A (1)	4 373 680	4 373 680	0	4 373 680	0
01/12/1976	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000 000	21 760 251	700 000	22 460 251	12 539 749
01/12/1976	AG. SAADI	61 800 000	39 152 720	1 236 000	40 388 720	21 411 280
01/03/1977	RUE D'ALGER (1)	496 240	496 240	0	496 240	0
01/07/1977	MATEUR	2 336 990	2 336 990	0	2 336 990	0
01/07/1977	AG. MATEUR	16 000 000	9 760 877	320 000	10 080 877	5 919 123
01/10/1977	AG. BARDO	65 000 000	38 561 895	1 300 000	39 861 895	25 138 105
01/11/1977	AG.CENTRALE	70 210 000	12 641 647	1 404 200	14 045 847	56 164 153
01/12/1977	PARKING	2 000 000	1 203 443	40 000	1 243 443	756 557
01/09/1978	DEPOT BEN AROUS	105 000 000	61 605 753	2 100 000	63 705 753	41 294 247
05/02/1979	TOZEUR	75 307 468	30 127 109	1 506 149	31 633 259	43 674 209
01/11/1979	AG.BEJA	34 414 408	19 388 667	688 288	20 076 955	14 337 453
01/03/1980	BARDO	11 307 906	11 307 906	0	11 307 906	0
01/03/1980	BEJA	6 722 340	6 722 340	0	6 722 340	0
01/03/1980	SAADI	11 635 336	11 635 336	0	11 635 336	0
01/03/1980	SAADI	2 613 240	2 613 240	0	2 613 240	0
01/04/1980	AG.LA MARSA	86 138 505	44 796 740	1 722 770	46 519 511	39 618 995
01/07/1980	TERRAIN KERKENNAH	453 322	453 322	0	453 322	0
01/09/1980	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000 000	19 135 251	700 000	19 835 251	15 164 749
01/12/1980	TERRAIN BEN AROUS	16 587 240	16 587 240	0	16 587 240	0
01/03/1981	MENZEL JEMIL	1 099 700	1 099 700	0	1 099 700	0
01/03/1981	RUE D'ALGER (2)	496 240	496 240	0	496 240	0
01/08/1982	AG. KHEIREDDINE	119 080 225	58 157 364	2 381 605	60 538 969	58 541 257
01/09/1982	TERRAIN SFAX	22 107 850	22 107 850	0	22 107 850	0
13/09/1982	EZZAHRA	6 003 000	6 003 000	0	6 003 000	0
01/11/1982	CHARGUIA	15 602 000	15 602 000	0	15 602 000	0
01/01/1983	U.S.A (2)	8 003 700	8 003 700	0	8 003 700	0
01/01/1983	AG. U S A (2)	47 000 000	23 502 575	940 000	24 442 575	22 557 425
01/01/1983	AG. ZAGHOUAN	59 739 131	30 058 782	1 194 783	31 253 565	28 485 566
01/01/1983	AG. GAFSA	89 210 000	34 350 738	1 784 200	36 134 938	53 075 062
26/01/1983	GAFSA	12 965 260	12 965 260	0	12 965 260	0
01/02/1983	TERRAIN SOUSSE	12 807 800	12 807 800	0	12 807 800	0
01/03/1983	TERRAIN SFAX COURGAGE	2 600 000	2 600 000	0	2 600 000	0
01/03/1983	KHEIREDDINE	329 154	329 154	0	329 154	0
01/04/1983	NEFTA	2 161 850	2 161 850	0	2 161 850	0
01/06/1983	AG. MENZEL JEMIL	152 173 416	74 826 929	3 043 468	77 870 398	74 303 018
01/08/1983	TERRAIN DEGUACHE	31 946	31 946	0	31 946	0
01/08/1983	VILLA KEIREDDINE	11 397 850	11 397 850	0	11 397 850	0
01/08/1983	TERRAIN ZAGHOUAN	1 441 838	1 441 838	0	1 441 838	0
01/08/1983	IMMEUBLE BOUHAJLA	97 163 451	46 130 478	1 943 269	48 073 747	49 089 704
oct-83	TERRAIN BOUHAJLA	3 650 000	3 650 000	0	3 650 000	0

01/11/1983	DEGUECHE	8 944 220	8 944 220	0	8 944 220	0
01/11/1983	INFORMATIQUE	70 955 658	70 955 658	0	70 955 658	0
01/11/1983	LA GOULETTE	6 497 720	6 497 720	0	6 497 720	0
01/11/1983	AG. LA GOULETTE	41 580 000	20 099 278	831 600	20 930 878	20 649 122
19/12/1983	TERRAIN NEFTA	2 551 510	2 551 510	0	2 551 510	0
01/02/1984	LOCAL SFAX (D° Reg DU S)	35 000 000	16 801 918	700 000	17 501 918	17 498 082
08/02/1984	APPARTEMENT SFAX	1 307 680	1 307 680	0	1 307 680	0
01/03/1984	APP.N°822 RUE DES ETATS-UNIS	40 000 000	19 135 525	800 000	19 935 525	20 064 475
29/03/1984	CHARGUIA	9 639 055	9 639 055	0	9 639 055	0
02/04/1984	U.S.A (3)	6 249 850	6 249 850	0	6 249 850	0
01/08/1984	APP.N°722 RUE DES ETATS-UNIS	35 000 000	16 276 918	700 000	16 976 918	18 023 082
27/09/1984	U.S.A (5)	5 535 983	5 535 983	0	5 535 983	0
14/12/1984	GAFSA	66 100	66 100	0	66 100	0
31/12/1984	AVENUE DE LONDRES	10 360 090	10 360 090	0	10 360 090	0
31/12/1984	U.S.A (4)	1 130 670	1 130 670	0	1 130 670	0
01/01/1985	AG. CHARGUIA 22 ANS (échéance)	151 559 315	124 503 349	3 031 186	127 534 536	24 024 780
03/05/1985	TOZEUR	10 074 000	10 074 000	0	10 074 000	0
15/05/1985	KERKENNAH	3 867 749	3 867 749	0	3 867 749	0
01/12/1985	AG.NAFTA	113 836 111	50 100 285	2 276 722	52 377 007	61 459 104
01/01/1986	AVENUE DE LA LIBERTE	29 303 586	29 303 586	0	29 303 586	0
03/02/1986	TOZEUR	599 000	599 000	0	599 000	0
01/07/1986	IMMEUBLE AV DE LA LIBERTE	1 614 720 117	704 602 363	32 294 402	736 896 766	877 823 351
07/02/1988	GAFSA	839 100	839 100	0	839 100	0
04/04/1988	SAADI	595 000	595 000	0	595 000	0
29/06/1988	TERRAIN KIRCH EL GHABA	573 486	573 486	0	573 486	0
01/01/1989	SOUK EL AHAD SOUSSE	11 111 637	1 555 629	222 233	1 777 862	9 333 775
25/03/1989	AUTORISATION DE BATIR TOZEUR	55 000	55 000	0	55 000	0
10/04/1989	AUTORISATION DE BATIR	110 000	110 000	0	110 000	0
10/04/1989	EZZAHRA	110 000	110 000	0	110 000	0
08/07/1989	reg. main -levée hypothèque ter.M.BOURGUIBA	5 672 600	5 672 600	0	5 672 600	0
20/09/1989	frais de topographie AG. BOUHAJLA	445 500	445 500	0	445 500	0
20/09/1989	frais d'enregistrement AG .BOUHAJLA	48 000	48 000	0	48 000	0
22/02/1990	frais d'établissement des bornes T.F.2576052	421 184	421 184	0	421 184	0
16/11/1990	frais de bornage local S. AMOR BOUHAJLA	43 500	43 500	0	43 500	0
21/11/1990	TERRAIN AG. MATEUR	321 732	321 732	0	321 732	0
13/12/1990	BORNES DU TERRAIN M. BOURGUIBA	256 460	256 460	0	256 460	0
08/02/1991	FRAIS BORNAGE TERRAIN M. BOURGUIBA	12 499	12 499	0	12 499	0
28/03/1991	FRAIS TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	400 000	400 000	0	400 000	0
29/05/1991	AUTORISATION DE BATIR M.BOURGUIBA	85 000	85 000	0	85 000	0
01/02/1993	SETOF TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	263 933	263 933	0	263 933	0
07/06/1993	AUTORISATION DE BATIR ARCHIVE B.AROUS	3 935 500	3 935 500	0	3 935 500	0
22/10/1993	FRAIS D'ENREGISTREMENT AG.JENDOUBA	570 000	570 000	0	570 000	0
03/02/1994	TERRAIN BEN AROUS	120 000	120 000	0	120 000	0
04/03/1994	SAPRIM APP.BERGES DU LAC	72 000 000	19 923 945	1 440 000	21 363 945	50 636 055
04/03/1994	SAPRIM REZ-DE CHAUSSEE	228 000 000	63 092 493	4 560 000	67 652 493	160 347 507
04/04/1994	FRAIS D'ENREGIS. ARCHIVE B. AROUS	10 000	10 000	0	10 000	0
10/09/1994	FRAIS D'ETUDE TERRAIN A SFAX	275 132	275 132	0	275 132	0
12/10/1994	TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	338 500	338 500	0	338 500	0
14/10/1994	F.E. AG. GAFSA	35 000	35 000	0	35 000	0
25/10/1994	FRAIS DE CONSTRUCTION "UNION VALEURS"	360 152	360 152	0	360 152	0
10/11/1994	frais relative SICAV UNION VALEURS	750 000	750 000	0	750 000	0

11/11/1994	AG SIDI BOUZID FRAIS D'EXPERTISE	120 000	120 000	0	120 000	0
18/11/1994	LOCAL SFAX 2000 AL JADIDA	199 445 000	51 132 370	3 988 900	55 121 270	144 323 730
26/01/1995	AG. EL MANAR	204 323 800	52 456 147	4 086 476	56 542 623	147 781 177
08/02/1995	COMPLEXE KERKENNAH	303 819 102	78 471 593	6 076 382	84 547 975	219 271 127
05/06/1995	DOSSIER DU PATRIMOINE AG NAFTA	254 856	254 856	0	254 856	0
05/01/1996	frais d'enregistrement AG EL MANAR	13 788 100	13 788 100	0	13 788 100	0
22/02/1996	Frais d'enregistrement aux berges du lac	17 458 000	17 458 000	0	17 458 000	0
22/04/1996	CONSTRUCTION DEPÔT BEN AROUS	622 724 422	145 127 878	12 454 488	157 582 366	465 142 056
17/07/1996	MARIE TABARKA acquis;AG TA	287 500 000	65 890 753	5 750 000	71 640 753	215 859 247
02/08/1996	Frais d'enregistrement AG ZARZIS	12 160 000	12 160 000	0	12 160 000	0
20/08/1996	SOPROGOLF ACQUIS.AG ZAR	202 000 000	45 797 735	4 040 000	49 837 735	152 162 265
13/12/1996	Contrat de vente ag.TABARKA	8 835 000	8 835 000	0	8 835 000	0
07/04/1997	Titre foncier n°249142 Dtion. Reg.SUD	300 000	300 000	0	300 000	0
12/05/1997	THYNASOL fact n°16 Géo.imm.terrain sousse	3 190 100	3 190 100	0	3 190 100	0
12/05/1997	FORACO fact. n°9705 AG. GAFSA	6 659 781	6 659 781	0	6 659 781	0
05/06/1997	frais d'acq. immob. AG. EZZAHRA	713 074	713 074	0	713 074	0
11/07/1997	TF.N°50753 souk el ahed	2 793 960	2 793 960	0	2 793 960	0
16/07/1997	ACQ.1er ETAGE N°12 BARDO	150 000 000	31 258 219	3 000 000	34 258 219	115 741 781
09/12/1997	Regisseur des recettes de la CPF GAFSA	878 000	878 000	0	878 000	0
01/01/1998	HOUMT SOUK JERBA (agence+lot)	1 762 100	246 694	35 242	281 936	1 480 164
02/01/1998	Frais d'enregistrement du contrat d'achat du local de facture AG. H. Souk.	6 266 000	6 266 000	0	6 266 000	0
18/03/1998	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750 000	750 000	0	750 000	0
18/03/1998	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750 000	750 000	0	750 000	0
21/05/1998	Frais d'enregistrement complémentaire d'acquisition de propriété sise à Nefta TF279 Tozeur.	4 014 000	4 014 000	0	4 014 000	0
27/05/1998		703 065	703 065	0	703 065	0
31/08/1998		235 421	235 421	0	235 421	0
15/09/1998	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	661 000	661 000	0	661 000	0
22/09/1998		450 000	450 000	0	450 000	0
24/11/1999	ACQUISITION AGENCE AFRIQUE	235 700 000	38 117 748	4 714 000	42 831 748	192 868 252
31/12/1999	Frais d'enregistrement du local sis à Douar Hicher	1 460 222	233 796	29 204	263 000	1 197 222
01/01/2000	Acq local n°6bis, Diar el Bahr zone touristique MAHDIA	163 844 340	22 078 486	3 276 887	25 355 373	138 488 967
01/01/2000	Acq local AC14 „Douar hicher”sté SPRIC”	118 500 000	19 888 521	2 370 000	22 258 521	96 241 479
01/01/2000	Construction ag EZZAHRA	200 604 525	28 097 832	4 012 091	32 109 923	168 494 603
01/01/2000	Construction arch BEN AROUS	214 573 589	30 063 787	4 291 472	34 355 259	180 218 330
01/01/2000	Construction ag ML BOURGUIBA	275 349 003	38 578 645	5 506 980	44 085 625	231 263 378
01/01/2000	Construction, imm R+3 GAFSA	688 421 468	96 454 665	13 768 429	110 223 095	578 198 373
01/01/2001	Sous sol (p20, sup463m2) rue Tazarka Tunis	1 000	0	0	0	1 000
01/01/2001	Agece MAHDIA Z.T	33 692 575	4 041 263	673 852	4 715 114	28 977 461
01/01/2001	Agence ML BOURGUIBA	88 992 444	12 472 512	1 779 849	14 252 360	74 740 084
01/01/2001	LOCAL EL MOUROUJ	184 711 600	23 826 054	3 694 232	27 520 286	157 191 314
01/01/2001	Agece HOUMT SOUK	229 556 706	32 125 360	4 591 134	36 716 495	192 840 211
01/01/2001	Agence SOUK EL AHAD	709 007 595	95 803 438	14 180 152	109 983 590	599 024 006
04/03/2003	Certificat de Propriété	16 350	1 579	327	1 906	14 444
17/12/2003	Syndicat des co-proprétaires de l'immeuble	860 000	69 507	17 200	86 707	773 293
26/01/2004	Certificat de Propriété	8 000	629	160	789	7 211
01/11/2004	Honoraires d'études à la rénovation des installations électriques	1 734 153	109 750	34 683	144 433	1 589 720
01/11/2004	Etude pour la Climatisation de l'agence Saadi	1 734 349	109 763	34 687	144 450	1 589 899
01/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0045 (Décompte Définitif)	33 292 745	2 107 021	665 855	2 772 876	30 519 869
01/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0045 (Décompte	51 797 773	3 278 160	1 035 955	4 314 116	47 483 657

	Provisoire)					
01/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0045 (Décompte Provisoire)	98 305 730	6 221 541	1 966 115	8 187 655	90 118 075
22/11/2004	R / G sur le Décompte Provisoire N°1	5 018 721	311 848	100 374	412 223	4 606 498
22/11/2004	R / G sur le Décompte Provisoire N°2	5 653 128	351 268	113 063	464 331	5 188 797
22/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0037 (Décompte Provisoire)	43 751 282	2 718 573	875 026	3 593 599	40 157 683
22/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0037 (Décompte Provisoire)	49 281 793	3 062 223	985 636	4 047 858	45 233 935
22/11/2004	Travaux de déménagement de l'Ag.0037 (Décompte Provisoire)	60 468 837	3 757 351	1 209 377	4 966 728	55 502 109
01/01/2005	Reprise / Acquisition : décompte provisoire N° 3 (Ag.0037)	-6 362 300	-261 290	-127 246	-388 536	-5 973 764
01/01/2005	R.G / Décompte N° 1 & 2 : E.B.B (Ag.0045)	17 286 779	1 036 259	345 736	1 381 995	15 904 784
13/06/2005	Contrat de vente définitif du local N° 6 sis au Zone Touristique Sis à Mahdia	-197 536 915	-26 119 749	-3 950 738	-30 070 487	-167 466 428
03/10/2005	Acquisition d'un local ayant une superficie de 2,51 m² sis à Kalaa Kébira	3 500 000	157 068	70 000	227 068	3 272 932
18/09/2006	évaluation du local Imm.Sis à Tunis 65, H.Bourguiba objet du T.F N° 60299 Tunis	2 640 000	67 844	52 800	120 644	2 519 356
15/12/2006	évaluation du local Imm.Sis à Tunis, cité charguia objet du T.F N° 38133 Tunis	430 440	8 986	8 609	17 595	412 845
31/12/2006	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	120 000	120 000	0	120 000	0
01/01/2007	Frais d'évaluation de l'immeuble sis à Tunis, rue d'alger objet du T.F N° 14724	430 720	8 591	8 614	17 205	413 515
01/01/2007	Expertise en vue d'évaluation de l'immeuble sis au 65, avenue H.Bourguiba à Tunis	4 845 600	96 646	96 912	193 558	4 652 042
02/02/2007	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	6 782 699	123 389	135 654	259 043	6 523 656
06/02/2007	Frais d'évaluation de l'immeuble sis à Bardo center	699 920	12 579	13 998	26 578	673 342
06/07/2008	Immeuble de l'agence Ennasr	515 263 964		25 639 542	25 639 542	489 624 422
		<b>9 912 659 090</b>	<b>3 091 775 534</b>	<b>202 883 028</b>	<b>3 294 658 569</b>	<b>6 618 000 526</b>

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	<b>2 965</b>	(210)	<b>2 755</b>	(302)	(36)	<b>(338)</b>	<b>2 417</b>

#### 4.1.1.3 Immobilisations en cours :

En mDT

Libellé	V. Brute au 31/12/07	Acquis / Cession	V.Brute au 31 /12/08
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	0	13	<b>13</b>
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 092	(889)	<b>203</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 092</b>	<b>(876)</b>	<b>216</b>

#### 4.1.1.4 Immobilisations incorporelles :

##### 1) Logiciel

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
LOGICIEL DELTA	3 796	114	3 910	(1 776)	(614)	(2 390)	1 520
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	6 349	1 227	7 576	(2 127)	(999)	(3 126)	4 450
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 899	(841)	10 058	(10 899)	841	(10 058)	0
<b>TOTAL</b>	<b>21 044</b>	<b>500</b>	<b>21 544</b>	<b>(14 802)</b>	<b>(772)</b>	<b>(15 574)</b>	<b>5 970</b>

##### 2) Fond de commerce

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
FONDS DE COMMERCE	256	0	256	(87)	(13)	(100)	156

#### 4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2008 :

Le portefeuille d'investissement est composé des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées. A fin 2008, le portefeuille titres d'investissement de l'UIB s'élève à 71 108 mDT. Les provisions globales s'élèvent à 6 765 mDT.

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982	124 616*	23,35%
-TITRES DE PARTICIPATION	4 742	4 035	4 035	17,52%
-PART DANS LES ENT. ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550	3 550	0,00%
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996	2 996	0,00%
<b>S.TOTAL</b>	<b>77 873</b>	<b>64 563</b>	<b>135 197 *</b>	<b>20,62%</b>
-PROVISIONS /DEPRECIATION FONDS GERES SICAR	(2 626)	(2 339)	(186)	12,27%
-PROVISIONS /DEPRECIATION DANS ENTREP LIEES	(1 961)	(1 572)	(240)	24,75%
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 178)	(975)	(748)	123,38%
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(6 765)</b>	<b>(4 886)</b>	<b>(1 174)</b>	<b>38,46%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 108</b>	<b>59 677</b>	<b>134 023</b>	<b>19,15%</b>

#### 4.1.2.1. Titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est composé des emprunts obligataires, bons de trésors et les fonds gérés par la SICAR et s'élève à 66 585 mDT au 31/12/2008.

En mDT

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2008/2007 en %
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1500	2 000	2 500	-25,00%
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60	76	-25,00%
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36000	23 000	93 647	56,52%
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868	2 677	-22,12%
FONDS GERES SICAR	28 364	28 054	25 716	1,11%
<b>S.TOTAL</b>	<b>66 585</b>	<b>53 982</b>	<b>124 616</b>	<b>23,35%</b>

#### 4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2008 :

Ci- après la répartition du portefeuille titres de participations au 31/12/2008 :

R. Sociale	Valeur au 31/12/2008	Provision (2008)
S.T.A.M.	100	0
S. El Fouledh	25 000	25 000
U.Financière	452 370	0
Carthago	207 700	0
S. HOT. Saphir	150 000	150 000
Sototel.H.Président	135 000	135 000
Ind.Mécan.Magh.	100 000	100 000
S.F.C.J.F.	24 750	24 750
S.O.T.U.L.U.B.	126 000	0
S.Tun.Coord.Techn.	5 000	2 855
Maison Du Banquier	497 299	0
S.W.I.F.T.	304	0
Monétique Tunisie	230 800	0
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	75 000	1 189
AGROMED	1 320 000	1 320 000
TUNIS-RE	295 272	0
TUNIS-RE dont 300 000 C.I	41 941	0
Sté El Mansoura Tabarka	240 000	118 597
Sté de Gestion à l'exportation	20 000	20 000
Sté Inter Bank Services	400 000	224 543
Internationale Obligataire Sicav	100	0
SIBTEL	210 000	0
S.T.G	130 000	0
Sté.Khadamet	49 445	49 445
Sté.Istikhlass	6 000	6 000
	<b>4 742 081,000</b>	<b>2 177 378,429</b>

#### 4.1.2.3. Parts dans les entreprises associées et co-entreprises :

(En dinars)

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constitués
INTERNATIONALE SICAR	5 000 000	10	154 990	1 549 900	31,00%	0
ARAB INTERNATIONAL LEASE	10 000 000	10	199 990	2 000 000	20,00%	0
				<b>3 549 900</b>		

#### 4.1.2.4 Parts dans les entreprises liées :

(En dinars)

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constitués
L'Internationale de Recouvrement	2 000 000	10	199 940	2 000 000	99,97%	1 210 084
L'Intermediaire International	1 900 000	100	9 958	996 000	52,41%	751 192
				<b>2 996 000</b>		<b>1 961 276</b>

#### 4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB en 2008 :

Néant

#### 4.2 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et financières postérieurs au 31/12/2008 :

Libellé	Acquisitions	Cessions
IMMOB EN COURS LOGICIELS	1 417	0
FONDS DE COMMERCE	10 000	0
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 417</b>	<b>0</b>
MATERIEL ROULANT	0	30 930
AMENAGEMENT AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	1 715 662	0
MOBILIER DE BUREAU	159 449	0
MATERIEL DE BUREAU	165 884	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 040 995</b>	<b>30 930</b>
	<b>2 063 829</b>	<b>30 930</b>

### 4.3 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2008 :

#### 4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2008 :

Les états financiers au 31 décembre 2007 ont été retraités en 2008 pour les besoins de la comparabilité.

##### 4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2008	31-déc-2007	31-déc-2006
<b>ACTIF</b>				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	59 062	49 525	56 596
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	241 829	257 858	170 730
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 677 591	1 315 939	1 410 438*
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	71 108	59 677	134 023*
AC 6- Valeurs immobilisées	5	30 126	28 837	39 421*
AC 7- Autres actifs	6	35 004	32 423	46 917*
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 114 720</b>	<b>1 744 259</b>	<b>1 858 125*</b>
<b>PASSIF</b>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P		0	0	30 000
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	76 294	43 986	103 756
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	8	1 774 892	1 617 263	1 487 772
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	9	109 134	31 922	33 749
PA 5- Autres passifs	10	82 411	70 177*	42 245*
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 042 731</b>	<b>1 763 348</b>	<b>1 697 522</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP 1- Capital	11	196 000	106 000	106 000
CP 2- Réserves	12	13 438	59 909	59 741
CP 5- Résultats reportés		(138 366)	(5 138)	(3 398)*
CP 6- Résultat de l'exercice		917	(179 859)	(1 739)*
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>71 989</b>	<b>(19 088)</b>	<b>160 604*</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 114 720</b>	<b>1 744 259</b>	<b>1 858 125*</b>

(\* ) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 des Etats Financiers)

### 4.3.1.2 Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2008	31-déc-2007	31-déc-2006
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	490 194	188 917	204 917*
HB 2- Crédits documentaires	15	75 497	120 820*	104 167*
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>565 691</b>	<b>309 737</b>	<b>309 084*</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
	16			
HB 4-Engagements de financement donné		122 260	32 986*	47 555*
HB 5- Engagements sur titres		0	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>122 260</b>	<b>32 986</b>	<b>47 555*</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
HB 7- Garanties reçues	17	831 007	536 638*	561 441*
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>831 007</b>	<b>536 638</b>	<b>561 441*</b>

(\* ) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

### 4.3.1.3 Etat de résultat comparé au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	103 160	82 159	85 797*
PR 2- Commissions perçues	19	31 686	26 605	26 346*
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	7 158	4 794	4 375*
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 213	3 971	5 988*
<b>Total produit d'exploitation bancaire</b>		<b>145 217</b>	<b>117 528</b>	<b>122 506*</b>
<b><u>Charge d'exploitation bancaire</u></b>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	52 804	47 789	47 403*
CH 2- Commissions encourues	23	1 905	1 647	1 577*
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>54 710</b>	<b>49 436</b>	<b>48 980*</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>90 507</b>	<b>68 092</b>	<b>73 526*</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(17 656)	(173 333)	(21 629)*
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(729)	(3 712)	567
PR 7- Autres produits d'exploitation		25	7	21*
CH 6- Frais de personnel	26	(50 187)	(41 407)	(38 311)*
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(15 801)	(16 645)	(11 721)*
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 497)	(12 684)	(2 945)*
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 662</b>	<b>(179 681)</b>	<b>(492)*</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		(595)	(54)	-244*
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(150)	(123)	(1 003)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>917</b>	<b>(179 859)</b>	<b>(1 739)*</b>
<b>Effets des modifications comptables (net d'impôt)</b>		<b>0</b>	<b>(5 153)</b>	<b>(3 414)*</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>917</b>	<b>(185 012)</b>	<b>(5 153)*</b>
<b>Résultat par Action (en DT)</b>		<b>29</b>	<b>(16,968)</b>	<b>(0,164)</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 et 2.9 des Etats Financiers)

#### 4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
<b><u>Flux d'exploitation</u></b>				
Produits d'exploitation encaissés		138 209	140 667	116 324
Charges d'exploitation décaissées		(54 897)	(52 780)	(51 715)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(2 157)	(26 125)	(13 434)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(382 099)	(93 448)	(76 139)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		158 291	130 210	117 148
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(60 051)	(40 535)	(38 114)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 477	16 148	(13 773)
Impôt sur les bénéfices		(292)	(1 003)	(151)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(196 515)</b>	<b>73 134</b>	<b>40 146</b>
<b><u>Flux d'investissement</u></b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 820	4 676	5 310
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		(11 766)	69 220	(678)
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(5 803)	(1 101)	(10 135)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(14 750)</b>	<b>72 793</b>	<b>(5 503)</b>
<b><u>Flux de financement</u></b>				
Emission/Remboursement d'Emprunts		80 000	0	
Emission d'actions		90 000	(1 806)	0
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3312)		(3 788)
Dividendes versés		0		0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>166 688</b>	<b>(1 806)</b>	<b>(3 788)</b>
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(44 575)	144 121	30 855
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		249 212	105 091	74 236
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice</b>	<b>30</b>	<b>204 637</b>	<b>249 212</b>	<b>105 091</b>

#### **4.3.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 :**

##### **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999.

##### **2- Méthodes comptables appliquées**

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

###### **2.1- Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2008 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2008.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

###### **2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains                    20 %
- B3 : actifs préoccupants                50 %
- B4 : Actifs compromis                    100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2008. Le montant de cet engagement de paiement est de 48.196 KDT.

### 2.3- Traitement des impayés

- **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 269.704 KDT au 31/12/2008 contre 257.650 KDT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	238 545	225 668
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	4 139	2 547
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 626	2 339
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 235	16 456
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	12 159	10 640
<b>TOTAL</b>	<b>269 704</b>	<b>257 650</b>

## **2.5- Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

## **2.6- Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## **2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2008, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

Rubrique Retraitée	Mont.	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	96	Reclassement des Frais sur Avals pour 15 KDT et des Intérêts sur Comptes Personnel pour 80 KDT de PR2
PR2- Commissions perçues	112	Reclassement des Pertes de change pour (118 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3) et des commissions sur engagement de garantie pour 6 KDT en PR1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	158	Reclassements des intérêts sur prêts indivis pour 158 KDT en PR4
CH2 - Commissions encourues	197	Reclassement des commissions sous-déléataire de change pour 52 KDT en déduction du poste PR3 et des charges de commissions sur garantie reçue SG pour 146 KDT en CH1
CH3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	226	Reclassement des Pertes de change pour (226 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3)
CH6 - Frais de personnel	8	Reclassement de frais divers pour 8 KDT en CH7
CH7 - Charges générales d'exploitation	757	Reclassement des frais d'exploitation bancaires pour 383 KDT en CH2 et de frais de formation professionnelle pour 128 KDT et de charges fiscales sur salaires pour 246 KDT en CH6
	109	Reclassement de pénalités pour 109 KDT en CH9
PR8/CH9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	724	Reclassement de charges diverses d'exploitation en CH7 pour 724 KDT

### 3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

#### 3.1 Notes sur les postes de l'actif.

##### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2008 un solde débiteur de 59.062 KDT contre 49.525 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ESPECES EN DINARS	7 900	5 714
ESPECES EN ROUTE	2 198	2 476
REMISE DES FONDS A IBS	287	293
ALIMENTATION GAB	3 613	2 736
CAISSE ESPECES EN DEVISES	827	496
BCT COMPTE ORDINAIRE	42 614	36 059
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 334	1 258
CCP COMPTES ORDINAIRES	893	1 205
<b>S.TOTAL</b>	<b>59 666</b>	<b>50 237</b>
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(604)	(712)
<b>TOTAL</b>	<b>59 062</b>	<b>49 525</b>

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 604 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(54)	(13)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT DINARS	(119)	(114)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(431)	(585)
<b>TOTAL</b>	<b>(604)</b>	<b>(712)</b>

##### Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 241.829 KDT au 31 décembre 2008 contre 257.858 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PLACEMENT DE DEVISES CHEZ BCT	124 906	162 478
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	71 903	61 718
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	24 085	18 187
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX (*)	0	431
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	9 140	14 459
AUTRES CREANCE / CONFRERES	6 000	0
AUTRES CREANCES/ SG	1 804	0
AUTRES CONCOURS	4 109	1 120
<b>S.TOTAL</b>	<b>241 946</b>	<b>258 393</b>
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(117)	(535)
<b>TOTAL</b>	<b>241 829</b>	<b>257 858</b>

\* Ces comptes qui ont fait l'objet d'apurement correspondent à des remises interbancaires demeurés en suspens dans le cadre de l'ancien système de recouvrement des valeurs entre banques

### Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2008 un solde de 1.677.591 KDT contre 1.315.939 KDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 361.652 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	375 722	365 256
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 674 133	1 297 444
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES**	17 845	20 984
<b>S.TOTAL</b>	<b>2 067 700</b>	<b>1 683 684</b>
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE ***	(232 581)	(219 090)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)
<b>TOTAL</b>	<b>1 677 591</b>	<b>1 315 939</b>

\* Un reclassement des encours actions en défense de 2.727 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007.

\*\* Le total de la rubrique « Crédits sur Ressources Spéciales » a été retraité rétrospectivement en 2007 par le reclassement d'un montant de 2.287 KDT à partir des « Autres Crédits à la Clientèle ».

\*\*\* Un reclassement des provisions sur les engagements hors bilan de 6.579 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et PA5- Autres Passifs en 2007.

Un reclassement des provisions sur Actions en défense a été effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007 pour 2.698 KDT.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Solde au 31/12/2007 **219.090 KDT**

Dotations 26.365 KDT

Reprises 8.803 KDT

Utilisations 4.071 KDT

Solde au 31/12/2008 **232.581 KDT**

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Engagements bilan*	1 242 838	877 864	777 217	789 561	<b>2 020 055</b>	<b>1 667 425</b>
Engagements hors bilan	204 100	138 585	28 224	31 048	<b>232 324</b>	<b>169 633</b>
<b>S/Total</b>	<b>1 446 938</b>	<b>1 016 449</b>	<b>805 441</b>	<b>820 609</b>	<b>2 252 379</b>	<b>1 837 058</b>
Autres Engagements**					47 645	16 259
<b>Total</b>	<b>1 446 938</b>	<b>1 016 449</b>	<b>805 441</b>	<b>820 609</b>	<b>2 300 024</b>	<b>1 853 317</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 13.966 KDT

\*\* Correspondent à des Créances rattachées et des opérations en instance d'affectation

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(232 581)	(219 090)
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>(232 581)</b>	<b>(219 090)</b>
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(105 424)	(96 508)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(8 865)	(12 191)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 848)	(796)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(33 827)	(32 321)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 762)	(2 672)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(450)	(387)
AUTRES COMMISSIONS	(684)	(66)
PRODUITS DIVERS RESERVES	(2 668)	(3 715)
<b>TOTAL AGIOS &amp; INTERETS RESERVES</b>	<b>(157 527)</b>	<b>(148 656)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(390 109)</b>	<b>(367 745)</b>

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

#### Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 71.108 KDT contre 59.677 KDT au 31 décembre 2007. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982
-TITRES DE PARTICIPATION	4 742	4 035
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996
<b>S.TOTAL</b>	<b>77 873</b>	<b>64 563</b>
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 626)	(2 339)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(1 961)	(1 572)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PARTICIPATION ET CO-ENTREPRISES *	(2 178)	(975)
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(6 765)</b>	<b>(4 886)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71 108</b>	<b>59 677</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 500	2 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36 000	23 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868
FONDS GERES SICAR	27 066	27 356
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 298	698
<b>TOTAL</b>	<b>66 585</b>	<b>53 982</b>

### Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 30.126 KDT au 31 décembre 2008 contre un Solde de 28.837 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
LOGICIEL DELTA	3 796	114	3 910	(1 776)	(614)	(2 390)	1 520
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	6 349	1 227	7 576	(2 127)	(999)	(3 126)	4 450
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 899	(841)	10 058	(10 899)	841	(10 058)	0
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	9 397	515	9 912	(3 092)	(203)	(3 295)	6 617
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	2 965	(210)	2 755	(302)	(36)	(338)	2 417
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	15 984	3 260	19 244	(11 268)	(912)	(12 180)	7 064
TERRAINS	4 306	0	4 306	0		0	4 306
FONDS DE COMMERCE	256	0	256	(87)	(13)	(100)	156
MATERIEL ROULANT	1 611	65	1 676	(1 008)	(208)	(1 216)	460
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	7 844	595	8 439	(5 163)	(407)	(5 570)	2 869
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	102	(1)	101	(45)	(5)	(50)	51
MATERIEL AMICALE	18	0	18	(18)	0	(18)	0
MATERIEL & OUTILLAGE	4	0	4	(4)	0	(4)	0
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	0	13	13	0	0	0	13
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 092	(889)	203	0	0	0	203
<b>TOTAL</b>	<b>64 623</b>	<b>3 848</b>	<b>68 471</b>	<b>(35 789)</b>	<b>(2 556)</b>	<b>(38 345)</b>	<b>30 126</b>

### Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 35.004 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.423 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	640	525
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 630	30 974
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 966	14 839
AUTRES	282	1 293
<b>S.TOTAL</b>	<b>46 518</b>	<b>47 631</b>
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 029)	(12 510)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE *	(1 485)	(2 698)
<b>S.TOTAL</b>	<b>(11 514)</b>	<b>(15 208)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 004</b>	<b>32 423</b>

\* Un reclassement de 2 698 KTND des provisions sur actions en défense que la banque a payé suite à exécution des jugements entre les deux rubriques AC3- Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CREDITS AU PERSONNEL	11 929	11 563
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	1 797	1 808
ETAT IMPOTS & TAXES	1 098	904
ACTIONS EN DEFENSE *	2 145	2 727
PRODUITS A RECEVOIR	534	208
CHARGES PAYEES D'AVANCE	680	611
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	13 447	13 153
<b>TOTAL</b>	<b>31 630</b>	<b>30 974</b>

\* Les actions en défenses sont provisionnées à hauteur de 1.485 KTND au 31/12/2008, le reliquat de 660 KDT non provisionné est jugé non risqué

\*\* les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 10.029 KTND au 31/12/2008 : le reliquat du solde de ce poste, soit 3.418 KDT constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déboucement normal n'est pas écoulé.

### 3.2 Notes sur les postes du passif.

#### Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2008 à 76.294 KDT contre 43.986 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	74 025	41 279
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	362	520
AUTRES SOMMES DUES	1 907	2 188
<b>TOTAL</b>	<b>76 294</b>	<b>43 986</b>

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 74.025 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNTS SUR LE MARCHE MONETAIRE	35 400	39 747
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	149	501
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	38 471	976
DETTES RATTACHEES	5	55
<b>TOTAL</b>	<b>74 025</b>	<b>41 279</b>

#### Note 8 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 1.774.892 KDT au 31 décembre 2008 contre 1.617.263 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS A VUE	689 735	620 038
DEPOTS D'EPARGNE	606 296	566 170
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	401 688	351 997
CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 679	76 587
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 892</b>	<b>1 617 263</b>

#### Note 9 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 109.134 KDT au 31 décembre 2008 contre 31.922 KDT au 31 décembre 2007 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESSOURCES SPECIALES	28 507	31 819
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	0
DETTES RATTACHEES	627	103
<b>TOTAL</b>	<b>109 134</b>	<b>31 922</b>

La rubrique a enregistré une augmentation de 77.212 KDT suite au déblocage par la société mère de deux emprunts subordonnés totalisant un montant de 80.000 KDT dont le détail se présente ainsi :

Désignation	MONTANT
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE INDETERMINEE	40 000
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE DETERMINEE	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>

## Note 10 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 82.411 KDT au 31 décembre 2008 contre 70.177 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 336	1 725
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	55 178	44 103
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 775	7 131
PROVISIONS POUR PASSIFS	18 122	17 218
<b>TOTAL</b>	<b>82 411</b>	<b>70 177</b>

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE*	5 963	6 579
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	709	710
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 507	1 004
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	9 943	8 925
<b>TOTAL</b>	<b>18 122</b>	<b>17 218</b>

\* Les Provisions pour Engagements par Signature ont été reclassés de la rubrique AC3- Crédits à la Clientèle à la rubrique PA5- Autres Passifs.

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	5 532	3 506
SAISIES ARRETS CLIENTS	6 316	5 807
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	911	2 745
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMEN	5 846	4 571
ASSURANCE FLOTTE PERSONNEL UIB	65	69
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	56	47
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	307	273
FOURNISSEUR RETENUE DE GARANTIE	498	372
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 246	4 081
TVA & RETENUES A LA SOURCE	8 759	4 192
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	353	494
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	247	296
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	176	198
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	713	709
AUTRES CHARGES A PAYER	16 666	10 285
DIVERS COMPTES de SUSPENS	4 489	6 459
<b>TOTAL</b>	<b>55 178</b>	<b>44 103</b>

### 3.3 Notes sur les capitaux propres

#### Note 11 : Capital

Le Capital Social de la Banque s'élève au 31 décembre 2008 à 196.000 KDT contre 106.000 KDT soit une variation de 90.000 KDT et ce suite à l'augmentation de Capital par l'émission de 7.000.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement au nominal 10 TND qui ont été intégralement souscrits et libérés.

#### Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 13.438 KDT au 31 décembre 2008 contre 59.909 KDT au 31 décembre 2007 soit une diminution de 46.471 KDT suite à l'imputation du résultat déficitaire de 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	7 491
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVES ORDINAIRES	0	39 141
FONDS SOCIAL	8 678	8 517
<b>TOTAL</b>	<b>13 438</b>	<b>59 909</b>

#### Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 196.000 KDT composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 71.989 KDT au 31 décembre 2008 contre (19.088 KDT) au 31 décembre 2007. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2007</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 658</b>	<b>7 491</b>	<b>(5 138)</b>	<b>(179 859)</b>	<b>(19 088)</b>
Augmentation du Capital	90 000						90 000
Affectation du résultat			(39 140)	(7 491)	(133 228)	179 859	0
Réserves fonds Social			160				160
Résultat au 31-12-2008						917	917
<b>Solde au 31-12-2008</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>8 678</b>	<b>0</b>	<b>(138 366)</b>	<b>917</b>	<b>71 989</b>

### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 490.194 KDT au 31 décembre 2008 contre 188.917 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	142 146	107 213
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	327 807	60 815
AVALS DONNES EN DINARS	4 970	3 833
AVALS DONNES EN DEVISES	2 478	2 300
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 462	3 026
GARANTIES DONNEES A DES CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
<b>TOTAL</b>	<b>490 194</b>	<b>188 917</b>

#### Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 75.497 KDT au 31 décembre 2008 contre 120.820 KTND au 31 décembre 2007. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	28 012	17 210
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	18 396	15 558
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	15 604	7 467
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 926	5 619
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	35
<b>S.TOTAL CREDOC IMPORT</b>	<b>69 975</b>	<b>45 889</b>
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT *	5 101	73 783
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	422	1 148
<b>S.TOTAL CREDOC EXPORT</b>	<b>5 523</b>	<b>74 931</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 497</b>	<b>120 820</b>

\* Un retraitement est effectué pour les besoins de la comparabilité.

#### Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 122.260 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.986 KDT au 31 décembre 2007.

Les engagements de financements donnés au 31 décembre 2007, ont été retraités rétrospectivement pour les besoins de la comparabilité du montant des découverts autorisés et non utilisés de 27 872 KTND.

## Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 831.007 KDT au 31 décembre 2008 contre 536.638 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	39 443	39 426
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	453 880	128 034
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	337 684	369 178
<b>TOTAL</b>	<b>831 007</b>	<b>536 638</b>

Les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.443 KDT au 31 décembre 2008 contre 39.426 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
SOTUGAR	10 820	7 944
FNG ET FOPRODI	4 216	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	24 407	27 318
<b>TOTAL</b>	<b>39 443</b>	<b>39 426</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 453.854 KDT au 31 décembre 2008 contre 128.035 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	327 807	60 815
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	63 241	2 584
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES	48 196	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>453 880</b>	<b>128 035</b>

Les garanties reçues des la clientèle totalisent 345.334 KDT au 31 décembre 2008 contre 369.178 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	24 088	11 744
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES **	313 596	357 434*
<b>TOTAL</b>	<b>337 684</b>	<b>369 178</b>

\* les garanties reçues de la clientèle au 31 décembre 2007 ont été retraitées rétrospectivement à des fins de comparabilité.

\*\* le solde concerne exclusivement les garanties expertisées sur les créances classées.

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 103.160 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 337	4 436
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	94 500	74 750
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 323	2 973
<b>TOTAL</b>	<b>103 160</b>	<b>82 159</b>

\* En 2008, la banque a commencé à comptabiliser parmi ses produits les intérêts impayés sur les clients sains. Au 31 décembre 2007, ces intérêts totalisaient 297 KDT.

#### Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 31.686 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 686</b>	<b>26 399</b>
<b>OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>19 944</b>	<b>18 666</b>
<b>Effets, chèques et opérations diverses</b>	<b>14 135</b>	<b>13 328</b>
Effets à l'encaissement	79	81
Effets escomptés	138	126
Opérations diverses sur effets	125	134
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertibles	2 932	3 073
Opérations de virements	1 703	1 708
Opérations sur titres	50	53
Avals, cautions et acceptations bancaires	133	130
Location de coffres-forts	40	33
Règlement de succession	72	66
Commissions de comptes	1 820	1 539
Commissions de découvert	1 389	1 418
Frais de tenue de comptes	5 655	4 968
<b>Commissions sur billets de trésorerie</b>	<b>14</b>	<b>26</b>
<b>Opérations monétiques &amp; télématiques</b>	<b>5 795</b>	<b>5 313</b>
<b>COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>3 136</b>	<b>2 772</b>
Commissions sur Credoc & Cautions à l'Etranger	322	310
Commissions sur Remises Documentaires & Transferts	2 734	2 373
Autres Commissions	81	89
<b>COMMISSIONS SUR CREDITS</b>	<b>8 232</b>	<b>4 553</b>
Commissions de Mise en place	5 374	3 409
Commissions Assurance sur Crédits	2 138	789
Commissions de Traitement	720	355
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>375</b>	<b>407</b>

## Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 7.158 KDT au 31 décembre 2008 provenant exclusivement des gains de change.

## Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 213 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	249	168
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158
<b>TOTAL</b>	<b>3 213</b>	<b>3 971</b>

## Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 52.804 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 402	3 038
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 493	44 348
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	903	403
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	6	0
<b>TOTAL</b>	<b>52 804</b>	<b>47 789</b>

## Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.905 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	57	59
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	152	162
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	10	16
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	136	103
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	26	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	230	184
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	450	491
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	240	229
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	87	86
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	518	297
<b>TOTAL</b>	<b>1 905</b>	<b>1 647</b>

**Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 17.656 KDT au 31 décembre 2008 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(18 293)	(146 398)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	637	(26 935)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 656)</b>	<b>(173 333)</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(27 034)	(146 928)
PERTES COUVERTES	(3 687)	(184)
PERTES NON COUVERTES	(1 730)	(840)
REPRISES PROV. DEVENUES DISPONIBLES	10 471	1 555
REPRISE SUR PROVISIONS UTILISEES	3 687	0
<b>Coût Net du Risque de Contrepartie</b>	<b>(18 293)</b>	<b>(146 398)</b>

Le coût net du risque divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(1 912)	(26 935)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(2 064)	0
REPRISES SUR PROVISIONS	4 613	0
<b>TOTAL</b>	<b>637</b>	<b>(26 935)</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2008 un solde de 729 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 715)	(1 559)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(381)	(2 158)
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	1 150	0
REP DE PROV/TITRES PARTICIPAT	123	0
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	94	5
<b>TOTAL</b>	<b>(729)</b>	<b>(3 712)</b>

**Note 26: Frais de personnel :**

Les frais de personnel s'élèvent à 50.187 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION DU PERSONNEL	37 806	30 803
CHARGES SOCIALES	10 573	8 742
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 808	1 862
<b>TOTAL</b>	<b>50 187</b>	<b>41 407</b>

Parmi les frais de personnel de 2008, une charge non récurrente de 4.147 KDT (charges sociales incluses) relative aux indemnités de départs volontaires servies aux collaborateurs partis à la retraite anticipée au 31/12/2008.

**Note 27 : Charges générales d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 15.801 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	7 282	7 883
FRAIS DIVERS DE GESTION	8 518	8 762
<b>TOTAL</b>	<b>15 801</b>	<b>16 645</b>

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7.282 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
LOYERS COMMERCIAUX	1 499	1 301
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	212	204
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	75	76
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	92	98
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	357	362
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	304	619
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	389	535
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	495	1 462
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	34	39
FRAIS JUDICIAIRES	421	240
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	588	217
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	468	586
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	153	236
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	901	801
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	69	158
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	561	504
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	664	444
<b>TOTAL</b>	<b>7 282</b>	<b>7 883</b>

**Note 28 : Impôt sur les sociétés:**

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2008 totalise 150 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	32 109
- Réintégrations	8 802
- Déductions (y compris report déficitaire)	40 911
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	0
- Réinvestissements exonérés	0
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	0
- Taux d'impôt	35 %
- Impôt théorique	0
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	150

**Note 29 : Résultat par Action :**

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, est de 0,044 DT :

	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET (EN KDT)	917	(179 859)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	10 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>0,047</b>	<b>(16,968)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

**3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie****Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2008, un solde de 204.637 KDT contre 249.212 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	59 666	50 237
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	222 754	242 383
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(77 783)	(43 408)
<b>TOTAL</b>	<b>204 637</b>	<b>249 212</b>

### **3.7- Autres notes aux Etats Financiers.**

#### **Note 32 – Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2008 clos le 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

#### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars - qui annule et remplace la garantie donnée en 2005. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2008, est de 48.196 KDT. Les commissions constatées au titre de l'exercice 2008, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 191 KDT.
- L'UIB, dans le cadre de la procédure du règlement judiciaire du groupe AFFES et du plan de redressement approuvé par le tribunal, a fait un appel de la garantie reçue de la Société Générale en couverture partiel de l'abandon à hauteur de 50% de l'engagement de groupe AFFES en plus des provisions et des agios réservés, le montant de l'appel s'élève à 1804 KDT.
- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2008, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 208 K € (382 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2008 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.
- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations s'établit à 76,6 KDT pour l'année 2008.
- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagramme e-banking), le montant total est détaillé entre 100 K€ au titre des droits relatifs au système Cadinet et 40 K€ au titre de maintenance.
- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2008. L'encours de ces opérations au 31/12/2008 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVICES	USD	3 474	4 598
PLACEMENT DEVICES	EUR	36 290	66 734
PLACEMENT DEVICES	SEK	3 369	571
<b>TOTAL</b>			<b>71 903</b>
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
<b>TOTAL</b>			<b>80 000</b>
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	EUR	869	1 598
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	58 744	58 744
<b>TOTAL</b>			<b>60 342</b>
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>221</b>
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
<b>TOTAL</b>			<b>5 017</b>
CREDOC IMPORT	EUR	19 381	35 639
CREDOC IMPORT	USD	6 540	8 656
CREDOC IMPORT	JPY	357	5
CREDOC IMPORT	GBP	8	15
CREDOC EXPORT	EUR	1 707	3 139
<b>TOTAL</b>		<b>27 993</b>	<b>47 454</b>
CREDOC EXPORT	TND	493	493
<b>TOTAL</b>			<b>493</b>
GARANTIES EMISES	EUR	4 533	8 336
<b>TOTAL</b>			<b>8 336</b>
GARANTIES RECUES	TND	57 731	57 731
GARANTIES RECUES	EUR	100 301	184 438
GARANTIES RECUES	GBP	1 986	3 842
GARANTIES RECUES	USD	4 542	6 011
<b>TOTAL</b>			<b>252 023</b>

### Opérations avec les Autres parties liées

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 31% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré par l'International SICAR s'élève au 31 décembre 2008 à 27.066 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 212 KDT au titre de commissions de gestion.

- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant facturé par la Banque en 2008 s'élève à 115 KDT.
- L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99%, un contrat sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le prix de cession s'élève à 1 dinar.
- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la Banque au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 66 KDT.
- L'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC) des locaux à titre gratuit depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004.
- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2008 s'est élevé à 87 KDT.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2007 s'élèvent à 9 KDT.
- L'UIB a conclu en novembre 2006 avec l'INI une convention par laquelle cette dernière accepte l'exécution des ordres de bourse (achats, ventes), collectés par le réseau d'agence de la Banque. Le montant des commissions servies à l'I.N.I en 2008 au titre des prestations d'exécution d'ordres en bourse s'élève à 15 KDT.
- L'encours total au 31/12/2008 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 18.160 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2008 à 2 760 KDT.

### **Note 33 : Evénements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 5 mars 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **4.3.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2008 :**

#### **4.3.1.6.1 Dépendance de l'émetteur :**

##### *Risques encourus supérieurs à 5% ou 15% des fonds propres nets :*

Conformément à l'article 1er de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

L'augmentation de capital réalisée en 2008 par l'UIB a permis de restaurer les fonds propres nets de la banque.

« 15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999. »

Ahmed Mansour (Deloitte).

##### *Risques encourus sur un même bénéficiaire :*

Conformément à l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder : 25% des fonds propres nets de la banque.**

« 15. (...) Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999. »

Ahmed Mansour (Deloitte).

##### *Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque :*

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **le montant total des risques encourus sur les dirigeants et, les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

« 15. (...) En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

Ahmed Mansour (Deloitte).

#### ***Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets***

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

Ce ratio s'établit désormais à 8% au 31/12/2008 en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

#### **4.3.1.6.2 Classement des actifs de l'UIB en fonction des risques encourus et calcul du ratio de couverture de ces risques au 31/12/2008 :**

Rubrique	Actifs	Garanties	Quotité	Risques encourus
<b>Caisse, BCT &amp; Chèques postaux</b>	<b>59.062</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
Caisse	16.161		0%	0
BCT Ordinaire et devises	42.612		0%	0
Comptes courant postaux	893		0%	0
Couverture	(604)		0%	0
<b>Banques et organismes spécialisés</b>	<b>241.829</b>	<b>0</b>	<b>10%</b>	<b>23.385</b>
Placements à terme chez la BCT	124.906		0%	0
Banques étrangères	24.085		20%	4.817
Organismes financiers spécialisés	2000		20%	400
Prêts pour des banques installées à l'étranger	71.903		20%	14.381
Prêts dans le marché monétaire	9.140		20%	1.828
Autres concours à des banques	9.913		20%	1.983
Couverture	(117)		20%	(23)
<b>Portefeuille clientèle</b>	<b>1.677.591</b>	<b>(174.105)</b>	<b>75%</b>	<b>1.263.531</b>
Crédits à l'habitat	475.587		50%	237.794
Portefeuille hors crédits à l'habitat	1 000 687		100%	1 000 687
Comptes courants débiteurs	373 447		100%	373 447
Créances impayées	167 269		100%	167 269
Avance sur compte à terme	2.161		0%	0
Créances rattachées	1.070		100%	1.070
Autres	47.477		100%	47.477
<b>Couverture sur Portefeuille clientèle</b>	<b>(390.109)</b>	<b>(174.105)</b>	<b>100%</b>	<b>(564.214)</b>
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>71.108</b>	<b>(2.684)</b>	<b>45%</b>	<b>31.748</b>

Bons de trésor	36.676		0%	0
Obligations et titres d'investissement	41.197	(2.684)	100%	38.513
Couverture sur portefeuille titres	(6.765)		100%	(6.765)
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>30.126</b>		<b>99%</b>	<b>29.969</b>
Immobilisations nettes d'amortissement	29.969		100%	29.969
Non valeurs	157		0%	0
<b>Autres postes d'actifs</b>	<b>35.004</b>	<b>0</b>	<b>46%</b>	<b>15.993</b>
Crédits accordés au personnel	5.380		100%	5.380
Crédit à l'habitat accordé au personnel	7.630		50%	3.815
Avances sur impôts et taxes	1.151		0%	0
Crédits pris en charge par l'Etat	13.966		0%	0
Divers comptes d'actifs nets	16.827		100%	16.827
Non valeurs	79		0%	0
Couverture sur Autres actifs	(10.029)		100%	(10.029)
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2.114.720</b>	<b>(176.789)</b>	<b>65%</b>	<b>1.364.625</b>
Engagement par signature en faveur des banques	327 748		20%	65 550
Acceptations liées au financement du commerce extérieur	5 560		20%	1 112
Cautions, avals et autres garanties	144 890		100%	144 890
Cautions douanières en faveur de la clientèle	17555		50%	8 778
Crédits documentaires	69 937		100%	69 937
Engagements de financement donnés	122 260		100%	122 260
Couverture sur engagements hors bilan donnés		(5.963)	100%	(5.963)
Garantie de paiement S.G reçue	48.196		20%	9.639
Contre garanties reçues des banques	66.853		20%	13.371
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>803.000</b>	<b>(5963)</b>	<b>53%</b>	<b>429.573</b>
<b>TOTAL RISQUES ENCOURUS</b>	<b>2.917.720</b>	<b>(182.752)</b>	<b>61%</b>	<b>1.794.198</b>

#### Union Internationale de Banques : Ratio de couverture des risques au 31 décembre 2008

<b>FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	
Capital	196.000
Réserves	4.760
Report à nouveau (Créditeur)	0
Modifications comptables	0
Autres capitaux propres constitués par affectation de résultats	8.678
Non valeurs nettes d'amortissement	(236)
Résultats déficitaire en instance d'affectation	(138.366)
Résultat net de la distribution des dividendes	917
<b>TOTAL FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>71.753</b>

<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	
<i>I-Fonds propres complémentaires de premier niveau</i>	
Titres et emprunt répondants aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 tel que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	40.000
<i>II- Fonds propres complémentaires de deuxième niveau</i>	
Titres et emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point 6 de l'article 5 de la circulaire BCT 91-24 tel que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999	31.753
<b>TOTAL FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>71.753</b>

<b>Total fonds propres</b>	<b>143.506</b>
----------------------------	----------------

<b>Total risques encourus pondérés</b>	<b>1.794.198</b>
----------------------------------------	------------------

<b>Ratio de couverture des risques au 31 décembre 2008</b>	<b>8,00%</b>
------------------------------------------------------------	--------------

### **4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008 :**

Ils font l'objet de deux rapports distincts de la part des deux commissaires aux comptes.

#### **4.3.2.1 Deloitte :**

**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008**

**Tunis le 23 mars 2009**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé que la Banque réservait antérieurement à l'exercice les intérêts impayés sur les créances courantes. Cette méthode a été abandonnée au cours de l'exercice audité. L'impact de ce changement de méthode a eu pour effet d'améliorer les résultats de l'exercice de 1,373 MDT. La correction rétroactive en pro format des états financiers de 2007, jugée par la Banque non significative (0,297 MDT), n'a pas été opérée.

Ce changement de méthode, n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

5. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficultés pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 16 mars 2009 à la Direction Générale de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

6. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du quart environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- c. Un avocat sur les 39 mandatés par la banque n'a pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 4 correspondants tunisiens et de 19 correspondants étrangers sur respectivement 11 et 55 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- d. L'indisponibilité de rapprochement entre les positions de change scripturales telles que figurant au niveau de la comptabilité et celles figurant au niveau des états de suivi extracomptable détenu par la division Back office de la Banque.

7. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.856,154 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.790,464 MDT et ont fait apparaître des écarts négatifs de

335,563 MDT dont 330,413 MDT au titre des crédits dématérialisés octroyés aux clients particuliers.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

8. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT. Les états financiers de 2007, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

**9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 14 à 39 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.**

10. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

11. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2008, sur 1.794 MDT dont 430 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 61% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 143,506 MDT et représentent environ 8,00% du total des actifs pondérés.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les deux premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 245,310 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 157,527 MDT, soit un total de 402,837 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 95% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 2.236,361 MDT sur un total de 2.348,821 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 17% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

**Ahmed Mansour**

**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008**

**Tunis le 23 mars 2009**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés par la banque de la conclusion avec les parties liées des conventions suivantes :

**1. « International-Sicar »**

1.1- Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 KDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 KDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 KDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2008, sur 212 KDT hors taxes.

1.2- Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de « l'International SICAR » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2008, s'élève à 115 KDT.

**2. « Internationale de Recouvrement des créances - IRC »**

2.1- L'U.I.B a cédé au dinar symbolique à la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC », qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, une créance portant un nominal de 425 KDT totalement provisionnée par la Banque.

Cette cession, dont le contrat demeure non signé entre les deux parties, a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

2.2- Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2008 s'élève à 66 KDT.

2.3- L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2008.

A la fin de l'exercice 2008, l'UIB a mis à la disposition de « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux un autre immeuble abritant actuellement son siège social en remplacement de l'immeuble cité ci-dessus.

### **3. « Intermédiaire International - INI »**

3.1- L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité. Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 1,7 KDT.

3.2- l'U.I.B a confié en 2008 à « l'Intermédiaire International - INI » l'élaboration du document de référence et de la note d'augmentation du capital de l'UIB ainsi que l'élaboration du prospectus abrégé mis à la disposition du personnel de la banque à l'occasion de l'augmentation du capital de la société générale.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 13 KDT.

Ces prestations ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elles seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

3.3- Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels

moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2008, s'élève à 87 KDT.

3.4- L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2008 s'élève à 9 KDT.

#### **4. « La Société Générale »**

4.1- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swift net.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.2- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 42 K€ au titre de 2008.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.3- l'UIB a mis en place courant l'exercice 2008 un Site transactionnel de Banque à distance sur internet à travers le système CADINET mis à sa disposition par la « Société Générale ».

Le contrat de services correspondant, en cours de signature, a pour objet la création et la maintenance du Site transactionnel en question. L'annexe 4 dudit contrat prévoit que le coût des droits relatifs au système CADINET à la charge de l'UIB est fixé au titre de l'exercice 2008 à 100.000 € et que le montant de la redevance annuelle de maintenance et d'assistance est fixé pour la même période à 40.000 €. Les droits relatifs au système CADINET ont été constatés parmi les immobilisations de l'UIB à hauteur de 184 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4.4- Une garantie a été donnée par « La Société Générale » au profit de l'UIB pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement » des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

En contrepartie de la « garantie » en question, l'UIB a constaté au titre de l'exercice 2008 parmi ses charges des commissions en faveur de « La Société Générale » pour 191 KDT.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

Le 16 mars 2009, l'UIB a notifié une mise en jeu partielle de la dite garantie pour la somme de 1,804 MDT suite à une perte définitive constatée courant 2008 sur les engagements d'un groupe de sociétés. Le paiement correspondant par « La Société Générale » n'est pas intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

4.5- Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

4.6- Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le prêt en question est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

◆ ◆ ◆

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

## 5. Autres informations

5.1- Parmi les notes aux états financiers», celle portant le n° 32 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre 2008, la somme de 18.160 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 2.760 KDT.

5.2- Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°32 comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2008, à 71 903 KDT, détaillés comme suit :

<b>Devises</b>	<b>Montants</b>	<b>Cv Dinars</b>
USD	3 474	4 598
EUR	36 290	66 734
SEK	3 369	571
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>71 903</b>

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 60.342 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 252.023 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 8.336 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 423 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 47.454 KDT, détaillés comme suit :

<b>Devises</b>	<b>Montants</b>	<b>Cv Dinars</b>
YEN	357	5
USD	6 540	8 656
EURO	19 381	35 639
GBP	8	15
EURO	1 707	3 139
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>47 454</b>

- L'encours, au 31 décembre 2008, des opérations d'achat et de vente au comptant s'élèvent respectivement à 221 KDT et 5017 KDT, détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Devises</b>	<b>Montant</b>	<b>Cv Dinars</b>
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>221</b>
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
<b>TOTAL</b>			<b>5 017</b>

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

**Ahmed Mansour**

### **4.3.2.2 AMC Ernst & Young:**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations non performantes sans que cette reprise ne résulte d'un recouvrement effectif ni d'une amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est, en conséquence, sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié dans la mesure où la provision ainsi comptabilisée ne correspond pas au passif encouru à la date du 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif, par référence aux normes internationales (IAS 19), est estimé à 2 266 KDT ;
- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 18) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2008, sont en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La banque a mis en place au cours de l'exercice 2008 un plan de restructuration pour garantir la continuité de son exploitation et permettant à terme de pallier à l'insuffisance de ses capitaux propres.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 mars 2009**

## UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008

#### Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

- I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2008.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. L'UIB a conclu en 2008 avec la Société Générale un contrat d'assistance à la création, au travers du système CADI.NET, et la maintenance d'un site transactionnel de banque à distance. Le coût des droits relatifs au système CADI.NET a été fixé à 100 KEUR ; le montant de la redevance annuelle de maintenance a été fixé à 40 KEUR au titre de l'exercice 2008.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

2. L'UIB a conclu avec l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC) dans laquelle elle détient 99% du capital, une convention portant sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le pris de cession s'élève à 1 dinar.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

3. L'UIB a conclu une convention portant sur l'élaboration du prospectus d'augmentation du capital de la banque. Les commissions facturées par la banque à ce titre s'élèvent à 13 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

- II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 :

1. La Société Générale a accordé à l'UIB, en date du 9 Juillet 2008, une garantie de paiement des montants correspondant à des créances ou partie de créances, arrêtés à la date du 31.12.2007 à 50 MDT. Dans ce cadre, l'UIB a fait appel au cours de l'exercice 2008 aux garanties sur 3 relations pour un montant total de 1 804 KDT ; le solde de la garantie Société Générale restant au 31/12/2008 s'élève, en conséquence, à 48 196 KDT.

La Société Générale a perçu 191 KDT de commissions au titre de l'exercice 2008.

2. En vertu du contrat de gestion conclu entre l'UIB et l'International SICAR, le montant des fonds débloqués et gérés par la SICAR s'élève à 27 066 KDT au 31/12/2008. Le montant des commissions servies à la SICAR en rémunération des fonds gérés par elle s'élèvent à 212 KDT au titre de l'exercice 2008.

3. En vertu du contrat de services conclu entre l'UIB et la Société Générale, la Société Générale a facturé à l'UIB 382 KDT au titre des travaux d'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels et 77 KDT au titre de l'accès au réseau SWIFTNET.
4. En vertu du contrat de bail conclu en mai 1996 entre l'UIB et l'INI, la banque a facturé 9 KDT au titre de loyers de l'exercice 2008. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans.
5. Le siège social de l'IRC a été transféré dans les locaux de l'UIB à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2004. La mise à disposition des locaux est faite à titre gratuit.
6. En vertu des conventions conclues respectivement entre l'UIB, l'internationale de recouvrement de créances (IRC), l'Intermédiaire International (INI) et L'international SICAR, la banque affecte son personnel salarié au profit des dites sociétés. Les montants facturés par la banque au titre de l'exercice correspondent aux salaires payés et se détaillent comme suit :
  - IRC : 66 KDT ;
  - INI : 87 KDT ;
  - International SICAR: 115 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 mars 2009**

### 4.3.3. Tableau des mouvements des capitaux propres :

Unité : en milliers de dinars

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2005</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 312</b>	<b>7 491</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>165 578</b>
Modifications comptables					-3 413		-3 413
Affectation du résultat						-	-
Réserves fonds Social			178				178
Résultat au 31-12-2006						-1 739	-1 739
<b>Solde au 31-12-2006</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 490</b>	<b>7 491</b>	<b>-3 398</b>	<b>-1 739</b>	<b>160 604</b>
Modifications comptables					-1 739		-1 739
Affectation du résultat						-	-
Réserves fonds Social			168				168
Résultat au 31-12-2007						-179 859	-179 859
<b>Solde au 31-12-2007</b>	<b>106 000</b>	<b>4 760</b>	<b>47 658</b>	<b>7 491</b>	<b>-5 138</b>	<b>-179 859</b>	<b>-19 088</b>
Augmentation du Capital	90000						90 000
Affectation du résultat			-39140	-7491	-133228	179859	0
Réserves fonds Social			160				160
Résultat au 31-12-2008						917	917
<b>Solde au 31-12-2008</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>8 678</b>	<b>0</b>	<b>-138 366</b>	<b>917</b>	<b>71 989</b>

### 4.3.4. Affectation des résultats :

En mDT

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net de l'exercice	917	(179 859)	(1 739)
Résultats reportés	(138 366)	(5 138)	(3 398)

### 4.3.5. Evolution des dividendes :

Unité : en dinars

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dividende statutaire	0	0	0
Super dividende	0	0	0
Nombre d'actions et certificats d'investissement	19 600 000	10 600 000	10 600 000
Dividende par action	0	0	0
% du nominal	0%	0%	0%

### 4.3.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total produit d'exploitation bancaire	145 217	117 528	122 506
Produit Net Bancaire	90 507	68 092	73 526
Résultat d'exploitation	1 662	(179 681)	-492
Capital social	196 000	106 000	106 000
Nombre d'actions	19 600 000	10 600 000	10 600 000
Produit d'exploitation / Action (en dinars)	7,409	11,087	11,557
Produit Net Bancaire / Action (en dinars)	4,618	6,424	6,936
Résultat d'exploitation / Action (en dinars)	0,085	(16,951)	(0,046)

### 4.3.7 Evolution des bénéfices nets :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	196 000	106 000	106 000
Nombre d'actions	19 600 000	10 600 000	10 600 000
Bénéfice avant impôt (en dinars)	1 067	(179 735)	(736)
Bénéfice net (en dinars)	917	(179 859)	(1 739)
Bénéfice consolidé avant impôt (en dinars)	1 248	(178 326)	(476)
Bénéfice consolidé net (en dinars) **	52 269	(178 683)	(1 533)
Bénéfice avant impôt par action	0,054	(16,956)	(0,069)
Bénéfice net par action	0,047	(16,968)	(0,164)
Bénéfice consolidé net par action	2 ,677	(16,857)	(0,145)

\*\*Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008 totalise 51 021 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- IMPOT COURANT	(151)	(123)
- IMPOT DIFFERE	52 172	(265)
<b>Total</b>	<b>51 021</b>	<b>(388)</b>

#### 4.3.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Bénéfice net	917	(179 859)	(1 739)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17 656	173 333	21 629
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	729	3 712	(567)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 497	12 684	2 945
Marge d'autofinancement	23 799	9 870	22 268

#### 4.3.9. Emprunts obligataires garantis par l'UIB :

Unité : en milliers de dinars

Intitulé de l'emprunt Obligataire	Montant total de l'emprunt	Montant garanti par l'UIB	Encours au 31/12/2007	Dernière échéance	Taux	Durée
EL MOURADI 2002	8 000	3 500	1 400	29/08/2009	7,5%	7 ans
TOUTA 2002	6 000	3 300	1 320	24/09/2009	7,5%	7 ans
<b>TOTAL</b>	<b>14 000</b>	<b>6 800</b>	<b>2 720</b>			

#### 4.3.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB

Néant en dehors du présent emprunt.

#### 4.3.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB :

L'encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB s'élève au 31/12/2008 à 1 500 mDT. Il correspond à l'emprunt obligataire Office des Céréales 2001.

#### 4.3.12 Principaux indicateurs et ratios :

Unité : en milliers de dinars

Indicateurs	2008	2007	2006
Dépôts de la clientèle	1 774 892	1 617 263	1 487 772
Créances nettes sur la clientèle	1 677 591	1 315 939	1 410 438*
Créances douteuses et litigieuses	805 441	820 609	800 242
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	2 300 024	1 853 317	1 917 836
Total des capitaux propres avant résultat	71072	160 771	162 343*
Total des capitaux propres après résultat	71 989	(19 088)	160 604*
Capital social	196 000	106 000	106 000
Total bilan	2 114 720	1 744 259	1 858 125*
Produit Net Bancaire	90 507	68 092	73 526*
Commissions nettes	29781	24 958	24 768*
Frais d'exploitation	70 485	70 736	52 976*
Frais de personnel	50 187	41 407	38 311*
Provisions sur créances	232 581	219 090	80 295
Agios réservés (créances)	157 527	148 656	124 952*

Provisions et agios réservés	390 109	367 745	205 247*
Résultat d'exploitation	1662	(179 681)	(492)*
Résultat net	917	(179 859)	(1 739)*
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets (en MDT)	143 506	(20,3)	(17,3)**
Les actifs pondérés par les risques	1 794 198	1 404 461	1 477 661
Effectif	1348	1 310	1 282

\*Ce résultat ne tient pas compte de l'insuffisance de provisions d'un montant de 123,8 millions de dinars en 2006 et 89,1 millions de dinars en 2005.

\*\* Les fonds propres nets tiennent compte de l'insuffisance de provisions d'un montant de 123,8 millions de dinars en 2006 et 89,1 millions de dinars en 2005.

<b>Ratios</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Ratios de structure</b>			
Total capitaux propres après résultat/total bilan	<b>3,40%</b>	<b>-1,09%</b>	<b>8,64%</b>
Dépôts de la clientèle / total bilan	<b>83,93%</b>	<b>92,72%</b>	<b>80,07%</b>
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	<b>79,33%</b>	<b>75,44%</b>	<b>75,91%</b>
Dépôts de la clientèle / créances nettes sur la clientèle	<b>105,80%</b>	<b>122,90%</b>	<b>105,48%</b>
<b>Ratios de productivité</b>			
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	<b>77,88%</b>	<b>103,88%</b>	<b>72,05%</b>
Commissions nettes / Frais de personnel	<b>59,34%</b>	<b>60,27%</b>	<b>64,65%</b>
Frais de personnel / Produit Net Bancaire	<b>55,45%</b>	<b>60,81%</b>	<b>52,11%</b>
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	<b>1 316,69</b>	<b>1 234,55</b>	<b>1 160,51</b>
Frais d'exploitation / Effectif (mDT)	<b>52,289</b>	<b>53,997</b>	<b>41,323</b>
Frais de personnel / Effectif (mDT)	<b>37,231</b>	<b>31,608</b>	<b>29,884</b>
Produit Net Bancaire / Effectif (mDT)	<b>67,142</b>	<b>51,979</b>	<b>57,352</b>
<b>Ratios de rentabilité</b>			
R.O.E = résultat net / (total des capitaux propres avant résultat - réserves spéciales de réévaluation)	<b>1,29%</b>	<b>-111,87%</b>	<b>-1,07%</b>
R.O.A = Résultat net / Total actif	<b>0,04%</b>	<b>-10,31%</b>	<b>-0,09%</b>
Résultat net / Produit Net Bancaire	<b>1,01%</b>	<b>-264,14%</b>	<b>-2,37%</b>
Produit Net Bancaire / Total bilan	<b>4,28%</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,96%</b>
Dividendes / capital social	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	<b>32,90%</b>	<b>36,65%</b>	<b>33,69%</b>
<b>Ratios prudentiels</b>			
Ratio de liquidité	<b>88,17%</b>	<b>92,64%</b>	<b>96,97%</b>
Ratio de solvabilité	<b>8,00%</b>	<b>-1,42%</b>	<b>6,38%</b>
<b>Ratios de risques</b>			
Créances douteuses et litigieuses	<b>805 441</b>	<b>820 609</b>	<b>800 232</b>
Evolution	<b>-1,85%</b>	<b>2,19%</b>	<b>-8,52%</b>
Provisions et Agios réservés	<b>390 109</b>	<b>367 745</b>	<b>205 247</b>
Evolution	<b>6,08%</b>	<b>79,17%</b>	<b>-13,02%</b>
Total crédits (Brut dont agios réservés et prov)	<b>2 252 379</b>	<b>1 837 058</b>	<b>1 851 389</b>
Créances douteuses et litigieuses / Total crédits	<b>35,8%</b>	<b>44,7%</b>	<b>43,22%</b>
Provisions et Agios réservés / Créances douteuses et litigieuses	<b>48,43%</b>	<b>44,81%</b>	<b>25,65%</b>

## 4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2008 :

### 4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	59 062	49 525
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	241 830	257 831
Créances sur la clientèle	(3)	1 677 617	1 316 016 *
Portefeuille-titres commercial	(4)	652	1 107
Portefeuille d'investissement	(5)	66 587	54 767
Titres mis en équivalence	(6)	4 765	4 563
Valeurs immobilisées	(7)	30 224	28 862
Actif d'impôt différé		51 843	152
Autres actifs	(8)	35 231	32 745 *
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 167 812</b>	<b>1 745 568</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et C.C.P	(9)	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	76 294	43 986
Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	1 774 578	1 616 698
Emprunts et ressources spéciales	(12)	109 134	31 922
Passif d'impôt différé		961	439
Autres passifs	(13)	82 482	70 405 *
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 043 449</b>	<b>1 763 451</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>208</b>	<b>486</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		196 000	106 000
Réserves consolidées et assimilées		(124 320)	54 307 *
Résultat reporté		0	0
Actions propres		0	0
Résultat net consolidé		52 474	(178 675) *
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(14)</b>	<b>124 154</b>	<b>(18 368)</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 167 812</b>	<b>1 745 568</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

#### 4.4.2 Etat des Engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	490 194	188 917
HB 2- Crédits documentaires	16	75 497	120 820
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>565 691</b>	<b>309 737</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
	17		
HB 4-Engagements de financement donnés		122 260	32 986 *
HB 5- Engagements sur titres		0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>122 260</b>	<b>32 986</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB 7- Garanties reçues	18	831 007	536 638
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>831 007</b>	<b>536 638</b>

#### 4.4.3 Etat de Résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)			
	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>			
Intérêts et revenus assimilés	(19)	103 177	*82 159
Commissions perçues	(20)	31 915	*26 818
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(21)	7 165	*4 904
Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	3 063	*3 903
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>145 319</b>	<b>117 784</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(23)	52 766	*47 739
Commissions encourues	(24)	1 905	*1 615
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(25)	0	*0
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>54 671</b>	<b>49 354</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>90 648</b>	<b>68 429</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(17 524)	(173 289)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(602)	(2 380)
Autres produits d'exploitation		26	*7
Frais de personnel	(26)	(50 638)	*(41 851)
Charges générales d'exploitation	(27)	(15 914)	*(16 801)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 514)	(12 692)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		356	311
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 837</b>	<b>(178 265)</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(28)	(589)	*(52)
Impôts sur les sociétés	(29)	51 021	(389)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>52 269</b>	<b>(178 706)</b>
Intérêts des minoritaires		(205)	(31)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>52 474</b>	<b>(178 675)</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (en DT)</b>		<b>2,677</b>	<b>(16,856)</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

#### 4.4.4 Etat de flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2008 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	138 328	141 301
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(54 897)	(52 780)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	(157)	(26 125)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	(382 099)	(93 448)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	159 189	130 310
Titres de Placement	7	(781)
Sommes versées au personnel & créiteurs divers	(60 727)	(41 159)
Autres flux de trésorerie	6 467	16 255
Impôt sur les sociétés	(292)	(1 101)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(194 182)</b>	<b>72 471</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 860	4 718
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	(11 767)	69 221
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(5 896)	(1 106)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(14 802)</b>	<b>72 833</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation/diminution ressources spéciales	(3 312)	(1 806)
Décaissement suite au remboursement de prêts	80 000	0
Dividendes versés	0	0
Encaissement suite à la libération du capital	90 000	0
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>	<b>166 688</b>	<b>(1 806)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(44 296)	143 498
Liquidités et équivalents en début d'exercice	<b>249 248</b>	<b>105 750</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>(30)</b>	<b>204 952</b>
		<b>249 248</b>

#### **4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 :**

##### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

##### **2. DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2008.

##### **3. BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

##### **4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

###### **Périmètre**

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

###### **Méthodes de consolidation**

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et ajustée ensuite pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	52,42%	Filiale	Intégration Globale	52,42%
Internationale SICAR	Financier	31%	Associée	Mise en Equivalence	33,6%
Arab International Lease	Financier	20%	Associée	Mise en Equivalence	20,00%

## 5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

### 5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios et intérêts réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2008 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2008.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

## 5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains                      20 %
- B3 : actifs préoccupants                    50 %
- B4 : Actifs compromis                      100 %

### Traitement des impayés

#### · Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés en contrepartie de comptes d'intérêts réservés. Ils sont ainsi présentés en net à l'actif du bilan. Les intérêts et commissions sur CMT réglés par le débit de comptes clients qui ont été classés douteux à posteriori sont déduits des produits de la banque et logés dans les chapitres d'intérêts et commissions réservés prévus à cet effet.

## 5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

## 5.4- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

### **5.5- Titres de participations**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

### **5.6- Traitement des titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique "résultat consolidé". Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : "Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence".

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

### **5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 5.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Il a été décidé de procéder aux retraitements suivants, sur les chiffres au 31/12/2007, suite aux retraitements opérés sur les états financiers de la société mère :

Rubrique Retraitée	Mont.	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	96	Reclassement des Frais sur Avals pour 15 KDT et des Intérêts sur Comptes Personnel pour 80 KDT de PR2
PR2- Commissions perçues	112	Reclassement des Pertes de change pour (118 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3) et des commissions sur engagement de garantie pour 6 KDT en PR1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	158	Reclassements des intérêts sur prêts indivis pour 158 KDT en PR4
CH2 - Commissions encourues	197	Reclassement des commissions sous-déléataire de change pour 52 KDT en déduction du poste PR3 et des charges de commissions sur garantie reçue SG pour 146 KDT en CH1
CH3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	226	Reclassement des Pertes de change pour (226 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3)
CH6 - Frais de personnel	8	Reclassement de frais divers pour 8 KDT en CH7
CH7 - Charges générales d'exploitation	757	Reclassement des frais d'exploitation bancaires pour 383 KDT en CH2 et de frais de formation professionnelle pour 128 KDT et de charges fiscales sur salaires pour 246 KDT en CH6
	109	Reclassement de pénalités pour 109 KDT en CH9
PR8/CH9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	724	Reclassement de charges diverses d'exploitation en CH7 pour 724 KDT

## 6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

### Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2008 et au 31/12/2007 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

## **Soldes et opérations réciproques**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

## **Traitement de l'impôt**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## **7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES**

### **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- les commissions entre sociétés du Groupe ;
- les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- les cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
- les charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales

**NOTES EXPLICATIVES***(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF****Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 59.062 KDT contre 49.525 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE PRINCIPALE ESPECES	7 897	5 713
ESPECES EN ROUTE	2 199	2 476
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	287	293
ALIMENTATION GAB	3 613	2 736
CAISSE PRINCIPALE ESPECES EN DEVISES	832	498
BCT COMPTE ORDINAIRE	42 638	36 046
REMISE DE FONDS A IBS	1 334	1 258
CCP COMPTES ORDINAIRES	893	1 205
INT/COMPTES BCT A PAYER	0	(6)
CHEQUE BCT EMIS	(26)	19
<b>S/Total</b>	<b>59 667</b>	<b>50 237</b>
PROVISION DEPRECIATION CAISSE/BCT/CCP	(604)	(712)
<b>Total</b>	<b>59 062</b>	<b>49 525</b>

**Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 241.830 KDT contre 257.831 KDT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
PLACEMENT DE DEVISES CHEZ BCT	124 906	162 478
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	71 903	61 718
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	24 085	18 187
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX	0	431
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	9 140	14 459
AUTRES CREANCE / CONFRERES	6 000	0
AUTRES CREANCES/ SG	1 804	0
AUTRES CONCOURS	4 110	1 093
<b>S.Total</b>	<b>241 947</b>	<b>258 366</b>
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(117)	(535)
<b>Total</b>	<b>241 830</b>	<b>257 831</b>

### Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2008, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 1.677.617 KDT contre 1.316.016 KDT au 31/12/2007, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	494 983	484 149
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 673 973	1 297 359
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	17 845	20 984
<b>TOTAL</b>	<b>2 186 801</b>	<b>1 802 492</b>
AGIOS RESERVES ET PROVISIONS	(509 184)	(486 476)
<b>Total Net des Provisions</b>	<b>1 677 617</b>	<b>1 316 016</b>

Les provisions et les réservations sur crédits à la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(322 226)	(308 731)
<b>Total Provisions Risque De Contre Partie</b>	<b>(322 226)</b>	<b>(308 731)</b>
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(134 855)	(125 597)
INT RESERVES / CONSOLIDATIONS	(8 865)	(12 191)
INT RESERVES/ CREDITS A COURT TERME	(31 614)	(31 344)
INT/RESERVES /CREDITS MOYEN TERME	(4 645)	(3 412)
INT RESERVES/CREDITS/RESSOURCES SPECIALES	(3 177)	(1 033)
COMMISSIONS RESERVEES/CAUTIONS TND	(450)	(387)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(684)	(66)
PRODUITS DIVERS RESERVES	(2 668)	(3 715)
<b>Total Intérêts &amp; Agios Réservés</b>	<b>(186 958)</b>	<b>(177 745)</b>
<b>Total</b>	<b>(509 184)</b>	<b>(486 476)</b>

### Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 652 KDT au 31/12/2008 contre 1.107 KDT au 31/12/2007.

### Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise 66.587 KDT au 31/12/2008 contre 54.767 KDT au 31/12/2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982
-TITRES DE PARTICIPATIONS	4 805	4 098
<b>S/Total</b>	<b>71 390</b>	<b>58 080</b>
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PART.	(4 803)	(3 313)
<b>Total</b>	<b>66 587</b>	<b>54 767</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 500	2 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36 000	23 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868
FONDS GERE SICAR	27 066	27 356
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERE SICAR	1 298	698
<b>TOTAL</b>	<b>66 585</b>	<b>53 982</b>

#### Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 750 KDT à la date du 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	Variation
TITRES AIL	2 646	2 494	152
TITRES INTERNATIONAL SICAR	2 104	2 069	36
<b>Total</b>	<b>4 750</b>	<b>4 563</b>	<b>188</b>

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est portée dans la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence » au niveau de l'état de résultat consolidé.

#### Note 7 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 30.224 KDT au 31/12/2008 contre 28.862 KDT au 31/12/2007 détaillé comme suit :

##### Immobilisations incorporelles :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
FONDS DE COMMERCE	256	256
( - ) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(100)	(87)
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	4 216	3 956
( - ) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(2 565)	(1 937)
IMMOBILISATIONS EN COURS	180	0
<b>Total</b>	<b>1 988</b>	<b>2 189</b>

**Immobilisations corporelles :**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
IMMEUBLE D 'EXPLOITATION	9 913	9 397
( - ) AMORTISSEMENTS	(3 295)	(3 092)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 756	2 965
( - ) AMORTISSEMENTS	(338)	(302)
MATÉRIEL ROULANT	1 737	1 648
( - ) AMORTISSEMENTS	(1 253)	(1 045)
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	5 533	5 571
( - ) AMORTISSEMENTS	(4 868)	(4 727)
MATÉRIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	10 082	10 923
( - ) AMORTISSEMENTS	(10 080)	(10 921)
IMMOBILISATIONS MATÉRIELS INFORMATIQUES	7 307	6 349
( - ) AMORTISSEMENTS	(3 121)	(2 127)
AMÉNAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	13 384	12 834
( - ) AMORTISSEMENTS	(11 099)	(10 633)
TERRAINS	4 306	4 306
MATÉRIEL AMICAL	18	18
( - ) AMORTISSEMENTS	(18)	(18)
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	4	4
( - ) AMORTISSEMENTS	(4)	(4)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	101	102
( - ) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	(51)	(45)
MOBILIER DE BUREAU	1 363	1 153
( - ) AMORTISSEMENTS	(417)	(289)
MATÉRIEL DE BUREAU	1 639	1 204
( - ) AMORTISSEMENTS	(356)	(210)
AMÉNAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	4 535	1 936
( - ) AMORTISSEMENTS	(703)	(381)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	242	225
( - ) AMORTISSEMENTS	(75)	(52)
CABLAGES	65	41
( - ) AMORTISSEMENTS	(12)	(7)
ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	1 045	968
( - ) AMORTISSEMENTS ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	(313)	(211)
IMMOBILISATIONS EN COURS	210	1 092
<b>Total</b>	<b>28 236</b>	<b>26 673</b>

**Note 8 : Actif d'impôt différé**

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2008, 51.843 KDT contre 152 KDT au 31 décembre 2007. Ce chiffre correspond principalement au droit de déductibilité future des dotations aux provisions constatés en 2007, mais non déduites dans le même exercice en raison de l'insuffisance du résultat fiscal.

Cet actif d'impôts différés n'a pas été constaté en 2007 en raison de l'incertitude de déductibilité future. Cette incertitude ayant été levée suite aux conclusions du contrôle fiscal, l'actif d'impôt a pu être constaté dans le résultat de l'exercice 2008.

**Note 9 : Autres actifs**

Ce poste présente un solde de 35.231 KDT au 31/12/2008 contre 32.745 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	640	525
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 951	31 294
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 966	14 839
AUTRES	282	1 295
<b>S/Total</b>	<b>46 839</b>	<b>47 953</b>
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 123)	(12 510)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE *	(1 485)	(2 698)
<b>S/Total</b>	<b>(11 608)</b>	<b>(15 208)</b>
<b>Total</b>	<b>35 231</b>	<b>32 745</b>

## NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

### Note 10 : Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente un solde de 76.294 KDT au 31/12/2008 contre 43.986 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	74 025	41 279
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	362	520
AUTRES SOMMES DUES	1 907	2 188
<b>Total</b>	<b>76 294</b>	<b>43 986</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT/LE MARCHE MONETAIRE	35 400	39 747
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	149	501
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	38 471	976
DETTES RATTACHEES	5	55
<b>Total</b>	<b>74 025</b>	<b>41 279</b>

### Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente un solde de 1.774.578 KDT au 31/12/2008 contre 1.616.698 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS A VUE	689 752	619 537
COMPTES EPARGNES	606 296	566 170
COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	401 670	351 996
CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 365	76 524
<b>Total</b>	<b>1 774 578</b>	<b>1 616 698</b>

### Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 109.134 KDT au 31/12/2007 contre 31.922 KDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESSOURCES SPECIALES	28 507	31 819
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	0
DETTES RATTACHEES	627	103
<b>TOTAL</b>	<b>109 134</b>	<b>31 922</b>

### Note 13 : Autres passifs

Ce poste présente un solde de 82.482 KDT au 31/12/2008 contre 70.405 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 336	1 725
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	55 302	44 322
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 788	7 140
PROVISIONS POUR PASSIFS	18 056	17 218
<b>TOTAL</b>	<b>82 482</b>	<b>70 405</b>

### NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Note 14 : Capitaux propres

A la date du 31-12-2008, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2008, accusent au 31/12/2008 un total de 124.019 KDT contre (18.372) KDT au 31/12/2007. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2008, se présentent comme suit:

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
CAPITAL	196 000	0	0	0	0	<b>196 000</b>
RESERVES CONSOLIDEES & ASSIMILEES	(123 627)	(537)	(1 016)	445	414	<b>(124 320)</b>
ACTIONS PROPRES						<b>0</b>
RESULTAT NET CONSOLIDE	52 558	(147)	(143)	54	152	<b>52 474</b>
<b>Total Capitaux Propres Au 31.12.2008</b>	<b>124 931</b>	<b>(684)</b>	<b>(1 158)</b>	<b>500</b>	<b>566</b>	<b>124 154</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 490.194 KDT au 31 décembre 2008 contre 188.917 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	142 147	107 213
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	327 807	60 815
AVALS DONNES EN DINARS	4 970	3 833
AVALS DONNES EN DEVISES	2 478	2 300
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 462	3 026
GARANTIES DONNEES A DES CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
<b>Total</b>	<b>490 194</b>	<b>188 917</b>

### Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 75.497 KDT au 31 décembre 2008 contre 120.820 KDT au 31 décembre 2007. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	28 012	17 210
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	18 396	15 558
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	15 604	7 467
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 926	5 619
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	35
<b>S.Total Credoc Import</b>	<b>69 975</b>	<b>45 889</b>
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT *	5 101	73 783
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	422	1 148
<b>S.Total Credoc Export</b>	<b>5 523</b>	<b>74 931</b>
<b>TOTAL</b>	<b>75 497</b>	<b>120 820</b>

\* Un retraitement est effectué pour les besoins de la comparabilité.

### Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 122.260 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.986 KDT au 31 décembre 2007.

Les engagements de financements donnés au 31 décembre 2007, ont été retraités rétrospectivement pour les besoins de la comparabilité du montant des découverts autorisés et non utilisés de 27 872 KTND.

**Note 18 : Garanties reçues**

Les garanties reçues représentent un solde de 831.007 KDT au 31 décembre 2008 contre 536.638 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	39 443	39 426
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	453 880	128 034
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	337 684	369 178
<b>Total</b>	<b>831 007</b>	<b>536 638</b>

Les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.443 KDT au 31 décembre 2008 contre 39.426 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
SOTUGAR	10 820	7 944
FNG ET FOPRODI	4 216	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	24 407	27 318
<b>Total</b>	<b>39 443</b>	<b>39 426</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 453.880 KDT au 31 décembre 2008 contre 128.034 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	327 807	60 814
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	63 241	2 584
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES	48 196	50 000
<b>Total</b>	<b>453 880</b>	<b>128 034</b>

Les garanties reçues des la clientèle totalisent 337.684 KDT au 31 décembre 2008 contre 369.178 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	24 088	11 744
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES **	313 596	357 434*
<b>Total</b>	<b>337 684</b>	<b>369 178</b>

\* les garanties reçues de la clientèle au 31 décembre 2007 ont été retraitées rétrospectivement à des fins de comparabilité.

\*\* le solde concerne exclusivement les garanties expertisées sur les créances classées.

## ETAT DE RESULTAT

### Note 19 : Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 103.177 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 337	4 436
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE *	94 517	74 749
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 323	2 973
<b>Total</b>	<b>103 177</b>	<b>82 159</b>

\* En 2008, la banque a commencé à comptabiliser parmi ses produits les intérêts impayés sur les clients sains. Au 31 décembre 2007, ces intérêts totalisaient 297 KDT.

### Note 20 : Commissions

Le solde de ce poste s'élève à 31.915 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 915</b>	<b>26 818</b>
<b>OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>19 945</b>	<b>18 668</b>
<b>Effets, chèques et opérations diverses</b>	<b>14 136</b>	<b>13 329</b>
Effets à l'encaissement	79	81
Effets escomptés	138	126
Opérations diverses sur effets	125	134
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertibles	2 932	3 073
Opérations de virements	1 703	1 708
Opérations sur titres	50	53
Avals, cautions et acceptations bancaires	133	130
Location de coffres-forts	40	33
Règlement de succession	72	66
Commissions de comptes	1 820	1 539
Commissions de découvert	1 389	1 418
Frais de tenue de comptes	5 655	4 968
<b>Commissions sur billets de trésorerie</b>	<b>14</b>	<b>26</b>
<b>Opérations monétiques &amp; télématiques</b>	<b>5 795</b>	<b>5 313</b>
<b>COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR</b>	<b>3 137</b>	<b>2 772</b>
Commissions sur Credoc & Cautions à l'Etranger	322	310
Commissions sur Remises Documentaires & Transferts	2 734	2 373
Autres Commissions	81	89
<b>COMMISSIONS SUR CREDITS</b>	<b>8 232</b>	<b>4 553</b>
Commissions de Mise en place	5 374	3 409
Commissions Assurance sur Crédits	2 138	789
Commissions de Traitement	720	355
<b>COMMISSIONS D'INTERMEDIATION</b>	<b>242</b>	<b>213</b>
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>359</b>	<b>612</b>

**Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Le solde de ce poste s'élève à 7.165 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	7	110
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 158	4 794
<b>Total</b>	<b>7 165</b>	<b>4 904</b>

**Note 22 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.063 KDT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	99	100
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158
<b>Total</b>	<b>3 063</b>	<b>3 903</b>

**Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 52.766 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 400	3 031
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 457	44 305
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	903	403
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	5	0
<b>Total</b>	<b>52 766</b>	<b>47 739</b>

## Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.905 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVISES	57	59
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	152	162
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT *	10	(16)
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	136	103
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	26	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	230	185
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	450	491
- FRAIS DE GESTION DU FONDS GERE SICAR	240	229
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	87	86
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	518	297
<b>Total</b>	<b>1 905</b>	<b>1 615</b>

\* Les commissions de recouvrement ont fait l'objet d'une correction relative à une erreur produite en 2006.

## Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 17.524 KDT au 31/12/2008 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(18 086)	(146 354)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	561	(26 935)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 524)</b>	<b>(173 289)</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(26 827)	(146 885)
PERTES COUVERTES	(3 687)	(184)
PERTES NON COUVERTES	(1 730)	(840)
REPRISES PROV. DEVENUES DISPONIBLES	10 471	1 555
REPRISE SUR PROVISIONS UTILISEES	3 687	0
<b>Coût Net du Risque de Contrepartie</b>	<b>(18 086)</b>	<b>(146 354)</b>

Le coût net du risque divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(1 988)	(26 935)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(2 064)	0
REPRISES SUR PROVISIONS	4 613	0
<b>TOTAL</b>	<b>561</b>	<b>(26 935)</b>

**Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:**

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent 602 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 588)	(227)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(381)	(2 158)
PROFIT/REALISATION TITRE PARTICIPATION	1 150	(0)
P&P EXCEP / REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	0
REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION	123	0
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	94	5
<b>Total</b>	<b>(602)</b>	<b>(2 380)</b>

**Note 27 : Frais de Personnel**

Les Frais de personnel totalisent 50.638 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- REMUNERATION DU PERSONNEL	(38 257)	(31 248)
- CHARGES SOCIALES	(10 573)	(8 742)
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(1 808)	(1 862)
<b>Total</b>	<b>(50 638)</b>	<b>(41 851)</b>

**Note 28 : Charges générales d'exploitation**

Les Charges générales d'exploitation totalisent 15.914 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	(13 670)	(7 883)
FRAIS DIVERS DE GESTION	(2 244)	(8 918)
<b>Total</b>	<b>(15 914)</b>	<b>(16 801)</b>

### Note 29 : Impôt sur les sociétés:

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008 totalise 308 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- IMPOT COURANT	(151)	(123)
- IMPOT DIFFERE	52 172	(265)
<b>Total</b>	<b>51 021</b>	<b>(388)</b>

### ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### Note 30 : Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 204.952 KDT au 31/12/2008 contre 249.248 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	59 667	50 237
- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	223 069	242 419
- DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	(77 783)	(43 408)
<b>Total</b>	<b>204 952</b>	<b>249 248</b>

### AUTRES NOTES

#### Note 31 : Résultat par action

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET (EN KDT)	52 474	(178 674)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES (EN KDT)	52 474	(178 674)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ORDINAIRES	19 600 000	10 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>2,677</b>	<b>(16,856)</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

#### Note 34 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/03//2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### **4.4.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2008 :**

Ils font l'objet de deux rapports distincts de la part des deux commissaires aux comptes.

##### **4.4.6.1 Deloitte :**

**RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

Tunis le 27 Mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.
3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).
4. Antérieurement à l'exercice audité, la Banque s'est abstenue de constater les actifs d'impôts différés au titre des excédents de provisions constatées par rapport à ses résultats fiscaux, en raison des incertitudes quant à leur déductibilité fiscale future. Courant l'exercice 2008 et sur la base des résultats du contrôle fiscal approfondi ayant couvert les exercices 2003 à 2007, la direction de la Banque a changé ses estimations et a constaté un actif d'impôt différé pour un montant de 51,545 MDT en contre partie des résultats consolidés de l'exercice 2008.  
  
S'agissant, à notre avis, de changement d'estimation, le traitement en question, conforme aux prescriptions de la norme comptable nationale n° 35 et internationale IAS 12, n'appelle pas de notre part de remarques particulières ; étant précisé que le même traitement n'est pas opéré au niveau des comptes individuels en application des normes tunisiennes en la matière.
5. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seul celui de « Arab International Lease » nous a été communiqué.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2008 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 8 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2008.

7. Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale «l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 5 à 29 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour

#### **4.4.6.2 AMC Ernst & Young:**

### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers Consolidés - exercice clos le 31-12-2008**

#### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé en 2008 un actif d'impôt différé lié au report déficitaire au niveau de la société mère pour un montant de 51 544 KDT (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés n° 8). Ce traitement n'a pas été effectué conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relatives aux corrections d'erreurs. Les résultats consolidés de l'exercice 2008 devraient être réduits à hauteur de 51 544 KDT et les capitaux propres d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2007 retraités conformément aux dispositions de la norme.
- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations classées sans que cette reprise ne corresponde à un recouvrement effectif ni amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié puisque la provision comptabilisée ne correspond pas au passif encouru par la banque au 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif par référence aux normes internationales (IAS 19) est estimé au 31/12/2008 à 2 266 KDT ;
- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 19) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence ;

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine HAJJI**

**Tunis, le 24 mars 2009**

#### 4.5 Note Rectificative sur la Note 6 des Etats Financiers Consolidés de l'UIB au 31 décembre 2008 :

##### Note 6 : Titres mis en équivalence (Rectifiée)

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 765 KDT à la date du 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	Variation
TITRES AIL	2 646	2 494	152
TITRES INTERNATIONAL SICAR	2 119	2 069	50
<b>Total</b>	<b>4 765</b>	<b>4 563</b>	<b>202</b>

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est portée dans la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence » au niveau de l'état de résultat consolidé.

#### 4.6 Indicateurs boursiers de la valeur UIB :

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Bénéfice par action (en DT)	0	0	0	0
Dividende par action (en DT)	0	0	0	0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0	0	0	0
Date de détachement	-	-	-	-
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000	17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	0	0	0	2 000 000
Cours le plus haut (en DT)	14,200	16,330	18,100	15,210
Cours le plus bas (en DT)	10,700	13,280	12,900	11,250
Cours fin de période (en DT)	13,280	15,880	13,980	12,750
Capitalisation fin de période (en MDT)	140,8	168,3	148,2	224,4
Dividend/ yield (dividende/cours)	0	0	0	-
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	0	0	0	-
PER (cours/bénéfice par action)	-	-	-	-
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,85	1,05	-7,76	4,32*
Nombre de titres négociés	422 327	653 248	502 967	933 219

\* hors certificats d'investissement

#### 4.7 Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex 2008 :



## **CHAPITRE 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes**

### **5.1 Conseil d'Administration :**

#### **5.1.1 Membres des organes d'administration :**

<b>Membres</b>	<b>Représenté(e) par</b>	<b>Qualité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Adresse</b>
M. Bernard DAVID	Lui-même	Président du Conseil	2009-2011***	Paris
M. Kamel NEJI*	Lui-même*	Administrateur	2008-2009	Tunis
La Société Générale	<b>M. Patrick LE BUFFE**</b>	Administrateur	2009-2011***	Paris
La Société Tunisienne de l'Air	M. Nabil CHETTAOUI	Administrateur	2007-2009	Tunis
M. Mohamed El Aziz MILED	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Tunis
M. Moncef MZABI	Lui-même	Administrateur	2007-2009	Tunis
Mme Véronique de la BACHELERIE	Elle-même	Administrateur	2009-2011***	Paris
M. Jean Louis MATTEI	Lui-même	Administrateur	2009-2011***	Paris
M. Christian POIRIER	Lui-même	Administrateur	2009-2011***	Paris

\* PV du Conseil d'Administration du 09 juin 2008 et de l'AGO du 09 août 2008

\*\* PV du Conseil d'Administration du 11 novembre 2008.

\*\*\* PV de l'AGO du 11 avril 2009

#### **5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque**

##### **5.1.2.1 Membres des organes d'administration**

<b>Membres</b>	<b>Qualité</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Adresse</b>
M. Bernard DAVID	Président du Conseil	Avril 2008	Paris
M. Kamel NEJI	Administrateur	Juin 2008	Tunis

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

##### **5.1.2.2 Membres des organes de direction**

<b>Membres</b>	<b>Qualité</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Adresse</b>
M. Kamel NEJI	Directeur Général	Avril 2008	Tunis
M. Pierre ALOUGES	Responsable Pôle Secrétariat Général	Septembre 2008	Tunis
M. Mehdi ELLEUCH	Conseiller du Président C.A & Responsable Banque d'affaires	Octobre 2008	Tunis
M. Guillaume D'ADHEMAR	Responsable Pôle Commercial	Septembre 2008	Tunis

M. Habib BENHADJ	Responsable Pôle Risques	Septembre 2008	Tunis
Mme Lilia MEDDEB	Responsable Pôle Service Client	Septembre 2008	Tunis
M. Belhassen CHENNOUFI	Directeur Central Ressources Humaines et Logistique	Septembre 2008	Tunis
M. Vincent DUCLOS	Responsable Inspection &	Octobre 2008	Tunis

### 5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIMS PRIV Membre du Conseil de Surveillance de la SKB Banka Administrateur de la Société SOGECAP Vice-président du Conseil d'Administration de la Banka Popullore Administrateur de la SG Global Solution
M. Kamel NEJI	Président Directeur Général de la B.T.L. Président Directeur Général de LAFICO
M. Mohamed El Aziz MILED	Président Directeur Général de la Société Tunisienne Travel Service Président Directeur Général de la Société SOCETOUR Hôtel "Phenicia" Hammamet
M. Moncef M'ZABI	Président Directeur Général de la Société ARTES Président Directeur Général de la Société Maghreb Motors
M. Nabil CHETTAOUI	Administrateur de la Société Tunisienne de l'Air Administrateur de la Société Tunisair Handling Administrateur de la Tuninter Administrateur de la Tunisair Technics Administrateur de la Société Mauritania Airways
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil Administrateur de la Société Générale SCF SGIB FICC Administrateur de la SG Services Administrateur de la Société Generas CEN Generas
M. Patrick LE BUFPE	Administrateur de la SG de Banques en COTE D'IVOIRE Administrateur de La SG de Banque aux ANTILLES Administrateur de la SG de Banque au CAMEROUN Administrateur de la SG de Banques au SENEGAL Membres du Conseil de Surveillance de la SG ALGERIE
M. Jean Louis MATTEI	Président du Conseil d'Administration de la Sogébourse CI Président du Conseil d'Administration de la SG de Banque aux Antilles Président du Conseil d'Administration de la SG Calédonienne de Banque Président du Conseil d'Administration de la Banque de Polynésie Président du Conseil d'Administration de la BSGV

M. Christian POIRIER	Membre du Conseil de Surveillance de la Société Komerčni Banka Membre du Conseil de Surveillance de la Société Groupama Banque Administrateur de la Société du Crédit Du Nord Administrateur de la Société Geneval CEN Geneval Administrateur de la Société Fiditalia
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés**

<b>Membres</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIM
M. Mohamed El Aziz MILED	Membre du Conseil d'Administration de la BIAT
M. Moncef M'ZABI	Membre du Conseil d'Administration de sociétés de premier plan en Tunisie
M. Nabil CHETTAOUI	Président Directeur Général de La Société Tunisienne de l'Air
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil
M. Patrick LE BUFFE	Président du Conseil d'Administration de la SG de Banques en GUINEE
M. Jean Louis MATTEI	Président du Conseil d'Adminstration de la SOGEBOURSE CI
M. Christian POIRIER	Membre du Conseil de Surveillance de la banque Komerčni Banka

### 5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonctions au sein de la Société qu'il représente
Société Générale	M. Patrick LE BUFFE	Directeur
Société Tunisienne de l'Air	M. Nabil CHETTAOUI	Président Directeur Général

### 5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2008

#### 5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008.

EXERCICE 2008		
Membre de Direction	Rémunération Brute	Avantages en nature
Directeur Général	35 916 dinars	-Voiture de fonction avec chauffeur  -Voiture pour usage familial -Logement de fonction avec prise en charge des frais de consommation d'électricité de gaz et d'eau - Assurance multirisque habitation - Budget voyage familial - Frais de scolarité enfants
Membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	625 dinars par Administrateur soit 7 500 dinars par an	
<b>TOTAL</b>	<b>43 416 dinars</b>	

## 5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31 décembre 2008 dans le tableau ci-dessous :

En mDT

Membres du Conseil d'Administration	Crédits	Engagements par Signature	Total Concours
Concours en relation avec Mohamed El Aziz MILED	10 519	6 965	17 484
Concours en relation avec Moncef MZABI	0	676	676
<b>Total</b>	<b>10 519</b>	<b>7 641</b>	<b>18 160</b>

## 5.3 Contrôle

### 5.3.1 Contrôleur d'Etat

Pas de contrôleur d'Etat

### 5.3.2 Commissaires aux Comptes

Nom	Adresse	Mandat
<b>Cabinet Mazars</b> , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Chérif.	Immeuble Astrée, Rue Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053- Tunis (ie) Tél. : 71. 964 898 Fax.: 71. 963.246 E-Mail : www.mazars.com.tn	2009-2011
<b>Cabinet Finor</b> , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre urbain nord de Tunis Tél. : 70. 728 450 Fax. : 70.728.405 E-Mail: administration@finor.com.tn	2009-2011

\* Nomination décidée par l'A.G.O du 11/04/2009.

## 5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ou un Conseiller.

### Avec « La Société Générale »

1. Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swift net.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;

- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

2. L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 42 K€ au titre de 2008.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

3. L'UIB a mis en place courant l'exercice 2008 un Site transactionnel de Banque à distance sur internet à travers le système CADINET mis à sa disposition par la « Société Générale ».

Le contrat de services correspondant, en cours de signature, a pour objet la création et la maintenance du Site transactionnel en question. L'annexe 4 dudit contrat prévoit que le coût des droits relatifs au système CADINET à la charge de l'UIB est fixé au titre de l'exercice 2008 à 100.000 € et que le montant de la redevance annuelle de maintenance et d'assistance est fixé pour la même période à 40.000 €. Les droits relatifs au système CADINET ont été constatés parmi les immobilisations de l'UIB à hauteur de 184 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4. Une garantie a été donnée par « La Société Générale » au profit de l'UIB pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement » des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

En contrepartie de la « garantie » en question, l'UIB a constaté au titre de l'exercice 2008 parmi ses charges des commissions en faveur de « La Société Générale » pour 191 KDT.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

Le 16 mars 2009, l'UIB a notifié une mise en jeu partielle de la dite garantie pour la somme de 1,804 MDT suite à une perte définitive constatée courant 2008 sur les engagements d'un groupe de sociétés. Le paiement correspondant par « La Société Générale » n'est pas intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

5. Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

6. Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du.19 mars 1999.

Le prêt en question est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

### **Autres informations**

**5.1-** Parmi les notes aux états financiers», celle portant le n° 32 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre

2008, la somme de 18.160 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 2.760 KDT.

**5.2-** Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°32 comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2008, à 71 903 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
USD	3 474	4 598
EUR	36 290	66 734
SEK	3 369	571
Total Général		71 903

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 60.342 KDT.

- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 252.023 KDT.

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 8.336 KDT.

- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 423 KDT.

- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 47.454 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
YEN	357	5
USD	6 540	8 656
EURO	19 381	35 639
GBP	8	15
EURO	1 707	3 139
TOTAL GENERAL		47 454

- L'encours, au 31 décembre 2008, des opérations d'achat et de vente au comptant s'élèvent respectivement à 221 KDT et 5017 KDT, détaillés comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
TOTAL		120	221
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
TOTAL			5 017

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

## **CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

### **6.1 Evolution récente et orientations**

#### **6.1.1 Evolution récente**

##### COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2009

#### **1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2009, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2), les "actifs préoccupants" (classe B3) ou encore les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2009, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2009.

##### **2-2 Portefeuille titres d'investissement.**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

##### **2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises.**

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

##### **2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs**

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

### 3- FAITS MARQUANTS

- L'UIB a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 11 avril 2009, qui a approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2008.
- Au 31 mars 2009, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **21,3 %** par rapport au 31 mars 2008 (+292 millions de dinars).
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **18.6%** à la fin du premier trimestre 2009 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2008 atteignant un montant de 1 899,5 millions de dinars au 31/03/2009 (+298 millions de dinars). Ainsi, l'encours des dépôts représente **114,2 %** de l'encours net des crédits à la clientèle au 31/03/2009.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 108,2 millions de dinars au 31 mars 2009 contre 31,5 millions de dinars à fin mars 2008; cette évolution est expliquée par la mise en place de deux emprunts subordonnés de 40 millions de dinars chacun contractés auprès de la Société Générale au cours du 4ème trimestre 2008.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 36,6 millions de dinars au 31/03/2009, soit une progression de 4,7 millions de dinars correspondant à une évolution de **14.8 %** par rapport au 31/03/2008.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au cours du 1er trimestre 2009 un montant de 24,2 millions de dinars contre 19,7 millions de dinars au cours du premier trimestre 2008, soit une progression de 4,5 millions de dinars correspondante à une évolution de **22.6%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au 31/03/2009 contre 12,5 millions au 31 mars 2008 soit une augmentation de **5,4%**. L'évolution serait de 1,1 % moyennant la correction des coûts liés aux départs volontaires (830 mille dinars comptabilisées au 1er trimestre 2009 contre 1090 mille dinars le 1er trimestre 2008) et aux charges liées à l'augmentation légale des salaires comptabilisées en 2009 et relative à 2008 (806 mille dinars).
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 3,9 millions de dinars au cours du 1er trimestre 2009, soit une baisse de **1%** par rapport au 1er trimestre 2008.

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de dinars)					
	<b>Du 01/01/2009 Au 31/03/2009</b>	<b>Du 01/01/2008 Au 31/03/2008</b>	<b>Au 31/03/2009</b>	<b>Au 31/03/2008 (*)</b>	<b>Au 31/12/2008</b>
<b>1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>36 629</b>	<b>31 895</b>	<b>145 217</b>
- Intérêts	27 351	23 204	27 351	23 204	103 160
- Commissions en produits	7 337	7 176	7 337	7 176	31 686
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	1 941	1 515	1 941	1 515	10 371
<b>2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>12 422</b>	<b>12 144</b>	<b>54 710</b>
- Intérêts encourus	11 856	11 733	11 856	11 733	52 805
- Commissions encourues	566	411	566	411	1 905
<b>3 Produit net bancaire</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>24 207</b>	<b>19 751</b>	<b>90 507</b>
<b>4 Autres produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>5 Charges opératoires dont :</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>17 042</b>	<b>16 415</b>	<b>65 988</b>
- Frais de personnel	13 127	12 459	13 127	12 459	50 187
- Charges générales d'exploitation	3 915	3 956	3 915	3 956	15 801
<b>6 Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>65 375</b>	<b>80 108</b>	<b>71 108</b>
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	65 375	80 108	71 108
<b>7 Encours des crédits(**)</b>	-	-	<b>1 662 570</b>	<b>1 371 025</b>	<b>1 640 591</b>
<b>8 Encours des dépôts dont :</b>	-	-	<b>1 899 473</b>	<b>1 601 723</b>	<b>1 774 892</b>
- Dépôts à vue	-	-	728 375	598 489	689 735
- Dépôts d'épargne	-	-	619 584	580 455	606 296
<b>9 Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>108 225</b>	<b>31 513</b>	<b>109 134</b>
<b>10 Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>71 989</b>	<b>(19 088)</b>	<b>71 989</b>

(1) Les capitaux propres au 31/03/2008 et au 31/03/2009 sont présentés compte non tenu du résultat de la période

(\*) Les chiffres au 31/03/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

(\*\*) Les encours de crédits à la clientèle au 31/12/2008 ont été retraités pour des besoins de comparabilité

## 6.1.2 Stratégies de Développement d'avenir

### Présentation du Plan de Développement 2009 - 2013

Le potentiel de développement de l'UIB dépend étroitement de ses capacités à mettre en place une dynamique de développement et d'innovation au profit de ses clients. Les actions identifiées, présentées ci-après, reposent sur un diagnostic exhaustif de la banque et doivent lui permettre de retrouver au plus vite une rentabilité comparable aux meilleurs standards du marché :

- L'accroissement du réseau d'agences de 104 à fin 2008 à près de 122 à 2013 permettra de renforcer le maillage d'ores et déjà dense du territoire tunisien ; ce développement soutenu du réseau s'accompagnera d'une modernisation des outils informatiques et des agences dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'attractivité commerciale.

- La dynamisation de son important fonds de commerce Particuliers et Professionnels grâce notamment à une segmentation plus fine, une analyse ciblée des besoins par catégorie de clients et un accroissement des "ventes croisées". Une politique de partenariats permettra également d'accroître la part de marché de l'UIB auprès de cette clientèle, en dépit du caractère concurrentiel de ce segment de marché.

- La poursuite des efforts d'ores et déjà engagés en matière de diversification du portefeuille d'engagements auprès des Grandes Entreprises, combinée à un rattrapage commercial auprès des PME. Ces efforts seront soutenus par la mise à disposition d'agences spécialisées et par la promotion de nouveaux produits "sur-mesure" à forte valeur ajoutée.

- La mise en place d'une véritable action en matière de recouvrement afin d'optimiser les conditions de ce dernier (renforcement des équipes, modernisation des outils de pilotage).

- La modernisation et l'harmonisation des outils informatiques ce qui accélérera la centralisation des opérations, améliorera le suivi des charges d'exploitation tout en permettant un suivi attentif du coût du risque.

- Enfin, une réorganisation fonctionnelle est prévue afin de renforcer et d'améliorer la performance des pôles fonctionnels : Finances, Risques, Ressources Humaines et Opérations. Un Comité Exécutif sera également créé afin de réunir régulièrement les principaux cadres responsables de la banque, facilitant la circulation d'information et améliorant ainsi la réactivité globale de la banque.

Face à ces actions à entreprendre, l'UIB dispose de réels atouts au premier rang desquels l'assainissement aujourd'hui achevé de son portefeuille d'engagements. Le poids des créances classées a en effet par le passé perturbé le développement commercial de la banque, en pénalisant ses performances financières.

L'UIB dispose d'autres atouts de tout premier plan :

- Fonds de commerce important (Particuliers, PME et Grandes Entreprises).
- Des équipes hautement qualifiées et fortement impliquées dans le développement de la banque.

- Un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté dans les zones stratégiques.

- L'expertise du groupe SG en matière de Banque de Financement et d'Investissement et sa présence dans la région méditerranéenne.

- Et enfin, une situation financière renforcée lui permettant d'assurer son développement dans des conditions financières saines et sereines.

## 6.2 Perspectives d'avenir

Forte d'une stratégie claire, de moyens financiers et humains de tout premier plan, d'un fonds de commerce à fort potentiel qu'un réseau accru va permettre de re-dynamiser, l'UIB dispose de tous les moyens désormais pour réussir à restaurer au plus vite sa rentabilité dans des conditions commerciales et financières saines, et ce au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

L'élaboration des prévisions 2009-2013 a été faite en stabilisant les estimations de l'année 2009 telles qu'établies au niveau des prévisions 2008-2012.

Il convient de signaler que les réalisations de l'année 2008 ont révélé une amélioration sensible par rapport aux prévisions déjà publiées.

Malgré cela, et par souci de prudence en cette période de crise financière, la banque a préféré ne pas modifier ses prévisions 2009 en conséquence.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

### 6.2.1 Les hypothèses de prévisions retenues 2009-2013 :

Les Etats Financiers Prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

	Hypothèses	Vraisemblance
Dépôts		
	Structure de dépôts : DAV de 24% à 31% sur la période.	Sur la base d'un taux d'évolution des DAV de 10% majoré de l'hypothèse d'une collecte de 1 MD supplémentaire par agence nouvellement ouverte.
	Rémunération des dépôts :	Sur la base des taux moyens usuels de la place avec une majoration notamment pour l'épargne et les DAT répondant à une stratégie plus agressive.
	1,20% <b>Dépôts à Vue</b>	
	1,41% <b>Dépôts en Devises</b>	
	2,5% <b>Dépôts Epargne</b>	
	4,60% <b>Dépôts à Terme</b>	

<b>Crédits</b>		
	Croissance 19% pour les clicom Rémunération moyenne 6,10 %	Tendance confirmée par les réalisations au 31/12/2008.
	Croissance 22 % des crédits aux particuliers Rémunération moyenne 7,8 %	Tendance confirmée par les réalisations au 31/12/2008.
	Risque opérationnel	Couverture annuelle pour risque opérationnel 1MD.
	Recouvrement de 10 MD en 2008, 15 en 2009, 25 en 2010, 35 en 2011, 40 en 2012 et 45 en 2013. Le reliquat de l'encours des créances improductives nettes de provisions serait de 213 MD en 2012 et de 168 MD en 2013	Traitement dynamique du reliquat des engagements improductifs avec l'amélioration de la qualité des créances. Prise de nouvelles garanties et des arrangements spécifiques. Efficacité des actions de recouvrement avec la réorganisation et le renforcement de la filière.
	Moyenne annuelle des provisions sur créances : 27,6 MDT soit 19% du PNB moyen	Il s'agit d'un niveau égal à celui du secteur.
	Produit Leasing	Nouveau produit à proposer par la banque à ses clients et à l'attention de nouveaux prospects, 12,5 MDT en 2009 pour atteindre 77 MDT en 2012 et 110 MDT en 2013. Grandes entreprises, PME et particuliers. Ce niveau représenterait 1,6 % des crédits clicom et pourrait atteindre 6,2 % en 2013.
<b>Ressources spéciales :</b>		
	Rémunération des RS : 2 %	Compte tenu des taux proposés sur le marché.
<b>Immobilisations :</b>		
	Nombre d'agences à ouvrir de 2009 à 2013 : 6 - 5 - 3 - 2 - 2	
	Construction du nouveau siège social = 31,3 MD	
	Plus value sur cession d'immobilisations de 12,6 MD à partir de 2011.	
	Coût moyen d'aménagement d'une agence : 162 MD	
	Coût moyen de rénovation des anciennes agences : 114 MD	
<b>Portefeuille investissement :</b>		
	Taux moyen de rémunération de 4,99% sur la période	
	Dotation en fond géré SICAR prévue afin de bénéficier de l'avantage fiscal.	
<b>Charges du personnel :</b>		
	Effectif moyen fin de période de 1148.	Départs à la retraite largement compensée par des recrutements.
	Rythme d'évolution des salaires : 8%	Conforme à la moyenne du secteur.
<b>Commissions :</b>		
	Taux moyen d'évolution des commissions sur la période : 13%	Tendance confirmée avec les réalisations 2008
	Poids des commissions / PNB : 33% en moyenne sur la période	Amélioration de la marge d'intérêts.
<b>Charges d'exploitation :</b>		
	Evolution du poste : 4,2%	La réussite de la restructuration financière (recapitalisation) et le retour aux bénéfices passent

		inévitablement par la maîtrise des charges. Nous projetons de maintenir le niveau moyen de ce ratio sur la période à 4,2%.
<b>Gains sur opérations financières :</b>		
	Retenue stable sur la période	Comprends les gains sur opérations de change.
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers :</b>		
	Taux de rémunération 4,25%	L'excédent de trésorerie induit par la recapitalisation sur la période est placé au taux de marché monétaire.
<b>Dépôts des établissements bancaires et financiers :</b>		
	Taux de rémunération EUR : 1,41% Taux de rémunération TND : 4,25%	Il s'agit des taux respectifs de l'Euribor et du TMM

### 6.2.1.1 Les ressources de la banque

#### 6.2.1.1.1 Les dépôts de la clientèle

L'UIB entend renforcer son maillage géographique de façon significative au cours des cinq prochaines années en portant son réseau de 104 agences à fin 2008 à 122 en 2013.

Ces ouvertures s'accompagneront d'un effort de diversification accrue du portefeuille d'engagements auprès des Entreprises et des Particuliers/Professionnels à travers notamment une segmentation plus fine de la clientèle.

Ces actions seront accompagnées d'un plan de développement commercial adapté, visant à renforcer les ressources de la banque au niveau de ses dépôts. Ceux-ci devraient évoluer comme suit:

	<b>EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPOTS (MDT)</b>					
	<b>2008R</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
A vue	437	563,1	627,8	700,0	780,5	870,3
Épargne	606	678,9	743,3	814,0	891,3	976,0
A terme	402	364,8	401,3	441,4	485,6	534,1
En devises	253	220,0	242,0	266,2	292,8	322,1
Autres	77	47,0	47,0	47,0	47,0	81,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 775</b>	<b>1874</b>	<b>2 061</b>	<b>2 269</b>	<b>2 497</b>	<b>2 784</b>

#### 6.2.1.1.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers, Banque Centrale et CCP

	<b>2008R</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
<b>Dépôts et avoirs des établissements financiers</b>	<b>76</b>	<b>96</b>	<b>195</b>	<b>285</b>	<b>372</b>	<b>530</b>

### 6.2.1.1.3 Les emprunts et ressources spéciales

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
<b>Emprunts et Ressources spéciales</b>	<b>109</b>	<b>212</b>	<b>262</b>	<b>322</b>	<b>382</b>	<b>452</b>

### 6.2.1.1.4 Les Capitaux Propres

Les capitaux propres de l'UIB ont été affectés en 2007 par la dotation d'une provision nette exceptionnelle de 177 MDT. Le montant de cette provision a rendu nécessaire le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque.

La restructuration financière réalisée en 2008 dans l'objectif du renforcement des fonds propres réglementaires de la banque, a permis de restaurer la solidité financière et la mise en œuvre de son plan de développement ; cette restructuration s'est décomposée comme suit :

- Augmentation de capital d'un montant total de 70 MDT,
- Emission de certificats d'investissement pour un montant total de 20 MDT
- Emission de TSDI/TSDD pour un montant total de 80 MDT (50/50).

Dans ce cadre et compte tenu de la montée attendue de la capacité bénéficiaire, les capitaux propres de la banque devront évoluer comme suit :

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
<b>Capitaux Propres prévisionnels après recapitalisation</b>	<b>72</b>	<b>83</b>	<b>101</b>	<b>136</b>	<b>193</b>	<b>264</b>

### 6.2.1.2 Emplois de la banque

#### 6.2.1.2.1 Les crédits à la clientèle

L'évolution attendue des crédits accordés à la clientèle reflète un double effort de développement du fonds de commerce Particuliers & Professionnels (élargissement de l'offre commerciale, renforcement des ventes croisées etc.) et d'une dynamisation de la pression commerciale auprès des Entreprises (Grandes Entreprises et PME).

Sur ce dernier segment, l'UIB entend développer un réseau d'agences dédiées tout en renforçant sa présence sur les « grosses » opérations de financement (notamment financement de projets à l'échelle nationale).

Sur le segment des Professionnels et des Particuliers, l'UIB entend occuper une position de marché de premier plan via une offre adaptée aux besoins de ses clients.

Sur chacun de ces grands segments de clientèle, l'UIB entend mettre en place des plans de développement commerciaux et fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'organiser de manière optimale le plan d'actions des équipes commerciales.

Par ailleurs, le programme d'ouverture de nouvelles agences ainsi qu'une politique active de partenariats viendront soutenir cette dynamique de développement des encours de crédits.

<b>ENCOURS PREVISIONNELS DES CREDITS CLIENTELE (MDT)</b>						
	<b>2008 R</b>	<b>2009<sup>E</sup></b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
<b>Crédits clientèle</b>	1660	1708	1992	2365	2764	3313
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	18	19	21	25	30	36
<b>Total crédit clientèle</b>	<b>1 678</b>	<b>1 727</b>	<b>2 013</b>	<b>2 390</b>	<b>2 794</b>	<b>3 349</b>

#### **6.2.1.2.2 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

	<b>2008 R</b>	<b>2009E</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>77</b>

#### **6.2.1.2.3 Les créances sur les établissements bancaires et financiers**

	<b>2008 R</b>	<b>2009</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>242</b>	<b>374</b>	<b>399</b>	<b>423</b>	<b>449</b>	<b>474</b>

#### **6.2.1.2.4 Le Portefeuille d'investissement :**

	<b>2008 R</b>	<b>2009</b>	<b>2010E</b>	<b>2011E</b>	<b>2012E</b>	<b>2013E</b>
<b>Bons de Trésor</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>56</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
<b>Fonds Géré SICAR</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>43</b>	<b>65</b>	<b>70</b>
<b>Participations</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Obligations</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>71</b>	<b>69</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>98</b>

#### **6.2.1.2.5 Les valeurs immobilisées**

Le poste devrait atteindre près de 51 MDT à fin 2013 contre 30 MDT à fin 2008. Cette croissance est justifiée par les nombreux investissements que doit réaliser l'UIB afin de mettre en œuvre son plan de développement, à savoir et de façon non exhaustive :

- Poursuite de la modernisation du réseau
- Modernisation et harmonisation des outils informatiques

Ces investissements s'inscrivent dans une double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et d'amélioration de la qualité des services offerts aux clients.

De tels investissements sont nécessaires et s'inscrivent dans une logique de restauration rapide de la capacité bénéficiaire

### 6.2.1.3 Les Résultats d'exploitation

#### 6.2.1.3.1 La marge en intérêts

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
Intérêts & Revenus assimilés	103,2	107,6	122,2	147,9	184,3	224,6
Intérêts encourus et charges assimilées	52,8	49,9	55,5	67,2	79,3	91,4
<b>Intérêts nets</b>	<b>50,4</b>	<b>57,7</b>	<b>66,8</b>	<b>80,6</b>	<b>105,0</b>	<b>133,2</b>

Le développement attendu de la marge d'intérêts repose sur plusieurs facteurs :

- Renforcement sur les marchés des Particuliers et Professionnels par l'optimisation des procédures internes, le raccourcissement des délais d'octroi et un élargissement de l'offre commerciale
- Le développement de l'équipement de la clientèle existante et l'acquisition de nouveaux clients
- La dynamisation de l'action de recouvrement

#### 6.2.1.3.2 Les commissions nettes

EVOLUTION DES COMMISSIONS NETTES (MDT)						
	2008R	2009E	2010E	2011E	2012	2013E
Commissions nettes	30	34	42	49	50	55

L'amélioration attendue de la contribution des commissions nettes sera permise par le développement d'une offre de services sur-mesure à l'attention des PME et des Grandes Entreprises. Des efforts marketing seront également entrepris pour améliorer l'offre produits orientée vers le segment Particuliers/ Professionnels.

Cet élargissement de l'offre commerciale sera relayé par des opérations commerciales et ponctuelles, visant à la fois la clientèle existante et des prospects.

#### 6.2.1.3.3 Le Produit Net Bancaire

Le PNB trouve sa croissance à travers l'évolution favorable des marges d'exploitation  
Maîtrise des charges opératoires conjuguée à la progression positive des produits nets  
L'amélioration du coefficient d'exploitation ci-dessous traduit fidèlement cette tendance

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
Produit Net Bancaire	90	100	119	139	164	198

#### 6.2.1.3.4 Les charges opératoires :

	<u>2008R</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
Dotations aux provisions	(18,4)	(18,5)	(22,6)	(27,6)	(33,4)	(40,6)
Frais de personnel	(50,2)	(47,2)	(51,2)	(53,9)	(54,6)	(56,1)
Charges d'exploitation	(15,8)	(18,4)	(20,1)	(20,6)	(21,3)	(22,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(4,5)	(5,0)	(5,9)	(5,5)	(7,6)	(8,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,6</b>	<b>10,7</b>	<b>19,2</b>	<b>31,6</b>	<b>47,5</b>	<b>71,3</b>

L'évolution des charges d'exploitation de la banque reflète l'ensemble des efforts entrepris par celle-ci afin de restaurer sa rentabilité.

La croissance des charges reflète notamment les investissements informatiques attendus et l'accroissement du réseau d'agences. Elle tient également compte du potentiel d'optimisation des ressources existantes. L'UIB orientera ses investissements aux domaines jugés prioritaires et privilégiera ceux ayant un impact direct sur le PNB.

L'UIB veillera de façon spécifique à l'évolution de ses charges, avec un souci de maîtrise de celles-ci dans une optique d'amélioration continue de son coefficient d'exploitation.

#### EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION (MDT)

	<u>2008R</u>	<u>2009<sup>E</sup></u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
Charges d'exploitation	70	71	77	80	84	86
Coefficient d'exploitation	77,9%	70,8%	64,9%	57,5%	50,8%	43,6%

#### 6.2.1.3.5 Les provisions pour risque de crédit

#### EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES DE CREDIT (MDT)

	<u>2008</u>	<u>2009E</u>	<u>2010</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
Solde en pertes de créances	(18)	(18)	(23)	(28)	(33)	(41)

Cette évolution reflète également les efforts qui sont entrepris par l'UIB en matière de recouvrement (renforcement des équipes, modernisation de l'outil IT...) afin d'optimiser les conditions du recouvrement amiable et du contentieux.

#### 6.2.1.3.6 Le résultat net

Le résultat net devrait bénéficier sur la période du crédit d'impôts lié à la perte enregistrée en 2007.

EVOLUTION DU RESULTAT	<u>2008R</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
Résultat net	1	11	19	35	57	71

## 6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2008-2013

### 6.3.1 BILANS PREVISIONNELS

<u>Bilan</u>	<u>2008R</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
<b>Actif</b>						
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	59	57	61	66	71	77
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	242	374	399	423	449	474
AC 3- Créances sur la clientèle	1 678	1 727	2 013	2 390	2 794	3 349
AC 5- Portefeuille d'investissement	71	69	95	95	95	98
AC 6- Valeurs immobilisées	30	33	46	59	55	51
AC 7- Autres actifs	35	35	37	39	41	41
<b>Total Actif</b>	<b>2 115</b>	<b>2 295</b>	<b>2 651</b>	<b>3 071</b>	<b>3 504</b>	<b>4 089</b>
<b>Passif</b>						
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	0	0	0	0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	76	96	195	285	372	530
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 775	1 874	2 061	2 269	2 497	2 784
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	109	212	262	322	382	452
PA 5- Autres passifs	82	31	31	60	60	60
<b>Total Passif</b>	<b>2 043</b>	<b>2 212</b>	<b>2 549</b>	<b>2 935</b>	<b>3 311</b>	<b>3 826</b>
<b>Capitaux Propres</b>						
CP 1- Capital	196	196	196	196	196	196
CP 2- Réserves	13	13	13	13	13	13
CP 5- Résultats reportés	-138	-137	-127	-108	-73	-17
CP 6- Résultat de l'exercice	1	11	19	35	57	71
<<<	<b>72</b>	<b>83</b>	<b>101</b>	<b>136</b>	<b>193</b>	<b>264</b>
<b>Total Passif &amp; Capitaux Propres</b>	<b>2 115</b>	<b>2 295</b>	<b>2 651</b>	<b>3 071</b>	<b>3 504</b>	<b>4 089</b>

### 6.3.2 Etat du Hors Bilan Prévisionnel

	<u>2008R</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
<i>Passifs Eventuels</i>						
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	490	374	453	546	655	812
HB 2- Crédits Documentaires	75	234	284	342	411	509
<b>Total Passifs Eventuels</b>	<b>566</b>	<b>608</b>	<b>736</b>	<b>888</b>	<b>1 065</b>	<b>1 321</b>
<i>Engagements donnés</i>						
HB 4-Engagements de financements donnés	122	131	159	192	230	285
HB 5- Engagements sur titres	0	0	0	0	0	0
<b>Total Engagement Donnés</b>	<b>122</b>	<b>131</b>	<b>159</b>	<b>192</b>	<b>230</b>	<b>285</b>
<i>Engagements Reçus</i>	<b>688</b>	<b>740</b>	<b>896</b>	<b>1 080</b>	<b>1 295</b>	<b>1 606</b>
HB 7- Garanties Reçues	831	892	1 080	1 302	1 563	1 938
<b>Total des Engagements reçus</b>	<b>831</b>	<b>892</b>	<b>1 080</b>	<b>1 302</b>	<b>1 563</b>	<b>1 938</b>

### 6.3.3 ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS

<u>Etat de Résultat</u>	<u>2008R</u>	<u>2009E</u>	<u>2010E</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	103,2	107,6	122,2	147,9	184,3	224,6
PR 2- Commissions perçues	31,69	36,06	45,14	51,73	52,81	59,07
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	7,16	5,10	5,10	5,10	5,10	5,10
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	3,21	3,10	4,70	4,70	4,70	4,80
Total produit d'exploitation bancaire	145,2	151,9	177,2	209,4	246,9	293,5
Charges d'exploitation bancaire						
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	52,8	49,9	55,5	67,2	79,3	91,4
CH 2- Commissions encourues	1,96	2,23	2,68	2,93	3,13	3,8
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total charges d'exploitation bancaire	54,8	52,2	58,1	70,2	82,5	95,2
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>139</b>	<b>164</b>	<b>198</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(17,7)	-17,5	-21,6	-26,6	-32,4	-39,6
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(0,73)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
PR 7- Autres produits d'exploitation	0,025	-	-	-	-	-
CH 6- Frais de personnel	(50,2)	(47,2)	(51,2)	(53,9)	(54,6)	(56,1)
CH 7- Charges générales d'exploitation	(15,8)	(18,4)	(20,1)	(20,6)	(21,3)	(22,3)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations	(4,5)	-4,98	-5,87	-5,47	-7,6	-8,1
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>(1,6)</b>	<b>10,7</b>	<b>19,2</b>	<b>31,6</b>	<b>47,5</b>	<b>71,3</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(0,6)	-	-	3,3	9,3	-
CH 11- Impôt sur les sociétés	(0,1)	(0,16)	(0,18)	(0,21)	(0,25)	(0,31)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>57</b>	<b>71</b>

### 6.3.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	138	149	172	205	242	289
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-55	-52	-58	-70	-82	-95
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	-2	0	0	0	0	0
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-382	-66	-308	-404	-436	-595
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	158	99	188	207	229	287
Titres de placement / Titres de transaction						
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-60	-47	-51	-54	-55	-56
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6	-52	-22	6	-23	-22
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-197</b>	<b>29</b>	<b>-79</b>	<b>-110</b>	<b>-126</b>	<b>-193</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3	3	5	5	5	5
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	-12	3	-27	-1	-1	-4
Acquisitions cessions sur immobilisations	-6	-8	-19	-15	6	-5
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>-15</b>	<b>-2</b>	<b>-41</b>	<b>-11</b>	<b>9</b>	<b>-4</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>						
Emission / Remboursement d'emprunts	80	0	0	0	0	0
Augmentation / diminution ressources spéciales	-3	103	50	60	60	70
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0
Encaissement suite à l'émission d'actions	90	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>167</b>	<b>103</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>70</b>

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0	0	0	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-45	130	-70	-61	-56	-127
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	249	205	335	265	204	148

<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>205</b>	<b>335</b>	<b>265</b>	<b>204</b>	<b>148</b>	<b>21</b>
------------------------------------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------

## 6.4 INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

### 6.4.1 INDICATEURS PREVISIONNELS

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	1 775	1 874	2 061	2 269	2 497	2 784
Ressources spéciales & dettes rattachées	109	159	222	278	351	446
Créances sur la clientèle	1 678	1 704	2 005	2 344	2 750	3 312
Créances sur la clientèle (brutes)	1 693	1 757	2 064	2 466	2 900	3 492
Capitaux propres	72	83	101	136	193	264
Capitaux propres avant résultat	71	72	83	101	136	193
Capital	196	196	196	196	196	196
Total bilan	2 115	2 295	2 651	3 071	3 504	4 089
PNB	90	100	119	139	164	198
Commissions nettes	30	34	42	49	50	55
Charges d'exploitation	70	71	77	80	84	86
Frais de personnel	50	47	51	54	55	56
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	4,50	5	6	5	8	8
Total provisions et agios réservés	377	456	479	507	541	584
Résultat net	1	11	19	35	57	71
Dividendes	0	0	0	0	0	0

### 6.4.2 RATIOS PREVISIONNELS

<b>RATIOS DE STRUCTURE</b>						
	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
Capitaux Propres / Total Bilan	3,4%	3,6%	3,8%	4,4%	5,5%	6,4%
Dépôts / Total Bilan	83,9%	81,6%	77,8%	73,9%	71,3%	68,1%
Créances Nettes / Total Bilan	79,3%	75,3%	75,9%	77,8%	79,7%	81,9%
Dépôts / Créances Nettes	105,8%	108,5%	102,4%	94,9%	89,4%	83,1%

<b>RATIOS DE PRODUCTIVITE</b>						
	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
Coefficient d'exploitation	77,9%	70,8%	64,9%	57,5%	50,8%	43,6%
Commissions nettes / Frais de Personnel	59,2%	71,6%	82,9%	90,5%	90,9%	98,4%

**RATIOS DE RENTABILITE**

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
RoE moy	1,27%	12,76%	18,69%	25,46%	29,35%	26,92%
RoA moyen	0,04%	0,46%	0,72%	1,13%	1,61%	1,74%
Résultat Net / PNB	1,0%	10,6%	15,9%	24,9%	34,4%	35,8%
PNB / Total Bilan	4,28%	4,35%	4,49%	4,53%	4,69%	4,85%
Commissions nettes / PNB	32,9%	33,9%	35,7%	35,0%	30,2%	27,9%

**RATIOS DE RISQUE**

	2008R	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
Créances accrochées (sans autres actifs)	866	787	764	736	708	703
Evolution		(9%)	(3%)	(4%)	(4%)	(1%)
Provisions & Agios réservés	438	456	479	507	541	584
évolution	6,08%	4,8%	5,6%	6,6%	7,5%	7,95%
Taux des créances accrochées	40,8%	36,2%	30,3%	25,3%	20,9%	17,4%
Taux de couverture des créances accrochées	50,5%	57,7%	62,3%	68,4%	75,6%	81,8%

**6.4.3 CASH FLOW PREVISIONNEL :**

	2009E	2010E	2011E	2012E	2013E
<b>Cash-Flow</b>					
Résultat Net	10,5	19,0	34,7	56,6	71,2
Dotations aux Provisions	18,5	22,6	27,6	33,4	40,6
Amortissements des Immobilisations	5,0	5,9	5,5	7,6	8,1
<b>Cash-Flow</b>	<b>34,0</b>	<b>47,5</b>	<b>67,8</b>	<b>97,5</b>	<b>119,8</b>

## 6.5 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES :



ECC Mazars  
Immeuble ASTREE, Rue Lac d'anneey  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46



Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –  
Centre urbain nord – 1082 – Tunis -  
TUNISIE  
Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405  
E-mail : finor@planet.tn

### **Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2009 à 2013**

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour la période allant de 2009 à 2013, figurant au niveau du document de référence établi conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 17 Novembre 2000, portant visa du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne et ce, dans le cadre de l'émission par la Banque d'un emprunt obligataire de 100 millions de dinars. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes généralement admises applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que ces dites informations sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer qu'elles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions, à l'exception des remarques suivantes :

1- L'encours des crédits non productifs, net des provisions et agios réservés, s'élève au 31 décembre 2008, à 377 millions de dinars. La Banque estime recouvrir 208 millions de dinars de ces créances sur la période allant de 2009 à 2013. Aucune couverture supplémentaire par des provisions n'a été prévue, eu égard au plan d'actions à mettre en place et tendant à améliorer la qualité des créances, consolider les garanties et accroître l'efficacité de la fonction recouvrement.

Cette hypothèse est, à notre avis, optimiste du fait qu'elle est subordonnée à la réussite du plan d'action envisagé et à la survenance d'évènements qui ne peuvent être actuellement appréciés.

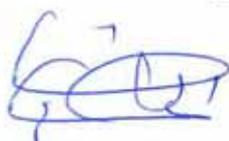
2- Les informations financières prévisionnelles tiennent compte de l'hypothèse de lancement et de développement du produit de leasing au cours de la période allant de 2009 à 2013. A la date du présent avis, ce produit n'est pas encore lancé par la Banque.

A notre avis et sous réserve des remarques développées ci-dessus, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les évènements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 04 juin 2009

**Les co-commissaires aux comptes**



**ECC MAZARS**  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**FINOR**  
Mustapha MEDHIOUB

